



Rougier

Gérer la forêt, faire vivre le bois



Rapport financier annuel 2011



Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 7.097.879 €
RCS Niort B.025.580.143

1. RAPPORT DE GESTION	3
1.1. Gouvernance	3
1.2. Rapport d'activité	27
2. COMPTES CONSOLIDES ANNUELS	69
3. COMPTES SOCIAUX ANNUELS	123
4. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE	149



Rougier

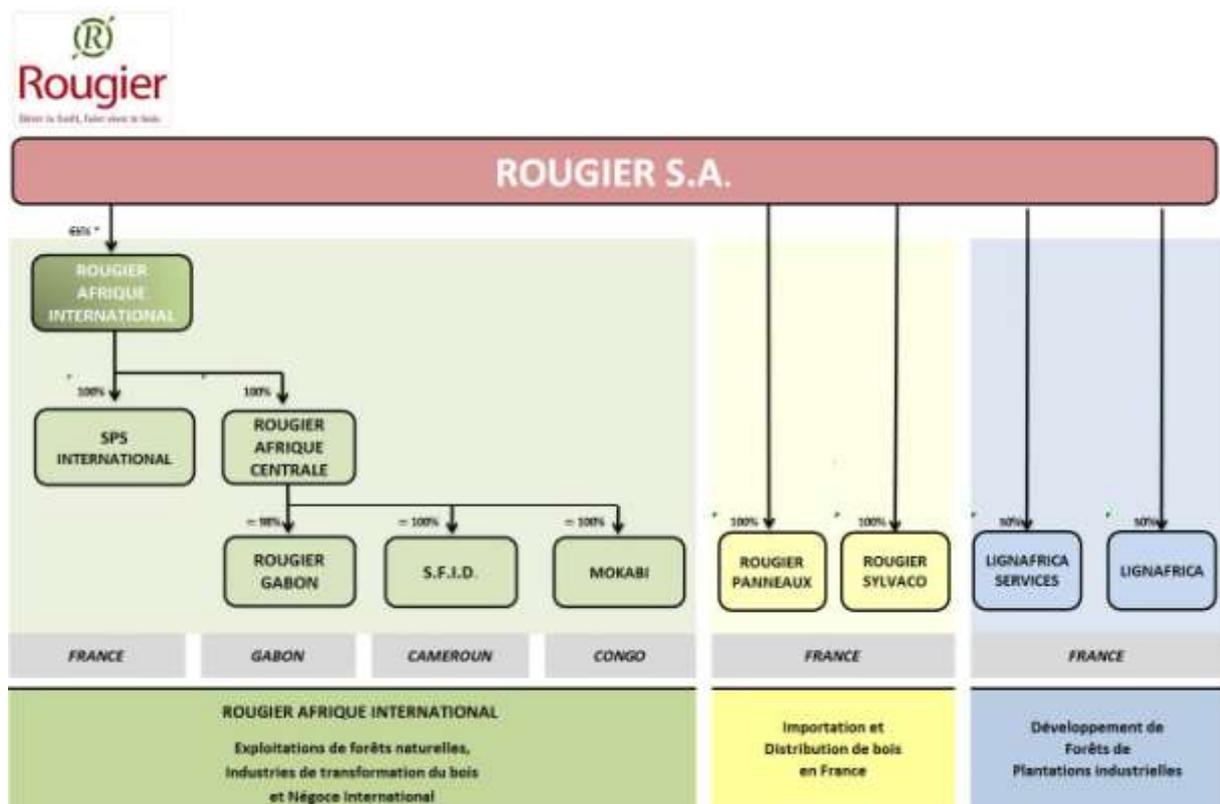
Gérer la forêt, faire vivre le bois

RAPPORT DE GESTION

Gouvernance

1. 1. GOUVERNANCE

ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2011



* Après cession de 35% à la Caisse des Dépôts et Consignations du Gabon le 28/12/11

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La société ROUGIER SA est la holding du Groupe ROUGIER et a pour objet la prise de participations dans toute société, en France ou à l'étranger, dans le secteur du Bois.

Elle a pour mission d'assister et de conseiller les filiales du Groupe ROUGIER dans des domaines divers, tels que financier, fiscal, juridique, informatique, systèmes d'information, ressources humaines, de manière à favoriser le développement de ses filiales et du Groupe dans les trois secteurs d'activités suivants :

- la branche « Exploitation de Forêts Naturelles – Industries de Transformation du Bois et Négocier International » ;
- la branche « Importation et Distribution en France » ;
- la branche « Plantations Industrielles ».

Les titres financiers de la société ROUGIER SA sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Fin 2009, la Société a adhéré au Code MiddleNext, celui-ci s'avérant adapté à la taille de la Société et à la structure de son actionariat. Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 18 juin 2010, a réitéré cette adhésion.

La mise en œuvre des principes de gouvernement d'entreprise instaurés par l'Autorité des Marchés Financiers et le Code de gouvernement MiddleNext est une priorité pour la société ROUGIER.

ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE

Organes de Direction

La Société a adopté en 2010 le mode de gouvernance de la Société Anonyme à Conseil d'Administration. Cette structure a été choisie pour renforcer l'efficacité et la réactivité de la gouvernance du Groupe, tout en assurant un bon équilibre des pouvoirs. Dans l'environnement concurrentiel et de marché volatile qui a fait suite à la crise financière, une plus grande efficacité et une réactivité accrue de la Société ont été jugées essentielles à la réalisation des performances économiques du Groupe.

Le Conseil d'Administration est une instance collégiale qui représente l'ensemble des actionnaires et a pour mission, outre le contrôle permanent de la gestion de la Société dans son intérêt social, la détermination des orientations de son activité.

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées pour une meilleure gouvernance.

M. Jacques Rougier a été élu Président du Conseil d'Administration le 18 juin 2010 pour 4 ans. Il a pour mission d'organiser et diriger les travaux du Conseil, veille à son bon fonctionnement et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La Direction Générale est assumée par Monsieur Francis Rougier depuis le 18 juin 2010 pour une durée de 4 ans. M. Francis Rougier a également été nommé Vice-Président du Conseil.

Le Conseil d'Administration comprend sept membres, dont deux femmes, tous de nationalité française. Deux de ces membres, Messieurs Gilbert-Jean Audurier et François-Régis Motte, sont considérés comme indépendants au regard des critères établis dans le Code de Gouvernance MiddleNext. La durée des fonctions des Administrateurs est déterminée par l'Assemblée sans pouvoir excéder quatre années.

D'une manière générale, les membres du Conseil ont une expérience approfondie et pluridisciplinaire du monde de l'entreprise et des marchés internationaux.

Le Conseil d'administration a adopté le 22 septembre 2011 un règlement intérieur qui précise les missions du Conseil d'Administration, sa composition, son fonctionnement (fréquence, lieux de réunion, comités). Il rappelle les devoirs des Administrateurs : respect des lois et des statuts et intérêt social, indépendance, loyauté, conflit d'intérêt, obligations de déclaration de transaction.

Les Comités mis en place par le Conseil d'Administration

Conformément à la recommandation n°12 du Code MiddleNext, le Conseil a mis en place depuis 2004 un Comité Stratégique et un Comité des Rémunérations. Le règlement intérieur du Conseil adopté en 2011 est venu préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement de ces comités.

Le Comité Stratégique

Les membres du Comité Stratégique sont : Madame Marie-Yvonne Charlemagne et Messieurs Jacques Rougier, François-Régis Motte et Gilbert-Jean Audurier, Francis Rougier.

Le Comité Stratégique a pour mission de réfléchir à l'avenir à moyen et long terme du Groupe. Dans ce cadre, il prend connaissance du projet de plan stratégique présenté par le Directeur Général et est saisi des projets d'opérations importantes. Il s'assure que la stratégie mise en œuvre est conforme aux orientations à long terme du Groupe et examine tous projets d'investissements ou de développement des implantations existantes ainsi que tout projet éventuel de cession d'actifs. Il rend compte au Conseil Administration de ses travaux, études et recommandations.

Le Comité des Rémunérations

Les membres du Comité des Rémunérations sont Messieurs Jacques Rougier, François-Régis Motte et Gilbert-Jean Audurier.

Le Conseil réuni en formation d'audit

Compte tenu de la qualité de l'information communiquée par le Directeur Général, de la taille de la Société et de la structure de son actionariat, des compétences particulières de certains membres du Conseil d'Administration en matière financière et comptable et de leur indépendance au regard des critères indiqués précédemment, le Conseil d'Administration a décidé d'assurer lui-même la mission d'un comité d'audit dans les conditions définies par les textes, plutôt que d'en créer un.

Le Conseil d'Administration a décidé et a demandé à Monsieur François-Régis Motte de préparer les réunions du comité.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRE	AUTRES MANDATS
Jacques ROUGIER Président	
Né le 16/12/1938 - Français Nomination en qualité de Président du Conseil d'Administration le 18/06/2010 Expiration du mandat : 2014 Membre du concert familial Rougier	- Administrateur de sociétés filiales contrôlées par ROUGIER S.A. ou Représentant permanent au Conseil de sociétés filiales contrôlées par ROUGIER S.A. - Président du Conseil d'Administration de certaines filiales - Président de SOPAR S.A.S.
Francis ROUGIER Directeur Général / Vice-Président / Administrateur	
Né le 13/10/1947 – Français Nomination en qualité d'administrateur, de Directeur Général et de Vice-Président le 18/06/2010 Expiration du mandat : 2014 Membre du concert familial Rougier	- Administrateur de sociétés filiales contrôlées par ROUGIER S.A. ou Représentant permanent au Conseil de sociétés filiales contrôlées par ROUGIER S.A. - Président du Conseil d'Administration, Président et Gérant de certaines filiales - Président du Conseil d'Administration de LIGNAFRICA et de LIGNAFRICA SERVICES (JV) - Administrateur de SETRAG au Gabon - Administrateur du Conseil Français des Investisseurs en Afrique (CIAN), de ATIBT (Association Inter Technique des Bois Tropicaux) et de LCB (Le Commerce du Bois) - Directeur Général de SOPAR S.A.S.
Nathalie AUGUIN Administrateur	
Née le 01/02/1964 – Française Nomination en qualité d'Administrateur le 18/06/2010 Expiration du mandat : 2014 Membre du concert familial Rougier	
Marie-Yvonne CHARLEMAGNE Administrateur	
Née le 10/12/1959 – Française Directeur Administratif et Financier Nomination en qualité d'Administrateur le 18/06/2010 Expiration du mandat : 2014	- Représentant permanent au Conseil d'Administration de certaines filiales - Président et Gérant de certaines filiales du Groupe ROUGIER - Représentant permanent au Conseil d'Administration de LIGNAFRICA et LIGNAFRICA SERVICES (JV) - Administrateur de l'association Professionnelle représentant les valeurs moyennes - MiddleNext

Gilbert-Jean AUDURIER

Administrateur

Né le 02/01/1948 – Français - Membre du Conseil d'Administration de SEMAGER
Nomination en qualité d'Administrateur le 18/06/2010 - Membre du Comité de Surveillance de SENCILLO SAS
Expiration du mandat : 2013
Administrateur indépendant

Hervé BOZEC

Administrateur

Né le 15/09/1942 – Français - Représentant permanent au Conseil d'une société filiale contrôlée par ROUGIER S.A.
Nomination en qualité d'Administrateur le 18/06/2010
Expiration du mandat : 2013

François-Régis MOTTE

Administrateur

Né le 03/04/1951 – Français - Administrateur de SCHAEFFER-DUFOUR, de SALMON et CIE (filiale de SCHAEFFER-DUFOUR), de SIPAREX ASSOCIES, d'ID GROUP (Okaidi-Jacadi), COFITES, MEDIA PARTICIPATIONS (Bruxelles) et IMPRESSION DIRECTE (représentant de RE-SOURCES S.A.S), ACXIOR, BANQUE TRANSATLANTIQUE (Bruxelles).
Nomination en qualité d'Administrateur le 07/06/2011
Expiration du mandat : 2015
Administrateur indépendant

À la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'Administration n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une incrimination ou d'une condamnation pour fraude, ou été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires et/ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de contrat de service entre l'un des membres du Conseil d'Administration et la Société ou l'une de ses filiales.

ORGANES DE CONTROLE EXTERNE

Commissaires aux Comptes titulaires :

Ernst & Young Audit,

Représenté par M. Philippe Blanc

1, place des saisons,
TSA 14444
92037 Paris La Défense, France 92037 Paris-La Défense Cedex

Pierre-Henri Scacchi & Associés,

Représenté par M. Alain Zentar

8-10, rue Pierre Brossolette
92300 Levallois-Perret

Commissaires aux comptes suppléants :

M. François Gérigné

M. Michel Aimé

Qualité	Dénomination sociale	Date de renouvellement	Durée	Expiration Exercice clos le
Commissaire aux Comptes titulaires	Pierre-Henri Scacchi & Associés	09/06/2009	6 ans	31/12/2014
Commissaire aux Comptes titulaire	Ernst & Young Audit	07/06/2011	6 ans	31/12/2016
Commissaire aux Comptes suppléant	Michel Aimé	09/06/2009	6 ans	31/12/2014
Commissaires aux Comptes suppléant	François Gérigné	07/06/2011	6 ans	31/12/2016

REMUNERATION

Politique des rémunérations des mandataires sociaux

Le Comité des rémunérations a pour mission d'examiner les éléments de rémunérations et avantages dont bénéficient les administrateurs dirigeants (Président du Conseil d'Administration et Directeur Général) et les administrateurs non exécutifs bénéficiant d'un contrat de travail, ainsi que les indemnités et jetons de présence versés aux membres du Conseil, administrateurs dirigeants et non exécutifs.

Ce Comité étudie et fait les propositions quant à la rémunération des administrateurs dirigeants, tant en ce qui concerne la part fixe, que la part variable de ladite rémunération, attributions gratuites d'actions, dispositions relatives à leurs retraites, et autres droits pécuniaires en cas de cessation de leur activité et tous autres avantages en nature.

Ce Comité propose les règles de répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer aux membres du Conseil, en tenant compte de l'assiduité de chaque membre aux réunions du Conseil et des Comités auxquels ils appartiennent. Il examine également les projets liés aux augmentations de capital réservées aux salariés et approuve globalement l'information donnée dans le rapport annuel quant à la rémunération des mandataires sociaux et en particulier les principes et modalités qui guident cette politique de rémunération.

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil a défini les principes pour la détermination de la rémunération et des autres avantages accordés aux administrateurs dirigeants et administrateurs non exécutifs.

La rémunération des administrateurs dirigeants et des administrateurs non exécutifs bénéficiant d'un contrat de travail est décidée par le Conseil sur proposition du Comité des Rémunérations. Cette rémunération tient compte du niveau de responsabilités, de l'expérience dans la fonction de direction, des résultats obtenus et des pratiques du marché en la matière.

- La rémunération des administrateurs dirigeants et des administrateurs non exécutifs bénéficiant d'un contrat de travail comporte une part fixe et une part variable dont les montants sont revus chaque année.
- Le montant de la part variable est déterminé en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs préétablis. La part variable rémunère les performances à court terme du Groupe. Elle est pour la plus grande part fonction de la réalisation des objectifs budgétaires exprimés à partir du résultat net consolidé part du groupe et pour une part moins significative fonction d'objectifs qualitatifs. D'éventuelles circonstances exceptionnelles peuvent être prises en compte pour l'attribution d'une prime supplémentaire.
- Les attributions gratuites d'actions ont notamment pour objet de favoriser sur la durée la convergence d'intérêts des cadres de direction et des actionnaires. Les attributions effectuées aux administrateurs dirigeants et aux administrateurs non exécutifs bénéficiant d'un contrat de travail suivent des règles identiques à celles appliquées

pour les attributions aux hauts cadres du Groupe. D'éventuelles circonstances exceptionnelles peuvent toutefois être prises en compte pour la fixation d'un abondement spécifique et corrélativement une attribution complémentaire d'actions.

Sur proposition du Comité des Rémunération, le Conseil d'administration a revalorisé lors de sa réunion du 6 juin 2011 les rémunérations fixes et variables des deux administrateurs ayant un contrat de travail, Monsieur Francis Rougier et Madame Charlemagne pour l'exercice 2011.

Le Conseil d'Administration a, par ailleurs, autorisé, l'attribution gratuite d'actions à Monsieur Francis Rougier et Madame Marie-Yvonne Charlemagne selon des règles d'attribution identiques à celles des cadres de direction du groupe assorties d'un bonus spécifique de 50% pour Monsieur Francis Rougier et Madame Marie-Yvonne Charlemagne.

Les mandataires sociaux salariés

Monsieur Francis ROUGIER exerce des fonctions de mandataire social dirigeant de la société ROUGIER puisqu'il en est le Directeur Général. Il est, par ailleurs, administrateur de la société ROUGIER SA. Monsieur Francis ROUGIER a conclu avec la société un contrat de travail le 1^{er} mars 1972 mais ce dernier a été suspendu par décision du Conseil d'administration du 1^{er} juillet 1983, en raison de l'existence de ses mandats sociaux exercés au sein la société.

Monsieur Francis ROUGIER est, par ailleurs, Directeur Général salarié de la société Rougier Gabon, filiale de la société ROUGIER SA.

Madame Marie-Yvonne CHARLEMAGNE exerce des fonctions de mandataire social non dirigeant de la société ROUGIER SA puisqu'elle est membre du Conseil d'administration. Elle est, par ailleurs, le Directeur Financier salarié de la société ROUGIER SA.

Aucun autre mandataire social n'a de contrat de travail au sein de la société ROUGIER SA.

Les rémunérations perçues tant pour leurs fonctions salariées que pour leurs fonctions de mandataire social dans l'ensemble des sociétés consolidées, au titre de chacun des exercices, se sont établies comme suit :

La rémunération versée en 2011 au Directeur Général comprend une part fixe s'élevant à 362.348 euros et une part variable établie au vu des résultats 2010 s'élevant à 143.000 euros.

Par ailleurs, des jetons de présence d'un montant total de 46.231 euros lui ont été alloués au titre de ses mandats d'Administrateurs au sein de la société ROUGIER SA ainsi qu'au sein des filiales de ROUGIER SA.

La rémunération versée en 2011 au Directeur Financier, tant pour ses fonctions salariées que pour ses fonctions d'administrateur, comprend une part fixe s'élevant à 188.955 euros et une part variable établie au vu des résultats 2010 s'élevant à 64.500 euros. La somme de 3.600 € lui a été attribué au titre de ses fonctions d'administrateurs de la société ROUGIER SA.

En 2011, comme pour l'exercice précédent, la part variable perçue a été limitée à la part fondée sur le respect de critères qualitatifs préétablis, la part fondée sur les objectifs financiers, fonction de la réalisation des objectifs budgétaires exprimés à partir du résultat net consolidé part du groupe, n'ayant pas donné lieu à prime.

Ces deux personnes bénéficient chacune d'un véhicule de fonction. Les avantages en nature correspondant à l'usage de ce véhicule sont évalués globalement à 13.017 euros. Des indemnités d'expatriation ont également été versées pour un montant de 41.319 euros au Directeur Général et de 27.744 euros pour le Directeur Financier en fonction de la durée de leurs séjours à l'étranger.

Jetons de présence

Les membres du Conseil d'Administration de ROUGIER SA perçoivent pour leur fonction des jetons de présence dont le montant global a été fixé par l'Assemblée Générale en date du 18 juin 2010 à la somme globale de 60.000 euros

Au cours de l'exercice 2011, les membres du Conseil d'Administration, à l'exception de son Président, de son Directeur Général et de son Directeur Financier, n'ont perçu, pour seule rémunération de la part de la Société, que des jetons de présence.

Les jetons de présence alloués en 2011 au titre de l'exercice 2010 se sont globalement élevés à 43.800 euros, soit à un montant inférieur au montant maximum autorisé par l'Assemblée Générale.

Indemnité du Président du Conseil

L'indemnité de fonction versée au Président sur l'année 2011 s'est établie à 65.280 euros ; cette indemnité ayant d'un point de vue social le caractère de salaire et étant soumise à charges sociales.

Engagements pris au bénéfice du Directeur Général et du Directeur Financier : engagements long terme

Le Directeur Général et le Directeur Financier, Administrateurs de la Société, bénéficient d'une indemnité de départ à la retraite déterminée selon la formule utilisée pour l'ensemble des salariés employés en France relevant de la même convention collective.

Le Directeur Général et le Directeur Financier, Administrateurs de la Société, bénéficient des régimes complémentaires de retraite et de prévoyance mis en place pour les cadres de direction basés en France respectant certaines conditions d'éligibilité et d'ancienneté.

Dans le cadre d'un système à prestations définies, le régime géré par un organisme extérieur prévoit le versement d'une rente complémentaire ainsi qu'une rente versée au conjoint survivant ne s'appliquant que si l'intéressé est encore présent dans la Société à la date de son départ en retraite.

Un contrat de retraite et de prévoyance Article 83 a été mis en place avec effet au 1^{er} janvier 2006. Le régime instauré par ce contrat bénéficie aux Directeur Général et Directeur Financier, Administrateurs de la Société de même qu'aux autres cadres de direction basés en France et se substituera progressivement au régime de retraite à prestations définies. La société verse à un organisme gestionnaire extérieur une cotisation représentant 5% de la rémunération du bénéficiaire limitée à 8 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale. Le régime prévoit le versement d'une rente complémentaire ainsi qu'une rente versée au conjoint survivant. Les bénéfices de ce régime restent définitivement acquis à leur bénéficiaire indépendamment de leur présence dans l'entreprise lors de la liquidation de leur droit à la retraite. Les cotisations cessent d'être versées à la rupture des relations avec les bénéficiaires.

Engagements pris au bénéfice d'un membre du Conseil d'Administration non exécutif bénéficiant d'un contrat de travail : engagements liés à la résiliation de son contrat de travail

En juin 2004, la Société s'est engagée à verser à Mme Marie-Yvonne Charlemagne une indemnité forfaitaire contractuelle en cas de résiliation de son contrat de travail, sauf faute lourde, correspondant à une année de rémunération majorée de 25%. L'indemnité de rupture est distincte de l'indemnité conventionnelle de licenciement à laquelle elle s'ajoute. L'indemnité de rupture ainsi définie peut être revue depuis juin 2009. L'indemnité contractuelle de rupture susceptible d'être versée au-delà de l'indemnité légale n'est due qu'en cas de rupture du contrat de travail et n'entre pas dans le champ d'application de la loi TEPA.

Attributions gratuites d'actions aux mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration a autorisé en 2011 l'attribution gratuite d'actions à Monsieur Francis Rougier et à Madame Marie-Yvonne Charlemagne, selon des règles d'attribution identiques à celles des cadres de direction du groupe assorties d'un bonus spécifique de 50% pour Monsieur Francis Rougier et Madame Marie-Yvonne Charlemagne.

Madame CHARLEMAGNE s'est vu attribuer en sa qualité de salariée, le 6 juin 2011, 232 actions gratuites pour un montant évalué à 8 816 €.

Monsieur Francis ROUGIER s'est vu attribuer en sa qualité de Directeur Général, le 6 juin 2011, 537 actions gratuites pour un montant évalué à 20 406 €.

Options d'achat d'actions attribuées aux mandataires sociaux

Au 31 décembre 2011, le nombre d'options d'achat d'actions restant à exercer s'élève à 2 700 pour Madame Marie-Yvonne CHARLEMAGNE, Administrateur, bénéficiant d'un contrat de travail. Il n'a été attribué ni exercé aucune option d'achat d'actions au cours de l'exercice.

Transactions effectuées sur les titres de la Société par les mandataires sociaux

Au cours de l'exercice 2011, Monsieur Gilbert-Jean AUDURIER, administrateur, a acquis en août 2011, 300 actions ROUGIER au cours moyen de 33,2 €.

Transactions effectuées sur les titres de la Société par les autres hauts dirigeants non mandataires sociaux

Au cours de l'exercice 2011, aucune transaction sur les titres de la Société par des directeurs non administrateurs n'a été effectuée.

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau pris en charges par le Groupe

<i>En milliers d'euros</i>	Ernst & Young Audit		Scacchi et Associés	
	2011	2010	2011	2010
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	250	199	108	133
Autres prestations	8	6	6	
TOTAL	258	205	115	133

CONTROLE INTERNE

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, et le contrôle interne (article L225-37 du Code de Commerce)

PREAMBULE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, ce rapport a pour objet de rendre compte de la composition du Conseil d'Administration, de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport indique, en outre, les éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général. Ce rapport précise également si la société se réfère volontairement à un code de gouvernement, les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ainsi que les règles arrêtées par le Conseil pour déterminer les rémunérations de toutes natures accordées aux mandataires sociaux.

Ce rapport a été préparé par le Président avec l'assistance de la Direction Financière du groupe et adopté par le Conseil d'Administration le 23 mars 2012.

1. CODE DE REFERENCE

Le Groupe a toujours privilégié une gouvernance pragmatique adaptée à sa taille, fondée sur une démarche responsable au cœur de chacune de ses décisions et sur les valeurs fortes qui guident son activité au quotidien : humanisme, ouverture et ambition.

La Société avait adhéré au Code MiddleNext en 2009, celui-ci s'avérant plus adapté à la Société que le Code AFEP/MEDEF du fait de la taille de la Société et de la structure de son actionariat. Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 18 juin 2010, a réitéré cette adhésion.

Le Code MiddleNext peut être trouvé sur le site <http://www.middlenext.com>.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance des « points de vigilance » du Code MiddleNext, s'est interrogé sur leurs enjeux et a pour ambition de répondre aux quinze recommandations présentées dans le Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext.

2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DE LEURS TRAVAUX

Le Conseil d'Administration est une instance collégiale qui représente l'ensemble des actionnaires et a pour mission, outre le contrôle permanent de la gestion de la Société dans son intérêt social, la détermination des orientations de son activité.

Le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, pour une meilleure gouvernance.

2.1 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est composé de sept membres selon le tableau suivant :

Composition du Conseil d'administration ROUGIER SA				
Qualité	Nom	Nomination / Renouvellement	Durée	Date d'expiration
Président du Conseil	Jacques Rougier	18/06/2010	4 ans	2014
Administrateur		18/06/2010	4 ans	2014
Vice-président du Conseil	Francis Rougier	18/06/2010	4 ans	2014
Administrateur		18/06/2010	4 ans	2014
Administrateur	Marie-Yvonne Charlemagne	18/06/2010	4 ans	2014
Administrateur	Nathalie Auguin	18/06/2010	4 ans	2014
Administrateur	Gilbert Jean Audurier	18/06/2010	3 ans	2013
Administrateur	François-Régis Motte	07/06/2011	4 ans	2015
Administrateur	Hervé Bozec	18/06/2010	3 ans	2013

La liste des membres du Conseil d'Administration de la société ainsi que l'indication des mandats qu'ils exercent au sein du Groupe ROUGIER et à l'extérieur du Groupe, figurent dans la partie du rapport annuel intitulée « Gouvernement d'entreprise ».

Conformément à la recommandation n°8 du Code MiddleNext, le Conseil d'Administration accueille deux membres indépendants, c'est-à-dire deux membres dont l'indépendance est justifiée par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative, susceptible d'altérer l'indépendance de leur jugement : M. François-Régis Motte et M. Gilbert Jean Audurier. Le fait qu'ils soient mandataires sociaux depuis de nombreuses années n'altère pas leur indépendance car leurs fonctions ne peuvent pas être considérées comme des fonctions de mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du Groupe.

Le Conseil d'Administration accueille des hommes et des femmes de compétences et d'aptitudes suffisamment diversifiées. Il comprend notamment une majorité de membres dont l'expertise financière et comptable, ainsi que la connaissance de la filière bois, leur permet d'évaluer la pertinence de la stratégie de la Société (recommandation n°9 du Code MiddleNext).

Le Conseil d'Administration comprend deux femmes sur un total de sept administrateurs, ce qui correspond à un pourcentage supérieur à 25 %.

Chaque nouvelle nomination et renouvellement de mandat de membre du Conseil d'Administration sera effectuée en recherchant une représentation équilibrée entre les hommes et des femmes, conformément à la loi du 27 janvier 2011, à savoir 40 % minimum de femmes lors de la 1^{ère} assemblée générale de 2017.

Chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat fait l'objet d'une résolution distincte permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du Conseil d'administration de la société.

Conformément à la recommandation n°10 du Code MiddleNext, la durée des mandats des administrateurs est de 3 et 4 ans. Ces durées ont été fixées pour tenir compte des spécificités de la société, dans les limites fixées par la loi, et permettent une compréhension des différents métiers et un suivi de la stratégie qui se déploie souvent au-delà de 2 années.

Aucun membre n'est élu par les salariés.

Trois des membres du Conseil d'Administration font partie du cercle familial. Il est précisé que Monsieur Jacques Rougier est le père de Madame Nathalie Auguin et le cousin de Monsieur Francis Rougier. Il n'existe aucun autre lien familial entre les membres du Conseil d'Administration.

A la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'Administration n'a encouru de condamnation pour fraude, n'a fait l'objet de faillite, mise sous séquestre, liquidation, incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires.

A la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'Administration n'est concerné par un conflit d'intérêt entre ses devoirs à l'égard de la Société et ses intérêts privés et/ou autres devoirs et tous les membres du Conseil d'Administration ont respecté leurs obligations de loyauté, non concurrence et confidentialité.

2.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Règlement Intérieur du Conseil

Conformément à la recommandation n°6 du Code de gouvernance MiddleNext, le Conseil d'Administration a adopté le 22 septembre 2011 un règlement intérieur afin de fixer les principes directeurs de son organisation et de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Les principales dispositions du règlement intérieur du Conseil portent sur les points suivants :

- Mission et attributions du Conseil d'Administration / Président / Directeur Général
- Organisation des réunions du Conseil d'Administration (fréquence, convocation, utilisations des moyens de visioconférence et de télécommunication)
- Information du Conseil d'Administration et des administrateurs
- Règles en matière d'opérations sur les titres de la société
- Devoirs des administrateurs (conflit d'intérêts, confidentialité, assiduité, indépendance)
- Fonctionnement des Comités (comité stratégique, comité des rémunérations)
- Fonctionnement du conseil réuni en formation de comité d'audit
- Rémunération des administrateurs

Déontologie des membres du Conseil

Le règlement intérieur du Conseil d'administration rappelle les règles de déontologie que doivent suivre les membres du conseil, conformément à la recommandation MiddleNext n°7.

Chaque administrateur doit :

- faire part spontanément au Conseil de toute situation, ou de tout risque de conflit d'intérêt réel ou potentiel avec la société ou l'une de ses filiales, et doit s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'au vote de la ou des délibérations correspondantes.
- consacrer à ses fonctions et à l'étude des questions traitées par le conseil et, le cas échéant, le comité dont il est membre, tout le temps et l'attention nécessaires ;
- demander toutes informations complémentaires qu'il considère comme utiles ;
- établir librement sa conviction avant toute décision en ne prenant en compte que l'intérêt social ;
- participer activement à toutes les réunions du conseil, sauf empêchement ;
- formuler toutes propositions tendant à l'amélioration du fonctionnement et des travaux du conseil et de ses comités.
- à respecter une obligation de confidentialité absolue sur le contenu des débats et des délibérations

Information des membres du conseil

Conformément à la recommandation n°11 du Code MiddleNext, les administrateurs sont informés régulièrement de tout événement important pour la société. Ils peuvent recevoir communication à tout moment des documents relatifs à l'évolution de la société, aux résultats ou à sa situation financière.

L'information communiquée aux membres du Conseil d'Administration sur l'exercice 2011 a été suffisante et communiquée le plus souvent par courrier électronique, dans des délais raisonnables. Toutes les fois que des informations complémentaires ont été jugées utiles par le Conseil d'Administration, elles ont été communiquées aussi rapidement que possible.

Evaluation des travaux du conseil

Le Conseil d'Administration réfléchit actuellement à la mise en place d'une évaluation annuelle de ses travaux. Le Conseil proposera à compter de 2012 à ses membres de s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et la préparation des travaux, conformément à la recommandation du Code MiddleNext n°15.

Les Comités mis en place par le Conseil

Conformément à la recommandation n°12 du Code MiddleNext, le Conseil a mis en place depuis 2004 un Comité Stratégique et un Comité des Rémunérations. Le règlement intérieur du Conseil adopté en 2011 est venu préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement de ces comités.

Le Comité Stratégique

Les membres du Comité Stratégique sont : Madame Marie-Yvonne Charlemagne et Messieurs Jacques Rougier, François-Régis Motte et Gilbert-Jean Audurier, Francis Rougier.

Le Comité Stratégique a pour mission de réfléchir à l'avenir à moyen et long terme du Groupe. Dans ce cadre, il prend connaissance du projet de plan stratégique présenté par le Directeur Général et est saisi des projets d'opérations importantes. Il s'assure que la stratégie mise en œuvre est conforme aux orientations à long terme du Groupe et examine tous projets d'investissements ou de développement des implantations existantes ainsi que tout projet éventuel de cession d'actifs. Il rend compte au Conseil Administration de ses travaux, études et recommandations.

Au cours de l'année 2011, le Conseil d'administration s'est réuni six fois pour étudier, analyser et se prononcer sur des projets hautement stratégiques portant sur le développement du Groupe ROUGIER.

Compte tenu de la qualité des réflexions et des débats intervenus au sein du Conseil d'Administration sur les sujets d'ordre stratégique, le conseil n'a pas jugé utile de réunir le Comité Stratégique, en sus de ses propres réunions qui ont été au nombre de sept pendant l'année.

Le Comité des Rémunérations

Les membres du Comité des Rémunérations sont Messieurs Jacques Rougier, François-Régis Motte et Gilbert-Jean Audurier.

Le Comité des Rémunérations s'est réuni le 29 mars 2011 et a réévalué le montant des rémunérations du Directeur Général et Directeur Financier, au titre de leur mandat social et confirmé le montant des autres avantages (voiture de fonction, frais d'expatriation). Le Conseil d'Administration a, par ailleurs, autorisé, l'attribution gratuite d'actions à Monsieur Francis Rougier et Madame Marie-Yvonne Charlemagne selon des règles d'attribution identiques à celles des cadres de direction du groupe assorties d'un bonus spécifique de 50% pour Monsieur Francis Rougier et Madame Marie-Yvonne Charlemagne.

Le taux de présence a été de 100%. Les propositions élaborées ont ultérieurement recueilli l'approbation du Conseil d'Administration.

Le Conseil réuni en formation d'audit

Compte tenu de la qualité de l'information communiquée par le Directeur Général, de la taille de la Société et de la structure de son actionariat, des compétences particulières de certains membres du Conseil d'Administration en matière financière et comptable et de leur indépendance au regard des critères indiqués précédemment, le Conseil d'Administration a décidé d'assurer lui-même la mission d'un comité d'audit dans les conditions définies par les textes, plutôt que d'en créer un.

Le Conseil d'Administration a décidé et a demandé à Monsieur François-Régis Motte de préparer les réunions du comité.

Le Directeur Général s'abstient d'assister aux réunions du conseil sous forme de comité d'audit. Cependant, le Directeur Général peut être invité à participer à une partie de la réunion en fonction de la nature des sujets et des précisions et informations qu'il peut utilement apporter afin d'enrichir les débats.

Une réunion du Conseil, tenue en formation de comité d'audit, sera organisée au cours du second semestre 2012.

2.3 Organisation des travaux du Conseil d'Administration sur l'exercice 2011

Conformément à la recommandation n°12 du Code MiddleNext, le Conseil d'Administration s'est réuni, au cours de l'exercice 2011, aussi souvent que nécessaire pour permettre un examen approfondi des thèmes abordés, soit sept fois.

Le Président a organisé les travaux du Conseil d'Administration. La préparation et l'organisation des travaux du Conseil se sont inscrites dans le cadre défini par les dispositions législatives et réglementaires, les statuts et le règlement intérieur du Conseil.

Les convocations aux réunions du Conseil d'Administration, accompagnées de l'ordre du jour ont été faites par correspondance avant la date de chaque réunion. Par ailleurs, entre les réunions, les membres du Conseil ont été tenus informés des événements ou opérations présentant un caractère significatif pour la Société. Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués et ont participé à quatre réunions du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général a notamment rendu compte une fois par trimestre de l'évolution du Groupe au travers d'un rapport d'activité présentant les principaux indicateurs de la performance économique et financière pendant la période.

La durée des réunions du Conseil d'Administration a été en moyenne de trois heures et le taux de présence pour l'ensemble des membres du Conseil à ces différentes réunions a été de 86%, ceci ayant permis lors de chaque réunion un examen collégial approfondi des thèmes abordés.

Outre l'exercice des missions qui lui incombent, le Conseil d'Administration a été informé de manière détaillée et complète par le Directeur Général des principales réalisations ou projets significatifs pour la marche des affaires de la Société ou de ses filiales, étant précisé que le Conseil d'Administration est saisi de toutes les opérations d'octroi de garantie que la Société peut être amenée à consentir lorsque ces garanties dépassent un plafond annuel de 500.000 euros (hors cautions douanières).

Les principaux domaines d'intervention du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2011 ont été les suivants :

- Le Conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés du Groupe et les comptes individuels de Rougier SA pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 présentés par le Directeur Général ;
- Le Conseil a procédé au renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur François-Régis MOTTE ;
- Le Conseil a renouvelé les mandats du Cabinet Ernst & Young Audit, Commissaire aux Comptes titulaire et de Monsieur François GERIGNE, Commissaire aux Comptes suppléant ;
- Le Conseil s'est prononcé à plusieurs reprises sur le projet de restructuration juridique de la branche Rougier Afrique International dont il a suivi étroitement la réalisation ;
- Le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a autorisé les éléments et conditions de rémunération du Directeur Général et Directeur Financier, au titre de leur mandat social et/ou de leur contrat de travail ;
- Le Conseil d'Administration a mis en place un programme d'attribution gratuite d'actions et fixé le montant global de l'attribution pour 2011 ainsi que le mode de répartition ;
- Le Conseil a définitivement approuvé les termes de son règlement intérieur ;
- Le Conseil s'est prononcé sur les différents projets de développement externes et d'ouverture du capital de la filiale « Rougier Afrique International », les projets de développement dans les plantations industrielles, et les projets industriels et forestiers du groupe pour ses principales filiales ;
- Le Conseil a procédé à la revue des rapports trimestriels d'activité et de résultat du Groupe ;
- Le Conseil d'Administration a examiné les perspectives et le budget du Groupe pour l'exercice 2012 ainsi que les opportunités et risques pesant sur les objectifs du Groupe ;
- Le Conseil a délibéré sur les conventions réglementées qui lui ont été soumises.

Les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2011 ou au cours d'exercices antérieurs font l'objet du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Un procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration est établi à la suite de la réunion de chaque Conseil et adressé à leurs membres pour approbation au début de la séance suivante. Ils permettent de refléter le déroulement des réunions et notamment l'éventuelle expression d'opinion particulière par un membre du Conseil d'Administration avant la prise de décision collégiale.

3. PRINCIPE DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DE TOUTES NATURES ACCORDEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Transparence des rémunérations

En conformité avec la recommandation n°2 du Code MiddleNext relative à la définition et à la transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs non exécutifs, le Conseil d'Administration arrête la politique de rémunération des mandataires sociaux et administrateurs sur proposition du Comité des rémunérations. Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles auxquelles s'ajoutent les avantages de toute nature consentis par la société.

Elle est déterminée, non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée, mais également au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

Les principes de détermination de ces rémunérations répondent ainsi aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de cohérence, de lisibilité de mesure et de transparence, conformément aux recommandations du Code MiddleNext.

Les rémunérations de toute nature du Directeur Général, et du Directeur Financier administrateur ont été proposées par le Comité des Rémunérations et se décomposent en deux parties :

- Une partie fixe déterminée individuellement ; et
- Une partie variable basée sur des objectifs quantitatifs et des objectifs qualitatifs.

Le Président du Conseil d'Administration reçoit, lui, une indemnité de fonction d'un montant qui a été fixé lors de sa nomination.

Cumul contrat de travail et mandat social

Le Conseil d'Administration a pris connaissance de la recommandation n°1 du Code de gouvernement MiddelNext sur le cumul entre un mandat social et un contrat de travail, et considère que cette recommandation s'inscrit dans la démarche du gouvernement d'entreprise de la Société.

Le Conseil d'Administration apprécie l'opportunité pour la Société d'autoriser une telle situation conformément au Code MiddleNext. Deux administrateurs bénéficient d'un contrat de travail conclu antérieurement à leur nomination ; Monsieur Francis Rougier, Directeur Général, dont le contrat de travail a été suspendu, et administrateur ainsi que Madame Marie-Yvonne Charlemagne, Directeur Financier du groupe, et administrateur.

Jetons de présence des membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration perçoivent pour leur fonction des jetons de présence dont le montant global a été fixé par l'Assemblée Générale en date du 18 juin 2010 à la somme globale de 60.000 euros et dont la répartition entre les membres du Conseil, est arrêtée par le Conseil en fonction de leur assiduité et du temps qu'ils consacrent à leur fonction, conformément à la recommandation n°14 du Code MiddleNext.

Indemnités de départ

La société s'est engagée à verser à Madame Mme Marie-Yvonne Charlemagne une indemnité forfaitaire contractuelle en cas de résiliation de son contrat de travail, sauf faute lourde, correspondant à une année de rémunération majorée de 25%.

Ce montant est conforme la recommandation n°3 du Code de gouvernement MiddleNext

Le Directeur Général et le Directeur Financier, Administrateurs de la Société, bénéficient d'une indemnité de départ à la retraite déterminée selon la formule utilisée pour l'ensemble des salariés employés en France relevant de la même convention collective.

Régime de retraite supplémentaire

Conformément à la recommandation n°4, le Conseil rend compte dans le présent rapport des régimes de retraite supplémentaire actuellement en place.

Le Directeur Général et le Directeur Financier, Administrateurs de la Société, bénéficient des régimes complémentaires de retraite et de prévoyance mis en place pour les cadres de direction basés en France respectant certaines conditions d'éligibilité et d'ancienneté. Dans le cadre d'un système à prestations définies, le régime géré par un organisme extérieur prévoit le versement d'une rente complémentaire ainsi qu'une rente versée au conjoint survivant ne s'appliquant que si l'intéressé est encore présent dans la Société à la date de son départ en retraite.

Un contrat de retraite et de prévoyance Article 83 a été mis en place avec effet au 1^{er} janvier 2006. Le régime instauré par ce contrat bénéficie aux Directeur Général et Directeur Financier, Administrateurs de la Société de même qu'aux autres cadres de direction basés en France et se substituera progressivement au régime de retraite à prestations définies. La société verse à un organisme gestionnaire extérieur une cotisation représentant 5% de la rémunération du bénéficiaire limitée à 8 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale. Le régime prévoit le versement d'une rente complémentaire ainsi qu'une rente versée au conjoint survivant. Les bénéfices de ce régime restent définitivement acquis à leur bénéficiaire indépendamment de leur présence dans l'entreprise lors de la liquidation de leur droit à la retraite. Les cotisations cessent d'être versées à la rupture des relations avec les bénéficiaires.

Stock options et attribution gratuite d'actions

Dans le cadre de sa politique de rémunération et de motivation de ses dirigeants et salariés, la société a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions ainsi que des plans d'options de souscriptions d'actions.

Conformément à la recommandation n°5 du Code MiddleNext, ces plans ont concernés les dirigeants et les salariés du groupe et ont été attribués à des conditions de performance pertinentes traduisant l'intérêt à moyen/long terme de la société.

L'Assemblée Générale a décidé lors de sa réunion du 7 juin 2011 que la totalité des sommes attribués au titre des plans d'attribution gratuite d'actions et d'options de souscriptions d'actions ne dépasse pas 5 % du capital social.

Les principes spécifiques de détermination des rémunérations, de même que les autres éléments de la rémunération et les engagements pris en faveur des membres du Conseil d'Administration, sont présentés dans la partie « Gouvernance » du rapport de gestion.

4. LIMITATIONS APPORTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de Commerce, le Directeur Général assume sous sa responsabilité la direction générale de la Société. Il est ainsi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

A titre de mesure interne, le Conseil d'Administration a déterminé des plafonds annuels en dessous desquels le Directeur Général a toute latitude pour agir compte tenu de la nature et du montant de ces opérations, toute opération dépassant individuellement ou en cumul les plafonds ainsi déterminés faisant l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration :

- Cautions, avals et garanties accordés au nom de la Société : plafond annuel autorisé fixé à 500.000 euros (à l'exception des cautions douanières) ;
- Engagement d'investissement sortant du cadre habituel des opérations de la Société : plafond annuel fixé à 1.000.000 euros ;
- Prise de participation : plafond annuel fixé à 1.000.000 euros ;
- Cession totale ou partielle de participations : plafond annuel autorisé fixé à 1.000.000 euros ; et
- Financement sortant du cadre courant des affaires de la Société : plafond annuel fixé à 1.000.000 euros.

5. MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES EN ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation à l'Assemblée sont précisées à l'Article 19 des Statuts de la Société. Ces éléments sont rappelés dans l'avis de réunion valant avis de convocation publié par la Société avant toute Assemblée.

6. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont indiqués dans le rapport de gestion.

7. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le Groupe Rougier se fonde sur le Guide simplifié de l'AMF en date du 9 janvier 2008 portant cadre de référence en matière de contrôle interne pour les petites et moyennes valeurs.

Toutefois, Rougier a tenu à adapter les principes généraux du référentiel de l'AMF à son activité et ses caractéristiques propres. Bien qu'ayant une dimension et des activités internationales, Rougier demeure une entreprise à taille humaine qui privilégie, dans une organisation décentralisée très proche du terrain, les échanges réguliers entre la Direction Générale et les directions des différentes entités économiques. Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la Direction de définir et de mettre en œuvre les procédures de contrôle interne adéquates et efficaces.

7.1 OBJECTIF DU GROUPE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne couvre l'ensemble des processus et procédures mis en œuvre par le personnel du Groupe destiné à fournir une assurance sérieuse et raisonnable pour la réalisation des objectifs suivants : d'une part, veiller à ce que les opérations réalisées par le Groupe soient sécurisées et lui permettent ainsi d'atteindre ses objectifs en terme de rentabilité et de protection du patrimoine et, d'autre part, vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société sont fiables et reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et du Groupe et que les lois et règlements en vigueur sont respectés.

Le contrôle interne contribue à la réalisation des objectifs en termes de performance et de rentabilité. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne constitue pas une garantie absolue contre les risques de fraudes ou d'erreurs.

L'environnement de contrôle et de pilotage se caractérise notamment par :

- Une organisation générale du Groupe prenant en compte l'éloignement pays et la dispersion des opérations combinées à des objectifs de contrôle, de coordination et de cohérence ;
- Un dispositif de reporting et de contrôle de gestion appliqué dans toutes les entités du Groupe ;
- La recherche de la performance opérationnelle dans le respect des principes de gestion durable des concessions forestières concédées au Groupe et dans le respect des législations applicables dans les différents pays d'implantation du Groupe ;
- La mise en place progressive de normes internationales de certification des activités forestières du Groupe régulièrement vérifiées par des auditeurs indépendants dans les trois pays d'implantation du Groupe : Cameroun, Congo et Gabon ;
- Une culture d'entreprise qui vise à mettre en place des pratiques et des modes de fonctionnement rigoureux.

Ces principes de fonctionnement s'accompagnent d'un système de délégation opérationnelle aux responsables de chacune des entités dans le cadre d'un budget annuel approuvé par la direction générale du Groupe.

7.2 METHODOLOGIE DE CONTROLE

Compte tenu de la taille de l'entreprise, le contrôle interne du Groupe repose avant tout sur la connaissance approfondie qu'a la Direction Générale des opérations conduites dans les filiales, des visites régulières sur le terrain et de contrôles à caractère substantif.

En 2011, Rougier a poursuivi ses efforts de contrôle centrés sur la maîtrise des flux sur les marchés internationaux (soit 73% du chiffre d'affaires du Groupe) et sur la planification des usines basées en Afrique et de la liaison entre les services commerciaux et la production. En outre, le service centralisé de suivi de la trésorerie et de gestion des risques de change a permis de piloter de manière efficace l'évolution de l'endettement net. Le déploiement de ces organisations contribue à la maîtrise en central des flux tant financiers qu'opérationnels et à garantir la sécurité et l'efficacité des transactions en particulier en termes de risques clients et de couverture de change.

Par ailleurs, la Société après avoir formalisé les missions dévolues au secrétariat général, poursuivra son programme en matière de gestion des risques avec l'élaboration d'un questionnaire sur l'analyse et la maîtrise des risques majeurs du Groupe et leur déclinaison en modes opératoires propres à Rougier.

7.3 LES ACTEURS PRINCIPAUX DU CONTROLE INTERNE

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration s'appuie sur le Comité Stratégique, le Comité des Rémunérations, sur le Conseil réuni en formation de Comité d'audit ainsi que sur la Direction Générale qui le tient régulièrement informé de l'évolution des affaires.

La Direction Générale

Le Directeur Général met en œuvre la stratégie définie par le Conseil d'Administration dans le respect des limitations de pouvoirs qui ont été définies. Il définit les politiques et les procédures applicables aux activités du Groupe en prenant appui sur les directions fonctionnelles et les directions opérationnelles réunies dans une instance unique : le Comité des Directeurs (CODIR).

Le Directeur Général exerce notamment son contrôle en s'appuyant sur les reportings existants et sur les réunions hebdomadaires du CODIR complétées par des réunions plénières trimestrielles. Au cours de ces réunions les différentes activités sont examinées favorisant à court terme la réactivité sur le plan opérationnel terme et à moyen terme l'adaptation des stratégies aux évolutions de l'environnement.

Le pilotage des opérations qui concourent à l'exercice des activités du Groupe comme à leur traduction dans les comptes n'est pas nécessairement codifié, le Groupe privilégiant une approche pragmatique adaptée à sa taille et à la grande connaissance des opérations et des contextes de chaque pays d'implantation.

Tout responsable de filiale ou d'entité opérationnelle est garant du contrôle interne de la structure dont il a la gestion conformément aux spécificités locales. Des actions de sensibilisation sont régulièrement conduites auprès des différentes directions opérationnelles par la Direction Générale.

Pour accompagner le développement des activités industrielles en Afrique, la Direction Générale a poursuivi la réorganisation opérationnelle du groupe et mis en place pour la branche « Rougier Afrique International » (Exploitation forestière, transformation industrielle et négoce international) une direction opérationnelle avec effet au 1^{er} janvier 2011, transformée en direction exécutive à compter à compter du mois de mars 2012.

Directement rattaché au Directeur Général, le directeur opérationnel a supervisé en 2011 les directions des filiales opérationnelles en Afrique et la direction commerciale internationale basée en France et en Afrique.

Pour renforcer la direction de la branche Rougier Afrique International, le directeur opérationnel a été nommé Directeur exécutif de la branche « Forêts naturelles » et de la société Rougier Afrique International.

La Direction Financière du Groupe

Le contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable vise à optimiser le contrôle de Rougier S.A. sur le Groupe et à garantir la fiabilité des comptes consolidés et des comptes sociaux de chacune des entités. Assuré par la Direction Financière du Groupe, il permet de donner aux membres de Conseil d'Administration une assurance raisonnable et suffisante qu'un contrôle est exercé sur les filiales et que les informations financières sont fiables. Lors de chaque arrêté, les principales zones de jugement et notamment la réalisation des tests de valeur des actifs sont décidées conjointement avec le Directeur Général.

Les principaux domaines d'intervention de la Direction Financière sont les suivants :

- La consolidation en charge de la préparation des états financiers groupe et de la supervision de la comptabilité des différentes entités en s'appuyant en Afrique sur les directions financières des pays, fonctionnellement rattachées au Directeur Financier Groupe ;
- Les systèmes d'information en charge de la mise en place des outils informatiques adaptés aux besoins du groupe et de leur sécurité, de la définition de l'architecture réseau et des moyens de communication ;
- Le contrôle interne et les processus de reporting mensuel ;
- Le suivi des affaires juridiques et fiscales ;
- Le financement et la gestion de trésorerie ;
- La communication financière dans le cadre des dispositions réglementaires de l'Autorité des Marchés Financiers.

L'élaboration des comptes consolidés est réalisée en interne à partir d'un modèle unique de liasse de consolidation traité dans un outil informatique spécifique centralisé en France, et selon un planning diffusé en amont. Un manuel d'exploitation a été diffusé à l'ensemble des filiales, comme guide de référence dans ce domaine. Ce manuel a été conçu comme un guide permanent à l'attention des directeurs financiers et principaux acteurs comptables en vue notamment d'harmoniser les procédures et de concourir à la qualité et l'homogénéité de l'information comptable et financière produite.

Par ailleurs, l'encadrement supérieur du Groupe est sensibilisé chaque fois que nécessaire aux risques juridiques et politiques induits par les opérations relatives aux concessions forestières ainsi qu'aux risques environnementaux liés à la nature des activités.

Les informations financières sont disponibles via les communiqués financiers (chiffres d'affaires trimestriels, résultats semestriels et résultats annuels), les rapports annuels et le site internet du groupe (<http://www.rougier.fr>).

Le contrôle de gestion

Les compétences du groupe dans ce domaine ont été renforcées avec le recrutement d'un Contrôleur de Gestion groupe également en charge les études relatives aux investissements à caractère plus stratégique et aux projets de développement. Dans son organisation, le contrôle de gestion apporte une contribution essentielle à la maîtrise des opérations et à l'adéquation de l'allocation des ressources aux objectifs définis.

Placé sous la responsabilité de la Direction Générale, et en étroite liaison avec la direction opérationnelle de la branche Rougier Afrique International, il permet d'animer la construction des plans d'affaires stratégiques à moyen terme de même que le processus budgétaire opérationnel et d'investissements dans le cadre des objectifs qui ont été fixés à chacune des entités. Il assure en cours d'année le reporting mensuel et les éventuelles actualisations des objectifs.

Le système de reporting repose sur les principes suivants :

- La remontée mensuelle d'informations fiables et nécessaires au pilotage de la performance par la direction générale du Groupe dans le domaine commercial, l'activité de production, les investissements et les coûts par grande fonction ainsi que le domaine financier, comparant la réalisation au budget. Le reporting de ces informations est établi de manière décentralisée par chacune des entités opérationnelles sous la responsabilité de leurs Directions ;
- L'unicité des résultats de gestion et de consolidation.

Un certain nombre de tableaux de bord ont été développés de même que des indicateurs de performances opérationnelles permettant d'appréhender au mieux les résultats et les risques. Ces tableaux de bord répondent aussi bien à des problématiques commerciales (analyse des ventes) qu'à des problématiques de production.

Ces actions croisées constituent l'un des fondements du contrôle interne du Groupe.

7.4 LES DISPOSITIFS DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES APPLICABLES AUX PROCESSUS FINANCIERS

En la matière, l'organisation du Groupe repose sur une centralisation de la gestion des relations bancaires, des décisions sur les financements et de la gestion de la trésorerie des entités du Groupe. Cette politique couvre également le traitement des opérations en devises et les outils de couverture associés, et inclut des procédures de reporting. Le service dédié rattaché à la Direction Financière dispose d'un outil de gestion centrale permettant de sécuriser les moyens de paiement, maîtriser l'évolution de l'endettement net et optimiser le coût de la dette. La gestion du risque de change repose sur des principes identiques avec pour objectif le contrôle des sous-jacents et des instruments de couverture.

Une organisation identique a été retenue pour la gestion des risques patrimoniaux, risques industriels d'exploitation couverts par des programmes centraux d'assurance ainsi que pour la gestion des risques clients. La gestion des risques opérationnels est placée sous la responsabilité du Secrétaire Général. Les capitaux couverts font l'objet d'une revue régulière en liaison avec les cabinets de courtage retenus par le Groupe incluant notamment l'organisation de visite des sites industriels et des audits des couvertures à intervalle régulier. Elles permettent de rendre compte à la direction du Groupe de la vulnérabilité aux accidents, des mesures de prévention et de protection des actifs à prendre le cas échéant et de souscrire des couvertures en adéquation avec les risques spécifiques du Groupe.

7.5 LES DISPOSITIFS DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES APPLICABLES A LA GESTION DURABLE DES ACTIVITES

Le Groupe met en œuvre un processus de gestion durable et responsable de ses activités d'exploitation forestière en Afrique permettant d'assurer que celle-ci est conforme aux lois et règlements en vigueur dans les pays concernés ainsi qu'aux traités internationaux ratifiés par les Etats. Ce programme de mise en conformité a fait l'objet d'une planification à moyen terme par la Direction Générale du Groupe. Ce programme passe au préalable par l'agrément des plans d'aménagement durable des concessions, l'ensemble des plans étant désormais déposés et agréés. La réalisation de ces plans est déléguée à la direction générale locale de l'entité concernée et fait l'objet d'une revue annuelle par la Direction Générale du Groupe conjointement avec la direction locale, en collaboration avec un cabinet de conseil externe international spécialisé. Lorsque les concessions forestières ont fait l'objet d'une certification, les méthodes d'exploitation sont répertoriées dans un Manuel de procédures diffusé auprès du personnel concerné et les procédures font l'objet d'une révision annuelle par un auditeur externe indépendant. Des actions de formation orientées principalement sur les métiers de la forêt sont régulièrement engagées auprès des personnels afin d'assurer une large diffusion des meilleures pratiques.

Le contrôle de la bonne application des procédures opérationnelles et du système de management forestier est réalisé par les cellules d'aménagement basées en Afrique couvrant les trois pays d'implantation du Groupe relayée par les cellules « développement durable » constituées au plus près des activités opérationnelles. En outre, un Responsable Sociétal et Environnemental, rattaché au Directeur Général, a la charge de la coordination internationale des activités ayant trait à la gestion durable des activités. Il est partie prenante dans les programmes de certification dans lesquels le Groupe s'est engagé et notamment FSC, PEFC, TLTV et Charte LCB des filiales françaises de même que dans la mise en place de processus d'achat responsables.

7.6 PROCEDURE DE GESTION DES RISQUES

L'ensemble des risques majeurs ainsi que la politique de couverture de ces risques fait l'objet d'une description détaillée figurant dans le rapport de gestion. La gestion des risques opérationnels relève du Secrétaire Général dont les missions dans ce domaine ont été précisées en fin d'exercice 2010.

Dans son organisation décentralisée, le Groupe privilégie la qualité et l'autonomie de ses collaborateurs qui assument les responsabilités liées à leur fonction y compris celle du contrôle des risques.

7.7 PLAN D'ACTION « 2012-2013 »

Le contrôle interne

Les missions du contrôle interne devraient être reprises progressivement en parallèle avec le déploiement de nouveaux outils informatiques notamment :

- élaboration d'un questionnaire relatif à l'analyse et à la maîtrise des risques. organisation, modes opératoires conformément aux recommandations de l'AMF,
- en liaison avec le service consolidation, élaboration d'un guide de l'information comptable et financière et d'une manière générale de l'ensemble des informations incluses dans le rapport d'activité du groupe ainsi que des informations périodiques.

Le système de reporting et la comptabilité analytique des filiales africaines seront également remis à plat pour accompagner la mutation industrielle du Groupe et les enjeux de logistique en Afrique.

Les systèmes d'information

En 2011, le groupe s'est avant tout consacré au projet de gestion des flux physiques des entités africaines (projet ARTEMIS) avec pour objectif la mise en place d'un système commun à l'ensemble des activités de production, depuis la centralisation des plans annuels d'opérations en forêt jusqu'à l'émission des documents de facturation par les filiales africaines. La première tranche du projet est limitée à la gestion des flux et s'accompagne d'une révision des processus de facturation au sein du groupe. Le plan de déploiement a commencé en fin d'année 2011 au Cameroun et sera poursuivi en 2012. A terme, ARTEMIS constituera un élément clé de maîtrise des flux au sein du groupe.

En parallèle, les comptabilités sociales des entités africaines ont été partiellement transférées sur l'ERP X3 qui deviendra ainsi courant 2012 l'outil groupe. Cette décision s'accompagne d'une harmonisation des plans de comptes généraux et des plans analytiques des entités africaines du groupe et favorise la dématérialisation des échanges au sein du groupe.

Pour ces projets les plus structurants, le Groupe privilégie une approche SAAS (« Software As A Service) lui permettant de sécuriser les données clés dans des conditions optimales tout en conservant la possibilité de revenir à une organisation « propriétaire ».

Ces différents projets visent à l'amélioration des processus au sein du Groupe, à la sécurisation des données et des actifs du groupe et renforcent globalement l'efficacité du contrôle interne.

Rougier continue à faire évoluer ses processus de contrôle interne et de contrôle des engagements du Groupe tout en veillant à maintenir la réactivité opérationnelle de ses filiales.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2011

ROUGIER S.A.

155, avenue de la Rochelle
79000 Niort

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Rougier S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et,
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 30 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

PIERRE HENRI SCACCHI ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Alain Zentar

Philippe Blanc



Rougier

Gérer la forêt, faire vivre le bois

RAPPORT DE GESTION

Rapport d'activité

1. 2. RAPPORT D'ACTIVITE

ACTIVITE ET PERSPECTIVES

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé 2011 s'établit à 147.149 milliers d'euros en augmentation de 6.1% par rapport à l'exercice précédent ; cette progression venant après une augmentation de 12.1% enregistrée en 2010 et s'appuyant sur la bonne performance de l'ensemble des activités. Le groupe revient ainsi progressivement à un niveau de chiffre d'affaires conforme à ses capacités dans un marché qui demeure contrasté.

La demande mondiale pour les produits bois a évolué en fonction des facteurs macro-économiques des différentes zones. La conjoncture s'est maintenue à un niveau satisfaisant dans le domaine de la construction, avec des situations contrastées par marché et des positions attentistes dans certains pays matures dues à l'absence de visibilité. Dans ce contexte, les prix de vente qui avaient beaucoup progressé au cours de l'année 2010, se sont raffermis au cours du premier semestre et se sont ensuite stabilisés. La demande a été portée par la consommation réelle sans reconstitution de stocks dans la chaîne de distribution avec une volatilité plus importante. Le développement des labellisations a constitué un point d'appui important sur les marchés matures combiné à la demande croissante pour des produits à plus forte valeur ajoutée. Ainsi, les marchés européens du Nord comme les marchés nord-américains, sensibles aux enjeux environnementaux, ont continué leur progression par rapport à l'exercice précédent. Le marché français, tout comme le marché italien et les marchés de l'Europe du Sud, ont été influencés par l'intensification de la crise de la dette souveraine en particulier à partir de septembre 2011. Les marchés d'Europe du Sud s'inscrivent en baisse pour la quatrième année consécutive. En outre, la situation insurrectionnelle a conduit à stopper les ventes en Lybie, les développements dans cette zone étant globalement freinés après le printemps arabe. Dans cet environnement, la demande solide des marchés émergents a soutenu la consommation de bois tropicaux, alimentée par les marchés intérieurs de la construction et de l'immobilier en pleine croissance de même que par le maintien des cours du fret à des plus bas historiques. Ces marchés, traditionnellement importateurs de matières premières, ont progressivement basculés vers des produits de première transformation suite à la décision d'arrêt d'exportation des grumes du Gabon. Les ventes de grumes à partir des pays voisins ont été bien orientées en fonction des essences. Les bois tropicaux d'origine africaine ont comparativement renforcé leur position sur les marchés mondiaux, marqués par une moindre disponibilité des productions dans les différentes zones d'origine (Asie du Sud-Est) et l'évolution des parités (Brésil). La politique active de diversification des marchés conduite depuis plusieurs années, ainsi que la recherche des meilleurs critères de certification s'appuyant sur des processus de gestion forestière durable, ont permis au Groupe de renforcer ses positions en fonction des différentiels de croissance des marchés.

Les ventes de grumes se sont maintenues au niveau atteint en 2010 après l'entrée en vigueur de l'interdiction d'exportation des grumes du Gabon. Les autorisations d'exportation de bois en grumes, accordées par certains pays du Bassin du Congo, ont permis au Groupe de bénéficier de la dynamique des marchés émergents et de la demande pour des essences secondaires de déroulage. En outre, prenant appui sur la certification FSC, le Groupe a développé les ventes de grumes aux industriels exportateurs du Gabon qui en 2011 ont représenté près de 37% des volumes commercialisés en grumes par le Groupe. La tendance s'inscrit dans un contexte général de restriction de l'offre avec des prix de vente en augmentation, résultant de la convergence à travers le monde des politiques de limitation à l'exportation de bois en grumes. Avec le renforcement des capacités de production de transformation du groupe, les ventes de sciages et dérivés, en augmentation de 9% en volume, se sont maintenues sur le marché européen, premier marché des sciages produits dans le Bassin du Congo et ont bénéficié du report progressif de la demande des pays émergents sur des produits de sciages de première transformation. Les marchés européens des panneaux contreplaqués exotiques se sont stabilisés, l'offre évoluant sous les effets de la moindre disponibilité de l'Okoumé pour les fabricants européens, les ventes souffrant ponctuellement des difficultés rencontrées dans la logistique portuaire en Afrique. Rougier bénéficie sur cette ligne produit de son offre en produits certifiés FSC (90% des volumes vendus au départ du Gabon) qui lui permet de consolider sa position de leader sur ce segment de marché en Europe du Nord.

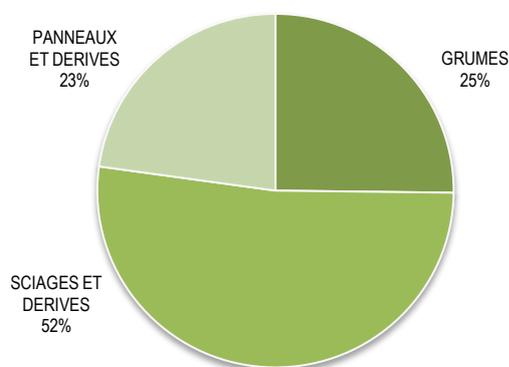
Dans la branche Importation/Distribution France, les développements commerciaux et l'adéquation des lignes de produits à la demande soutiennent le chiffre d'affaires face à des positions attentistes des acheteurs et permettent de consolider les parts de marché particulièrement pour les activités de sciages. Les activités « contreplaqués » demeurent confrontées à la massification des achats des réseaux de négoce dont le poids est en augmentation ; la certification FSC constitue dans ce contexte un atout majeur donnant une position unique à Rougier.

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PRODUIT

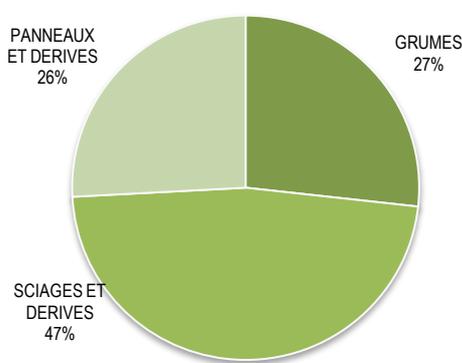
Le Groupe s'adapte à la demande des marchés et au contexte macro-économique en spécialisant ses outils de transformation et en renforçant ses efforts sur la labellisation des productions. Les produits transformés continuent leur progression et représentent désormais 75 % du chiffre d'affaires (73 % en 2010). Les sciages et dérivés constituent en 2011 la première ligne de produit commercialisée avec 52 % du chiffre d'affaires du Groupe, contre 47,4 % en 2010 dans un contexte de développement de la valeur ajoutée et d'augmentation des capacités de production. Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques réaffirmées par le Groupe avec l'industrialisation croissante des productions, l'augmentation de la valeur ajoutée produite et la labellisation. Elles traduisent la faculté d'adaptation de Rougier aux marchés qui lui est procuré par l'accès direct à la matière au travers de ses 2 millions d'hectares de forêt sous concession.

en K€	2011	% du CA	2010	% du CA	Var. en %
Grumes	36 912	25.1%	36 966	26.6%	-0.1%
Sciages et dérivés	76 185	51.8%	65 540	47.2%	16.2%
Panneaux et dérivés	33 431	22.7%	35 720	25.8%	-6.4%
Divers	621	0.4%	492	0.4%	26.0%
CA GROUPE	147 149	100%	138 718	100%	6.1%

Année 2011



Année 2010



REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La stratégie de diversification des marchés engagée par le Groupe depuis plusieurs années, de même que la large gamme d'essences dont il dispose avec son implantation dans les trois pays clés du Bassin du Congo, permettent au Groupe de bénéficier des évolutions différenciées des marchés. Favorisées par la certification et la légalité de son offre, les ventes de Rougier ont bien résisté en Europe et ont été particulièrement dynamiques en Amérique. Le Groupe a ainsi été en mesure de profiter de la bonne orientation des marchés anglo-saxons et du Benelux, mais également de celle de certains marchés émergents notamment en Asie (Chine, Inde, Vietnam...). En revanche, tous les marchés européens du Sud, Italie et péninsule ibérique, ont été pénalisés par le contexte de crise. Sur le marché français, le positionnement et la dynamique commerciale ont permis de réaliser une bonne performance (+6.5 %). Le Bassin Méditerranéen et le Moyen Orient ont été affecté par le printemps arabe et ponctuellement en fin d'année par des politiques financières plus restrictives en Turquie. L'Afrique Subsaharienne prend une part croissante après l'arrêt de l'exportation des grumes au Gabon et a vocation à se

développer dans les années à venir. Après l'interdiction d'exportation de grumes du Gabon, l'année 2011 illustre la capacité d'adaptation de Rougier sur les marchés.

en K€	2011	% du CA	2010	% du CA	Var. en %
Europe	88 467	60.1%	85 499	61.6%	3.5%
Asie	35 684	24.3%	30 856	22.2%	15.6%
Bassin Méditerranéen et Moyen Orient	9 626	6.5%	12 186	8.8%	-21.0%
Amérique	4 004	2.7%	2 319	1.7%	72.7%
Afrique Subsaharienne	9 368	6.4%	7 858	5.7%	19.2%
CA GROUPE	147 149	100%	138 718	100%	6.1%

Résultat

Avec un bénéfice net de 4.345 milliers d'euros en 2011, contre un bénéfice de 5.313 milliers d'euros en 2010, le Groupe solidifie ses résultats, démontrant ainsi sa réactivité dans un environnement incertain. Cependant, la rentabilité opérationnelle est influencée par la mutation profonde de la filière forestière au Gabon subie depuis deux ans et qui nécessite de très importantes adaptations du modèle de croissance de Rougier Gabon au niveau de son organisation, de son outil de production et de transformation et de sa logistique. L'augmentation des capacités industrielles et le développement de la transformation ont été largement mis en œuvre en 2011, positionnant Rougier au cœur des nouvelles politiques forestières africaines.

La nécessaire montée en puissance des investissements et les dysfonctionnements rencontrés sur la chaîne logistique au Gabon ont pesé sur la profitabilité du Groupe. Cependant, le contexte globalement plus favorable qu'anticipé et l'amélioration structurelle des conditions d'exploitation ont conduit le Groupe à reprendre une partie des dépréciations d'actifs enregistrées dans le passé pour faire face à la perte de valeur des actifs du Cameroun et du Congo, contribuant à l'amélioration des résultats.

Dans ce contexte, Rougier a enregistré un effritement de sa marge brute qui représente 64,1 % du chiffre d'affaires contre 66,2 % du chiffre d'affaires pour 2010 sous les effets combinés du niveau de l'activité et des mix-essences et du tassement des prix moyen de vente particulièrement sur le second semestre. En valeur absolue, elle augmente de 3 millions d'euros, situation qui reflète également l'évolution du mix produit. Pour la distribution en France, l'approfondissement des gammes de produits vendus et la labellisation soutiennent le niveau de la marge qui demeure stable par rapport à l'exercice précédent.

Les charges externes, à 47.7 millions d'euros et 32.4 % du chiffre d'affaires, augmentent de 2 millions d'euros par rapport à 2010, soit de 4,3 %, en raison de la hausse des coûts de logistique terrestre et portuaire liée au poids relatif de l'activité du Congo, site de production le plus éloigné de son port d'embarquement mais également à la priorité accordée aux grands travaux au Gabon qui a généré des surcoûts pour le Groupe. Le programme de contrôle des coûts a permis de maîtriser l'évolution des autres charges dans le contexte d'industrialisation croissante de la production. Ainsi, la valeur ajoutée à 47,1 millions d'euros représente 32,1% du chiffre d'affaires contre 33.2 % en 2010.

La charge de personnel reste stable par rapport à 2010 à 27 millions d'euros. Après retraitement des coûts non récurrents de l'année 2010 estimés à 1,5 millions d'euros, l'augmentation ressort à 5,6%. En 2011, la masse salariale représente 18,4% du chiffre d'affaires contre 19,5% en 2010. Les plans de modernisation des usines et d'augmentation de la valeur ajoutée (transformation plus poussée, augmentation des capacités de séchage) ont une incidence directe sur l'évolution favorable de la masse salariale. La productivité des unités industrielles de sciages s'est ainsi nettement redressée au Congo et au Cameroun (plan de modernisation de l'unité de Mbang). Les impôts et taxes, qui sont constitués d'une part des charges liées à la détention et à l'exploitation des forêts en Afrique et d'autre part des droits de sortie des productions, augmentent de 1,9 millions d'euros ; évolution consécutive aux adaptations apportées à la fiscalité directe par les pays producteurs en particulier au Cameroun. Les dotations aux amortissements augmentent de 11,1 % à 7,7 millions d'euros. Enfin, les dotations aux provisions sur stocks et créances sont maintenues à un niveau faible.

En synthèse, le résultat opérationnel courant s'établit à 3,2 millions d'euros en 2011 contre à 4,6 millions d'euros en 2010 avec un second semestre 2011 globalement à l'équilibre marqué par les difficultés rencontrées au Gabon. La marge opérationnelle courante s'établit sur l'année à 2,2% du chiffre d'affaires à comparer à 3.3% en 2010

En diminution de 1,1 million d'euros par rapport à 2010, le résultat opérationnel du Groupe ressort à 5,3 millions d'euros en 2011 pour représenter 3,6% du chiffre d'affaires. En 2011 comme en 2010, la révision de la valeur des actifs du Cameroun et du Congo a conduit à reprendre 1,6 millions d'euros sur le niveau des dépréciations enregistrées dans le passé contre 2 millions d'euros en 2010. Le résultat enregistre également un badwill de 0,4 millions d'euros sur l'acquisition de la société GEBI (usine de Barracuda) au Gabon.

Le coût de l'endettement financier net est en augmentation à 2,3 millions d'euros en 2011, contre 2,0 millions d'euros en 2010 et représente 1,6 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 1,5% en 2010. Cette évolution résulte de l'augmentation de l'endettement net moyen consolidé en particulier sur le second semestre et de la gestion active de la dette. Le coût moyen de la dette, bien qu'à un niveau de 5,6% restant assez élevé du fait de la répartition de l'endettement entre le FCFA et l'Euro, s'est amélioré sur la période, de l'ordre de 20 points de base dans un contexte de remontée des spread à partir du second semestre.

Le Groupe enregistre un produit d'impôt de 1,3 million d'euros contre un produit d'impôt de 0,8 millions d'euros en 2010. Comme en 2010, le résultat intègre en 2011 un crédit d'impôt de 0,6 million d'euros résultant de dispositions prises par l'Etat gabonais pour compenser les impacts de la non ratification des accords APE avec l'Union Européenne pour les producteurs gabonais de contreplaqués. En outre, le groupe a procédé à une mise à jour de la situation fiscale des opérations en Afrique qui a conduit à la reconnaissance partielle des impôts différés actifs liées à des pertes antérieures et des différences temporaires pour 2,9 millions d'euros. A l'inverse, la situation fiscale avec des impositions forfaitaires locales non récupérables de même que les incidences fiscales des opérations de restructuration juridique et de cession d'un intérêt minoritaire, ont une incidence directe sur le taux effectif de l'impôt qui ressort à (42%) contre un taux normatif de 34%.

Le résultat net consolidé de l'année 2011 s'établit en profit de 4.345 milliers d'euros et à 4.428 milliers d'euros en part du Groupe, après intégration d'une quote-part du résultat de Lignafrica, joint-venture constituée en 2010 pour se positionner sur le marché des plantations forestières en Afrique.

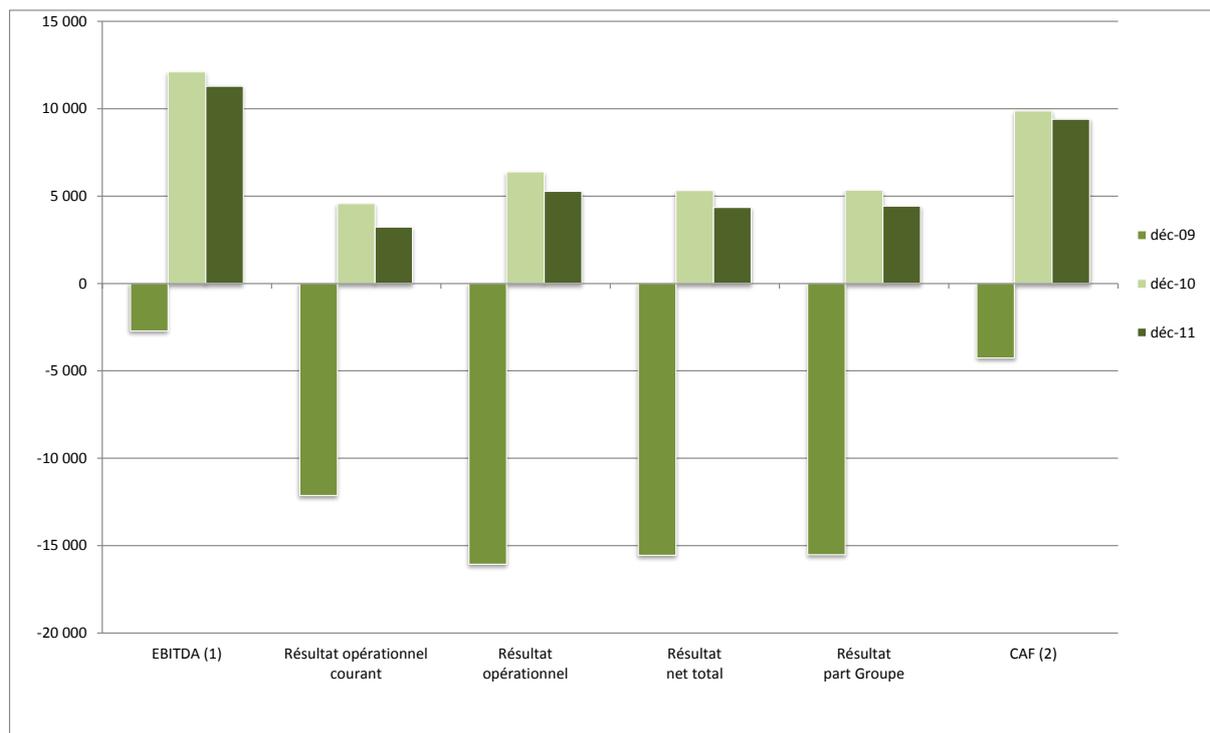
En K€	2011	% CA	2010	% CA
Chiffres d'affaires	147 149		138 718	
Excédent brut d'exploitation (EBITDA) (1)	11 282	7.7	12 111	8.7
Résultat opérationnel courant (ROC)	3 228	2.2	4 578	3.3
Résultat opérationnel (EBIT)	5 277	3.6	6 384	4.6
Coût de l'endettement financier net	(2 296)	(1,6)	(2 042)	(1,5)
Autres produits et charges financiers nets	93	0.1	220	0.2
Quote-part de résultat des mises en équivalence	(36)		(30)	
Impôt	1 308	0,9	781	0,6
Résultat net	4 345	3.0	5 313	3.8
dont Part du Groupe	4 428		5 343	
dont Hors Groupe	(83)		(30)	
Capacité d'autofinancement (2)	9 399	6.4	9 871	7.1
Investissements réalisés (3):				
Opérationnels	11 135		6 763	
Financiers	15		75	

(1) L'EBE ou EBITDA correspond au résultat opérationnel courant hors amortissements et provisions

(2) CAF après coût de l'endettement financier net et impôt

(3) Hors impact des décalages de décaissement

Niveaux de résultats (en K€)



- (1) L'EBE ou EBITDA correspond au résultat opérationnel courant hors amortissements et provisions
 (2) CAF après coût de l'endettement financier net et impôt

Situation financière

La structure financière du Groupe s'est renforcée significativement avec l'entrée de la Caisse des Dépôts et Consignations du Gabon, à hauteur de 35%, dans le capital de Rougier Afrique International le 29 décembre 2011. Cette dynamique de partenariat financier permet au Groupe d'augmenter les fonds propres totaux de 25,6 millions d'euros et de réduire le ratio d'endettement en pourcentage des fonds propres. Le renforcement de sa structure financière constitue un accélérateur de développement pour le Groupe en Afrique et lui permet de poursuivre l'approfondissement de l'industrialisation pour une industrie compétitive sur les marchés.

Les fonds propres de l'ensemble consolidé s'élèvent à 88 millions d'euros, contre 62,4 millions d'euros au 31 décembre 2010. Ils représentent 50,2 % du total du bilan contre 46,4 % au 31 décembre 2010. L'évolution des fonds propres résulte essentiellement de la cession d'un intérêt minoritaire dans Rougier Afrique International sans perte de contrôle pour 24 millions d'euros enregistrée directement en capitaux propres sous déduction des frais liés à la transaction pour 0,7 million d'euros. Les capitaux propres bénéficient également de l'effet résultat positif de la période et de la distribution décidée par l'Assemblée Générale du 7 juin 2011.

En clôture, l'endettement financier net du Groupe diminue de près de 11 millions d'euros en valeur absolue pour s'établir à 25,9 millions d'euros, représentant 29,4% des fonds propres totaux au 31 décembre 2011 contre 59,0% au 31 décembre 2010. La maturité de la dette financière à terme, constituée des emprunts à moyen terme, est stable avec 83% de la dette à terme échue après 2012. La répartition de la dette par nature de taux reste favorable au résultat ; la part à taux fixe de la dette financière brute passant de 57 % au 31 décembre 2010 à 61 % au 31 décembre 2011 ; la part à taux variable représentant ainsi 39 % de l'endettement brut.

FLUX FINANCIERS

La capacité d'autofinancement (après coût de l'endettement financier net et impôts) s'établit à 9,4 millions d'euros contre 9,9 millions d'euros pour 2010. Elle représente 6,4% du chiffre d'affaires et traduit la solidification des résultats, en particulier de l'EBITDA (avant frais financiers, dotations aux amortissements et provisions et coût de l'endettement).

Le flux net de trésorerie généré par l'activité est positif de 1,7 million d'euros contre 7,8 millions d'euros pour l'exercice 2010. La capacité de financement (après coût de l'endettement financier et impôts) a été consommée en grande partie par l'augmentation importante des besoins en fonds de roulement liés à l'activité soit 8,6 millions d'euros, en liaison avec l'augmentation des stocks liée i) à l'industrialisation croissante de la production en Afrique et ii) les dysfonctionnements dans la chaîne logistique au Gabon. Les retards dans le remboursement des crédits de TVA rencontrés dans les trois pays d'Afrique ont également pesé lourdement sur le BFR (besoins supplémentaires de 4 millions d'euros en fin d'exercice). Le besoin en fonds de roulement se situe à un niveau élevé en fin d'exercice 2011, à 132 jours de chiffre d'affaires rapportés à l'activité de l'ensemble de l'année mais ramenés à 116 jours rapportés à l'activité du quatrième trimestre, contre 108 jours à fin 2010 rapportés à l'activité du quatrième trimestre. Le crédit client est maîtrisé et continue de bénéficier en France de la loi LME.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement correspond à un décaissement de 11,2 millions d'euros, dont 10,9 millions d'euros au titre des investissements opérationnels directs. Les investissements réalisés (principalement accroissement organique des capacités de production et modernisation des process industriels) s'élèvent à 12,7 millions d'euros en 2011, soit un montant de près de deux fois supérieur à celui de 2010 (6,8 millions d'euros) :

- la création de l'unité de seconde transformation de Mbang (Cameroun) ;
- la création de la scierie d'Ivindo (Gabon) et le doublement de celle de Mevang ;
- l'acquisition au Gabon de GEBl qui porte le site de Barracuda appelé à concentrer la seconde transformation au Gabon
- le plan de modernisation de l'unité de sciages de Mbang (Cameroun) visant à en améliorer l'efficacité et de l'usine de production de contreplaqués d'Owendo (Gabon) ;
- le lancement du projet ARTEMIS (système d'information) pour la gestion de l'ensemble des flux physiques en Afrique ;
- le renouvellement du matériel forestier et des systèmes d'information.

Le cash-flow libre opérationnel qui mesure l'excédent ou l'utilisation de trésorerie généré par l'activité sous déduction des flux nets liés aux investissements de la période est négatif de 9,5 millions d'euros alors qu'il était positif de 2,4 millions d'euros pour l'année 2010.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement intègre la cession de 35% de Rougier Afrique International et est positif de 25,6 millions d'euros. Outre cette opération, le Groupe a notamment mis en place de nouveaux emprunts pour 7,6 millions d'euros et a remboursé conformément aux échéanciers 3,5 millions d'euros.

La variation positive de la trésorerie nette s'établit à 15 millions d'euros contre une variation négative qui atteignait 1,2 million d'euros en 2010.

FLUX DE TRESORERIE RESUMES

<i>Chiffres en K€</i>	2011	2010
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	9 399	9 871
Variation du BFR lié à l'activité	(8 610)	(3 204)
Flux de trésorerie générés par l'activité	1 742	7 848
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	(11 243)	(5 454)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financements	24 558	(3 661)
Variation de trésorerie nette	15 059	(1 253)
Investissements opérationnels décaissés	(10 886)	(6 314)

TRESORERIE NETTE

La trésorerie nette (y compris les équivalents de trésorerie incluant des placements à terme) est négative de 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2011 et s'est améliorée de 15,1 millions d'euros sur l'exercice.

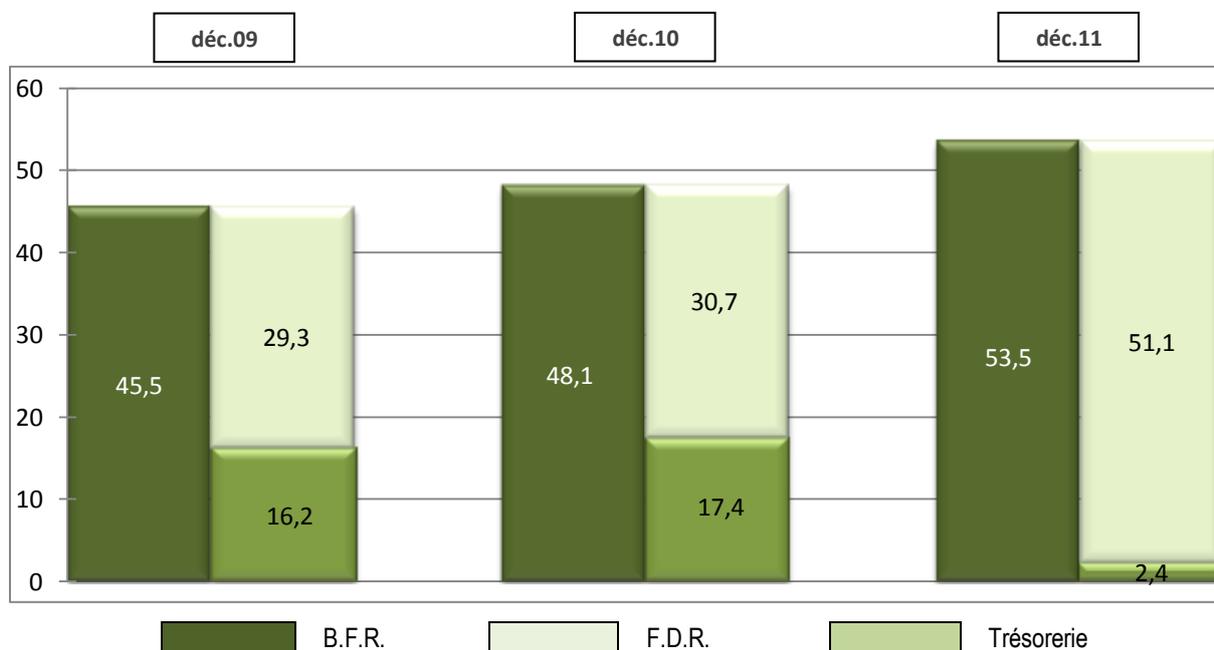
Le besoin global en fonds de roulement s'établit à 53,5 millions d'euros en augmentation de 5,4 millions d'euros par rapport à 2010. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation du BFR d'exploitation de 3,1 millions d'euros, reflétant l'augmentation des stocks liée en partie au développement de l'activité, amplifiée par la bonne tenue de l'activité au cours du quatrième trimestre avec un crédit client stable en valeur absolue. Les éléments hors exploitation directe (remboursement des crédits de TVA en Afrique) augmentent fortement (augmentation de près de 2 millions d'euros). Le BFR représente désormais 133 jours de chiffre d'affaires lissés sur l'année et 117 jours rapportés au chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre.

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

FONDS DE ROULEMENT

TRESORERIE NETTE

(en millions d'euros)



INFORMATION CONCERNANT LES RESTRICTIONS A L'UTILISATION DES CAPITAUX POUVANT INFLUENCER DE MANIERE DIRECTE OU INDIRECTE LES OPERATIONS DU GROUPE. LIQUIDITE ET SOURCE DE FINANCEMENT.

Les lignes bancaires et emprunts ne contiennent pas de clause de remboursement anticipé.

Le Groupe dispose en outre des lignes nécessaires (disponibilités et lignes autorisées mobilisables) pour faire face à son cycle d'exploitation et à son plan d'investissements.

Perspectives

Dans le contexte macro-économique complexe de 2012 avec une visibilité réduite notamment dans les pays matures, Rougier continue de consolider ses fondamentaux en privilégiant l'amélioration de sa performance industrielle et commerciale dans la nouvelle configuration mise en œuvre en 2011.

Le renforcement de la structure financière du groupe est un atout fort pour Rougier, qui entend accélérer le développement de ses activités en Afrique, en forêts naturelles ou en forêts de plantations, afin de conforter sa position de leader d'une industrie forestière responsable.

Confirmant sa capacité d'adaptation, le Groupe entend exploiter et valoriser au mieux toute la ressource forestière autour du développement des essences secondaires et de la certification. La stratégie de Rougier sera soutenue en 2012 par un programme d'investissements industriels important avec pour objectif de développer une industrie compétitive et accroître la valeur ajoutée dans les produits mis sur les marchés.

Rougier entend ainsi bénéficier sur le marché mondial des bois tropicaux des atouts uniques de son positionnement de producteur africain certifié et a pour ambition de renforcer sa position d'acteur majeur de la filière dans le Bassin du Congo, en s'appuyant sur une offre large et de qualité prioritairement en produits certifiés autour de la marque Rougier et bénéficier de l'alliance capitalistique avec la CDC Gabon réalisée en décembre 2011.

En 2012, le Groupe poursuivra la diversification de ses activités en Afrique avec la mise en œuvre de l'accord cadre obtenu dans les plantations forestières au Gabon (Plantations Forestières de la Mvoum). A moyen terme, le développement des plantations forestières industrielles en partenariat devrait constituer un relais de croissance complémentaire pour Rougier.

ACTIVITE DES PRINCIPALES FILIALES

Rougier Afrique International : exploitation de forêts naturelles, transformation industrielle du bois en Afrique et Commerce de bois et dérivés

Dans un environnement économique volatile avec des marchés de la construction en amélioration, la reprise enregistrée sur les marchés mondiaux des produits bois a été progressive et sans rebond marqué dans les pays matures. Avec la persistance de la crise de la dette souveraine en Europe, la consommation réelle a été le seul moteur de la croissance et les stocks ont été maintenus à des niveaux bas dans les chaînes de distribution. En Europe, le segment des bois tropicaux labellisés a été plus dynamique sur les marchés engagés vers une future certification obligatoire en particulier en Europe du Nord. A l'inverse, les marchés d'Europe du Sud lourdement affectés par la crise financière demeurent à des niveaux très bas. Sur les marchés nord-américains, l'amélioration de la conjoncture économique a permis une relance du segment du marché de la construction consommateur de bois tropical labellisé. La demande toujours solide des marchés émergents, alimentée par la croissance de la consommation intérieure des pays, favorise la dynamique des échanges et bénéficient en premier lieu aux sciages qui se sont substitués aux grumes sur ces marchés. La compétitivité des bois tropicaux du Bassin du Congo s'est trouvée confortée sur les marchés en raison d'une moindre disponibilité des productions en provenance des autres zones exportatrices de bois tropicaux ; situation renforcée par le maintien du coût du fret maritime à ses plus bas niveaux historiques depuis une dizaine d'années et des évolutions des devises (Réal brésilien). Dans ce contexte, les prix de vente ont poursuivi leur redressement progressif.

Au *Gabon*, le mode de fonctionnement forestier, industriel et commercial est en cours de mutation suite à l'arrêt de l'exportation des grumes début 2010 et a nécessité de profondes adaptations. L'augmentation des capacités industrielles et le développement de la transformation ont été largement mis en œuvre en 2011 avec la création d'une scierie à Ivindo, le doublement de la capacité de production de Mévang, l'acquisition de Barracuda et l'amélioration de l'usine de contreplaqués d'Owendo. La production forestière a augmenté de près de 8% sur l'exercice. Cette mutation en profondeur de l'activité a impacté les résultats industriels qui n'ont pas atteint leur rythme de croisière. En outre, les résultats opérationnels ont souffert d'un niveau de chiffre d'affaires toujours insuffisant affecté en outre par la fermeture du marché libyen et les difficultés dans la logistique terrestre et portuaire perturbée par la réalisation de grands travaux et la Coupe d'Afrique des Nations. Dans ce contexte, le modèle de développement basé sur la gestion responsable de la ressource qui a abouti à l'obtention de la certification FSC sur près de 70% des superficies, a permis de développer les ventes de grumes aux industriels locaux exportateurs, source de résultat. Au global, plus de 44% de la production en équivalent grumes a été vendue avec le label FSC en 2011. Les efforts engagés pour adapter l'outil de production ne permettent pas encore compenser les effets induits par ces profondes modifications sur les marges également obérées par l'augmentation des coûts logistiques et une productivité qui demeure insuffisante. Comme au cours des exercices précédents, le résultat a été bonifié par l'obtention d'un crédit d'impôt pour compenser les effets de la non ratification des accords APE par le Gabon sur la rentabilité du contreplaqué et intègre également une revue de la position fiscale différée pour -0,8 million d'euros. La perte enregistrée sur l'exercice ne remet cependant pas fondamentalement en cause la valeur des actifs du Gabon. La rapidité de l'adaptation du Groupe, le plan industriel défini par la direction du Groupe et l'analyse des atouts compétitifs des sociétés ont conduit à considérer qu'il n'y aurait pas durablement d'indice de perte de valeur.

A court terme, le Groupe s'attache à réussir la montée en puissance de ces nouvelles unités de sciages pour revenir dans cette zone à un bon niveau de rentabilité. Rougier Gabon s'inscrit dans la politique gouvernementale et entend demeurer un acteur majeur de la filière en répondant aux meilleurs critères sociaux et environnementaux en s'appuyant sur l'alliance capitalistique avec la CDC Gabon réalisée en décembre 2011.

Au *Cameroun*, le spectaculaire redressement des résultats enregistré en 2010 s'est confirmé en 2011. Le secteur enregistre un nouveau profit et une amélioration sensible de la valeur ajoutée produite. La politique conduite par le Groupe a porté pleinement ses fruits. Le Groupe a concentré ses efforts d'une part sur l'amélioration de la planification des ressources et de l'efficacité des méthodes industrielles et d'autre part par l'augmentation de la valeur ajoutée produite avec la création d'une unité de seconde transformation démarrée en novembre 2011. Les résultats industriels poursuivent leur amélioration. Les unités industrielles de sciages retrouvent ainsi un seuil de rentabilité plus en adéquation avec les marchés, le contrôle des coûts externes et les ajustements progressifs d'effectifs étant venus bonifier ces résultats opérationnels. Le Cameroun a également largement bénéficié du report de la demande toujours dynamique des marchés émergents pour les grumes après l'interdiction de leur exportation par le Gabon. Cependant, ces bons résultats ont été affectés par la fin des mesures transitoires qui avaient abouti jusqu'en 2010 à une réduction de 50% de la principale taxe forestière, sans remettre en cause la validité du modèle économique développé. Dès lors, comme en 2010; la révision de la valeur des actifs au 31 décembre 2011 a conduit à reprendre 1,2 millions d'euros sur le niveau des dépréciations enregistrées par le passé. L'amélioration structurelle de la rentabilité du Cameroun a également permis au Groupe de reconnaître des impôts différés actifs dont la recouvrabilité était jusqu'alors considérée incertaine, pour 3,7 millions d'euros. En 2012, le Groupe maintiendra le cap et

poursuivra la modernisation de la scierie de Mbang, qui bénéficiera de plus de la montée en puissance de l'unité de seconde transformation pour répondre à la demande croissante des marchés pour ces produits. Dans la continuité de sa ligne stratégique, le Groupe prépare également la certification de la zone de l'Est selon les critères du FSC ; 27% de la production équivalent grumes ayant d'ores et déjà été vendue avec un label en 2011 (TLTV et FSC Controlled Wood) contre 17% en 2010.

Au Congo, bénéficiant d'une demande bien orientée pour le Sapelli notamment sur les marchés nord européens et américains, les stocks constitués en 2010 au-delà du stock outil ont pu être commercialisés. La production forestière et industrielle de l'année a quant à elle été conforme aux capacités installées. Le chiffre d'affaires a progressé de plus de 57% sur l'exercice. Les exportations de grumes autorisées à hauteur de 30% de la production forestière ont bénéficié de la réduction de l'offre sur les marchés. Le résultat opérationnel s'est inscrit sur le premier semestre dans le prolongement de celui du second semestre 2010 avec un EBITDA de près de 15% du chiffre d'affaires. Sur le second semestre, les résultats ont été affectés par un conflit social survenu en septembre et par un mix produit moins favorable (ventes de produits courts). Au global, la solidification du redressement des résultats a conduit le Groupe à reprendre un complément de 0,4 million d'euros sur la perte de valeur de 1,5 million d'euros reconnue dans les comptes de l'exercice 2009 (0,5 million d'euros repris en 2010). En 2012, le Groupe s'attachera à optimiser ses productions forestières et industrielles avec la création d'une seconde ligne de sciages à Moulé pour être en mesure de respecter le quota d'exportation de grumes qui passera à 15% en 2013 et de répondre à la demande des marchés.

Dans les trois pays d'implantation du Groupe, Gabon, Cameroun et Congo, la mutation industrielle est en marche et le taux de transformation interne directe a atteint 76 % de la production totale de grumes en 2011.

Les activités de *Négoce International*, prenant appui sur la politique active de diversification géographique des marchés et sur la largeur de la gamme d'essences disponible, ont permis d'optimiser les productions tant dans les pays matures que dans les pays émergents et de s'adapter au contexte international. Le Groupe se fondant sur son organisation commerciale renforcée avec le déploiement d'une force de vente en propre et sur des conditions de marché plus favorables a poursuivi l'amélioration des marges commerciales. En 2012, le Groupe accentuera sa recherche de nouveaux marchés géographiques avec pour objectif le renforcement de l'efficacité commerciale et l'optimisation de la valeur créée tout en tirant parti de ses atouts distinctifs et notamment la marque « Rougier ».

(chiffres en K€)

ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL (***)	2011	% du CA	2010	% du CA
Chiffre d'affaires (*)	115 428		108 514	
Résultat opérationnel courant	2 146	1.9%	4 375	4.0%
Résultat opérationnel (**)	4 183	3.6%	6 181	5.7%
Résultat net	4 462	3.9%	4 826	4.4%
CAF après coût de l'endettement financier net et impôt	9 206	8.0%	9 744	8.9%
(*) dont CA réalisé avec les autres branches	6 318		6 349	
(**) dont reprise de provision pour dépréciation d'actif	1 629		2 000	
(***) données consolidées par branche				

Importation et distribution de bois et dérivés en France

La branche importation et distribution en France réalise un chiffre d'affaires en 2011 de 38,9 millions d'euros, en augmentation de 3,7 % par rapport à 2010, avec un 4ème trimestre 2011 marqué par les positions attentistes de nombreux opérateurs en liaison avec le développement de la crise de la dette souveraine en Europe.

Dans ce contexte, les ventes ont sensiblement ralenti au dernier trimestre de l'exercice avec des performances contrastées.

Le secteur « *Importation et distribution de sciages et dérivés* » (Rougier Sylvaco) enregistre une augmentation de son chiffre d'affaires de 11,7% sur l'année. En l'absence de rebond du marché, Rougier Sylvaco a réalisé une très bonne performance et a été en mesure de préserver le niveau de ses marges commerciales et de ses résultats en remettant en question régulièrement ses sources d'approvisionnement ce qui l'a conduit durant l'année à constituer une gamme de produits résineux et tempérés conforme aux attentes du marché. Le secteur bénéficie en outre de l'approfondissement de la gamme de produits, ce qui lui permet d'être présent sur les segments de marché les plus dynamiques. Les produits autres que les avivés représentent désormais plus de 50% du chiffre d'affaires.

Le secteur « *Importation et distribution de panneaux* » (Rougier Panneaux) enregistre une diminution de son chiffre d'affaires de 3,7% dans un marché concurrencé dans les produits d'entrée de gamme. Rougier Panneaux affiche une baisse des volumes vendus en particulier dans la ligne Okoumé qui souffre de la recomposition du secteur et des transferts de parts de marchés sur des produits plus basiques. La concentration des négoce de matériaux continue de peser sur les marges mais le secteur devait à terme bénéficier de son positionnement unique en produits certifiés (FSC et PEFC) qui représentent plus de 66% des volumes achetés en 2011.

La maîtrise des coûts et des risques opérationnels a permis de limiter les effets de l'évolution de l'activité et des marges sur le résultat opérationnel courant qui est comparable en volume et en valeur relative à celui de l'année précédente. Il représente 3,2% du chiffre d'affaires contre 3,4% en 2010.

La gestion attentive du besoin en fonds de roulement a eu une incidence directe sur le coût de l'endettement net, qui a également profité du niveau historiquement bas des taux d'intérêt.

Au global, la branche enregistre un profit de 706 milliers d'euros contre 713 milliers d'euros pour 2010. Les deux secteurs d'activité ont été en mesure de réaliser un résultat net positif, en particulier Rougier Sylvaco, et de générer des flux de trésorerie opérationnels positifs avec une baisse des stocks constatée en fin d'exercice pour Rougier Panneaux.

(En K€)

<i>IMPORTATION ET DISTRIBUTION France (**)</i>	2011	% du CA	2010	% du CA
Chiffre d'affaires (*)	38 854		37 455	
Résultat opérationnel courant	1 225	3.2%	1 258	3.4%
Résultat opérationnel	1 232	3.2%	1 258	3.4%
Résultat net	706	1.8%	713	1.9%
CAF après coût de l'endettement financier net et impôt	886	2.3%	889	2.4%
(*) dont CA réalisé avec les autres secteurs	1 313		1 394	

(**) Données consolidées par branche

Développement de forêts de plantations industrielles : Lignafrica

En 2011, le Groupe s'est attaché avec son partenaire FRM avec qui Lignafrica a été créée en joint-venture à développer son approche pour le domaine des plantations forestières industrielles en Afrique. Ces efforts ont abouti à la signature d'un accord cadre au Gabon au titre duquel Lignafrica se verrait attribuer une plantation existante d'Okoumés d'une superficie totale de 40 000 hectares (20 000 hectares plantés) dans une zone proche de Libreville. Dans la foulée, la Société des Plantations Forestières de la Mvoum (dite PFM) a été constituée (décembre 2011). En 2012, Lignafrica s'attachera à sécuriser l'accès à cette plantation à travers la conclusion d'un bail emphytéotique de 50 ans renouvelable ce qui lui permettra de planifier les premières étapes de la mise en valeur de cette plantation dès la fin de l'année pour une exploitation envisagée à partir de 2014.

Lignafrica déploiera par ailleurs son modèle économique basé à la fois sur une offre de service aux plantations et des investissements directs dans des projets sélectionnés sur la zone tropicale africaine.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre d'une démarche de progrès continu, Rougier affirme son engagement pour le développement responsable en privilégiant trois principes fondamentaux : la gouvernance et son impact économique, la responsabilité sociale et citoyenne et la responsabilité environnementale. Cette déclaration se traduit par une démarche active de certification de bonne gestion forestière.

Le développement responsable est au cœur de l'action de Rougier. Le Groupe a mis en place depuis plusieurs années une politique volontariste visant à rendre pérenne ses activités :

- d'exploitation forestière en optant pour une gestion responsable des concessions forestières qui lui sont concédées ;
- de transformation en investissant dans des unités industrielles afin d'augmenter le taux de transformation locale et la valorisation de la ressource forestière ;
- de commercialisation en apportant aux clients le maximum de garanties environnementales et de traçabilité.

Cette politique se concrétise par l'obtention de certifications qui permettent à Rougier d'attester la conformité de ses produits, services, ou procédures aux standards internationaux les plus exigeants.

Rougier Afrique International : exploitation de forêts naturelles, industries de transformation du bois et commerce de bois et dérivés

En tant qu'acteur intégré, Rougier Afrique International et ses filiales ROUGIER GABON, SFID et MOKABI maîtrisent la totalité de la chaîne de production du bois depuis les concessions forestières jusqu'aux clients, importateurs ou industriels. Rougier dispose d'un ensemble de concessions forestières de plus de 2 millions d'hectares réparties dans 3 pays d'Afrique Centrale :

- Au Gabon :
 - CFAD du Haut-Abanga et de l'Ogooué-Ivindo : 571.000 ha pour le compte de la société Rougier Gabon ;
 - CFAD de Léké (117.000 ha) et CFAD de Moyabi (189.000 ha), soit 306.000 ha pour le compte de CIFHO, société du Groupe, avec laquelle un contrat d'association long terme est passé ;
 - GIE OKANO 66 660 ha autour du PFA de 12 600 ha pour le compte de COFOBA, constitué en 2011 avec un partenaire gabonais et qui s'est inséré dans le cadre du projet « PAPPFG ». Un accord de partenariat de long terme a été conclu avec la société Rougier Gabon.
- Au Cameroun :
 - UFA 10-054, UFA 10-038, UFA 10-056 : 286.000 ha pour le compte des sociétés du Groupe, SFID et CAMBOIS ;
 - UFA 09-003, UFA 09-004a, UFA 09-005 a et b composant le massif de Djoum-Mintom : 183.000 ha pour le compte des sociétés SOCIB et LOREMA avec lesquelles des contrats d'association long terme sont passés ; seule LOREMA étant filiale du Groupe ;
 - UFA 09-007 et UFA 09-008 pour le compte des établissements MPACKO avec lesquels un contrat d'association long terme est passé d'une superficie totale d'environ 82.000 ha ;
 - UFA 09-006 dont est titulaire la SARL FANGA (société hors Groupe) avec laquelle un contrat de partenariat industriel à moyen terme a été conclu d'une superficie d'environ 74 100 ha.
- Au Congo :
 - UFA Mokabi-Dzanga : 586.000 ha pour le compte de MOKABI SA., société du Groupe.

L'année 2008 avait constitué une étape décisive dans la reconnaissance des efforts techniques, financiers et humains entrepris depuis plus de 10 ans par Rougier en matière de développement responsable. Les certifications suivantes ont été obtenues à fin 2010 par les différentes filiales :

- Certification FSC de bonne gestion forestière obtenue par Rougier Gabon sur 688 262 ha de concessions forestières soit 77,3% des superficies concédées à Rougier au Gabon, avec un objectif d'aboutir en cours d'année 2012 à la certification de l'ensemble des concessions sous aménagement de Rougier au Gabon ;
- Certification FSC de la chaîne de contrôle de Rougier Gabon sur ses 3 scieries (Mevang, Ivindo et Mbouma-Oyali) et sur son usine de contreplaqués d'Owendo ;

- Certification FSC de la chaîne de contrôle de Rougier Afrique International (filiale de commercialisation de toute la production africaine de Rougier).

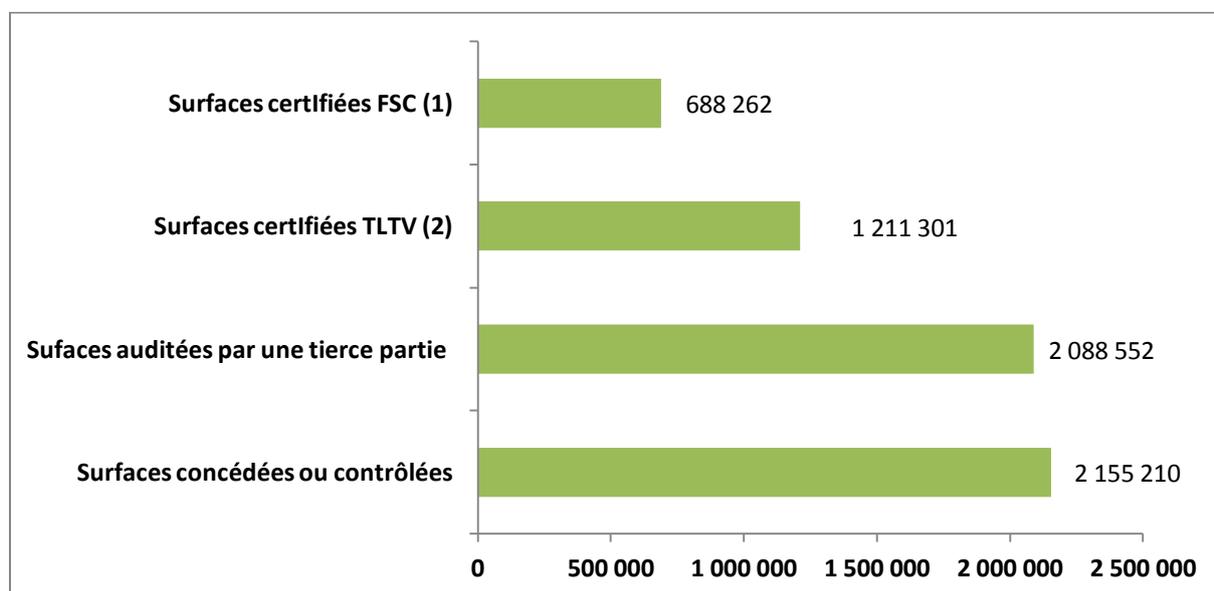
Avec cette certification FSC obtenue au Gabon, près de 34% des surfaces concédées ou contrôlées par le Groupe répondent aux meilleurs standards internationaux en matière gestion responsable. Rougier contribue ainsi à la protection d'environ 4 % des 17 millions d'hectares de forêts denses humides du Gabon.

Cette démarche volontaire est également déclinée dans les autres pays :

- certification FSC de traçabilité pour l'usine de Mbang au Cameroun pour la société SFID ;
- label TLTV-VLC sur 624.971 ha et FSC Controlled Wood sur 285.902 ha au Cameroun ;
- Au Congo, label TLTV-VLO sur 586.330 ha.

Rougier maintient le cap sur la gestion responsable de ses concessions forestières en Afrique Centrale. Conjuguer efficacement préservation de la ressource pour les générations futures, protection de la biodiversité, et développement socio-économique constituent les objectifs permanents du développement durable de Rougier.

Démarche de certification à fin 2011 (en ha aménagés)



(1) au Gabon

(2) TLTV-VLC au Cameroun sur 624.971 ha / TLTV- VLO au Congo sur 586 330 ha

100% DES CONCESSIONS EXPLOITEES DANS LE CADRE D'UN PLAN D'AMENAGEMENT DEPOSE ET AGREE

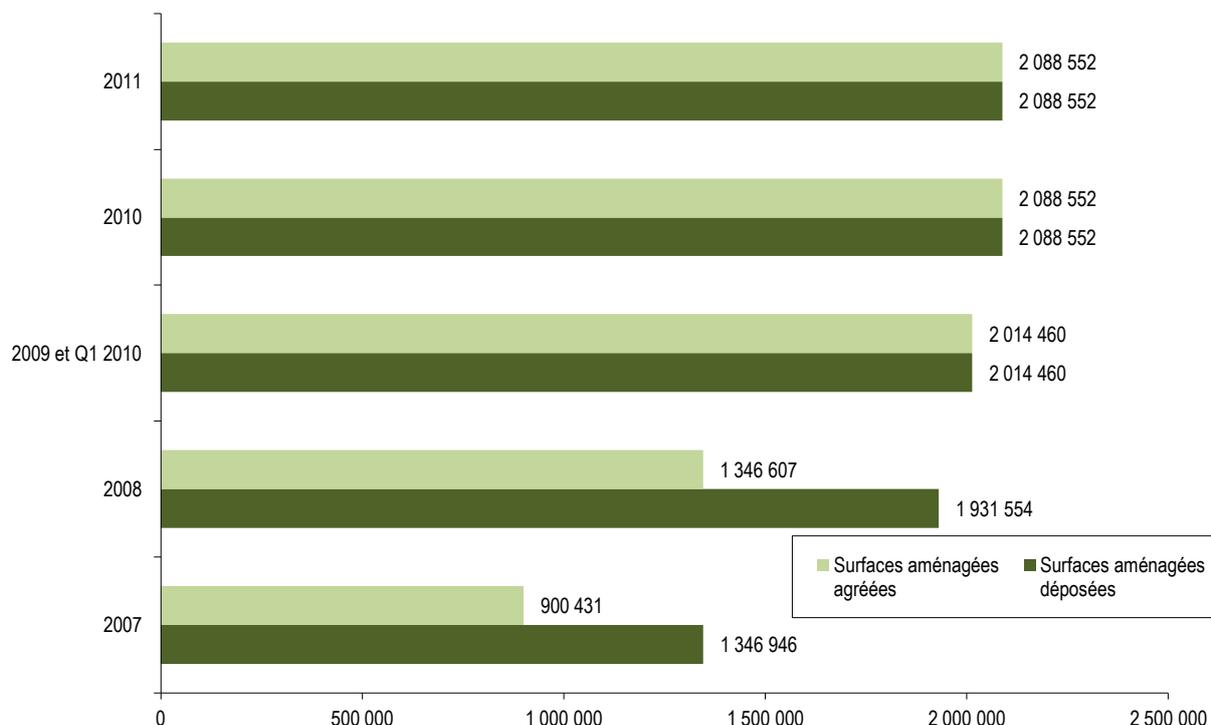
La mise sous aménagement des forêts concédées constitue le fondement de la gestion responsable. Au-delà du respect rigoureux des lois et codes forestiers, elle permet d'établir un cadre technique plus ou moins détaillé selon le pays précisant les modes opératoires de l'entreprise sur le terrain pour élaborer le plan d'aménagement d'une concession forestière.

Dans chaque pays, une équipe dédiée définit les procédures de bonne gestion forestière et met en œuvre les plans d'aménagement, un processus long et complexe fondé sur une démarche scientifique rigoureuse et sur une concertation large et permanente. Le plan est un véritable outil de planification de l'activité d'exploitation forestière sur une période de « rotation » des zones exploitées en moyenne de 25 ans. Tout en garantissant le bien-être et le développement social des populations, sa mise en œuvre a pour objectif que les prélèvements forestiers effectués n'affectent pas la capacité de régénération de la forêt. Dans cette perspective, Rougier prélève en moyenne par hectare un à deux arbres tous les 25 ans, selon les législations en vigueur. Mis en œuvre sur le terrain avec des documents de gestion quinquennaux et annuels, le plan permet de préparer les programmes pluri-annuels d'activité ainsi que la promotion des nouvelles essences.

Sur l'ensemble des sites, un système de management intégrant la qualité, la sécurité, la santé, la sûreté et l'hygiène est mis en place. L'approche est fondée sur une démarche de progrès et d'amélioration continue. Elle permet d'atteindre progressivement les niveaux demandés par les référentiels de gestion forestière durable.

Fin 2011, pratiquement 100% des surfaces concédées à Rougier disposent d'un plan d'aménagement déposé auprès des Administrations forestières de tutelle et agréé. Les permis regroupés dans le cadre du GIE OKANO constitué entre COFOBA (filiale de Rougier au Gabon) et un partenaire gabonais ont été intégrés courant 2011 dans le cadre de l'aménagement des petits permis forestiers (Plan d'Aménagement des Petits Permis Forestiers Gabonais « PAPPFG »). Une Convention Provisoire d'Aménagement Exploitation Transformation (CPAET) a été signée avec les autorités de tutelle pour la mise en exploitation de la CFAD durant la réalisation du plan d'aménagement.

Effort de mise sous aménagement des concessions forestières (en ha aménagés)



Aux termes des plans d'aménagement, les concessions forestières accordées à Rougier s'inscrivent dans la durée ; celle-ci étant fonction de la réglementation de chaque pays et de l'appréciation de la capacité de la forêt à se régénérer. Les premières rotations couvrent des périodes s'étalant entre 2000 et 2038 :

Pays	UFA	Première rotation	Durée totale (années)	Durée restant à courir (années)	% restant à courir
GABON	Haut Abanga	2001-2026	26	15	58%
	Ogooué Ivindo	2003-2027	25	16	64%
	Léké	2006-2030	25	19	76%
	Moyabi	2007-2027	20	16	80%
CAMEROUN	UFA 10038	2005-2034	30	23	77%
	UFA 10054	2002-2031	30	20	67%
	UFA 10056	2002-2031	30	20	67%
	UFA Djoum Mintom	2000-2029	30	18	60%
	UFA 09-007et 09-008	2006-2035	30	24	80%
CONGO	UFA Mokabi-Dzanga	2009-2038	30	27	90%

A l'issue de ces premières périodes de rotation, les concessions sont renouvelables. La durée du renouvellement sera déterminée au cas par cas en fonction des réglementations en vigueur et de la structure de la forêt (nature, densité et maturité des peuplements forestiers).

UN PROCESSUS GLOBAL DE CERTIFICATION : 100% DES CONCESSIONS EXPLOITEES PAR ROUGIER EN 2011 SONT AUDITEES PAR UNE TIERCE PARTIE INDEPENDANTE

Rougier contribue par son activité à la préservation et au renouvellement de sa matière première. Cet engagement de toujours pour le respect de la forêt se traduit depuis plusieurs années par un processus long visant à certifier à terme 100% des concessions forestières conformément aux standards internationalement reconnus. En outre, des initiatives constantes sont prises par les pouvoirs publics et les acteurs de l'économie pour lutter contre les bois illégaux et promouvoir les produits certifiés. Dans ce contexte, le développement des produits certifiés est un moteur de différenciation pour Rougier. Les certifications FSC et TLTV sont des processus volontaires dans lesquels Rougier investit de façon importante afin de valoriser ses productions sur les différents marchés internationaux.

Au-delà des résultats obtenus au Gabon, des actions ont été engagées au Cameroun incluant des audits de vérification conduits par SGS qui ont permis de confirmer le TLTV-VLC (Timber Legality and Traceability Verification – Verification of Legal Compliance) portant sur 100% des concessions forestières gérées par le Groupe au Cameroun ainsi que sur les deux usines de Mbang et Djoum ; démarche complétée avec l'obtention de la certification de traçabilité FSC sur le périmètre industriel de Mbang (Massif de l'Est) et de la certification forestière Controlled Wood sur 286.000 ha autour du site de Mbang. La CFAD de Moyabi (sud Gabon) a également obtenue la certification forestière Controlled Wood sur 188 989 ha.

Au Congo, MOKABI a obtenu le certificat de traçabilité TLTV-VLO (Verification of Legal Origin), authentifiant l'origine légale des productions.

Ces labels, TLTV-VLC et TLTV-VLO, constituent une passerelle vers la certification FSC de bonne gestion forestière. Ils font l'objet d'audit de contrôle conformément aux préconisations des référentiels applicables.

SURFACES FORESTIÈRES (EN HA AMÉNAGÉS) TOTALES CERTIFIÉES GÉRÉES PAR LE GROUPE À FIN 2011 :

2 088 552 HA AUDITÉS PAR UN ORGANISME INDÉPENDANT ACCRÉDITÉ
DONT 33% CERTIFIÉS FSC® (GABON), 30 % CERTIFIÉS TLTV-VLC (CAMEROUN),
28% CERTIFIÉS TLTV-VLO (CONGO)

DES PARTENARIATS RENFORCÉS POUR MENER À BIEN LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES

Pour mener à bien l'ensemble des actions environnementales et sociales, Rougier a conclu des accords de partenariat avec différentes ONG de façon à assurer une mise en œuvre adéquate de projets aussi bien environnementaux que sociaux :

- La **GIZ** au Cameroun, et demain au Congo, principalement pour la lutte contre le VIH SIDA et la sensibilisation au paludisme et à la tuberculose dans les exploitations forestières et les unités de transformation. Ce programme vise notamment à sensibiliser et éduquer les populations sur les modes de transmission des maladies et à vulgariser les actions de prévention.
- le **CENAREST** au Gabon pour un « projet de conservation et de promotion de la Culture Pygmée Babongo de la région de Boumango ». Ce projet, inscrit au volet social de la mise en œuvre du plan d'aménagement de la CFAD de Moyabi, a pour objectif principal de recenser et caractériser l'ensemble des pratiques traditionnelles liées aux ressources naturelles, et plus particulièrement celles situées dans les concessions forestières concédées à Rougier.
- la **Wildlife Conservation Society** « WCS » pour la mise en œuvre d'une convention de collaboration pour l'établissement, le financement et la gestion de projets de coopération dans le domaine du suivi et de l'évaluation de la biodiversité dans les concessions (inventaire, monitoring faune, et activités liées à la chasse) et de lutte contre le braconnage.

- **Nature Plus** (Laboratoire de Foresterie des Régions tropicales et subtropicales de la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux) au Cameroun et au Congo sur l'étude de la dynamique des peuplements forestiers. L'objectif est double : affiner les connaissances sur la dynamique de régénération des essences actuellement exploitées, et aussi de déterminer les éventuels besoins d'assistance (enrichissement de trouées, relèvement des diamètres d'exploitation, etc.) pour les essences à considérer comme sensibles.
- La **Zoological Society of London** « ZSL » au Cameroun pour la mise en œuvre du projet Wildlife Wood Project. Ce partenariat vise à améliorer la gestion de la faune dans les forêts de production les axes de collaboration suivants : i) suivi des populations animales et développement concerté d'un programme de conservation de la biodiversité, ii) appui à la mise en place d'un système de suivi des activités illégales, iii) renforcement des capacités locales concernant les méthodes de suivi de la faune et des activités illégales en forêts tropicales.
- le **WWF** au Gabon pour la lutte anti-braconnage. Un programme tripartite de lutte anti-braconnage a été mis en place entre Rougier Gabon, le WWF et le Ministère des Eaux et Forêts avec notamment pour objectif de sensibiliser les acteurs concernés dans les concessions forestières (villages, autorités, travailleurs, commerçants) à la conservation de la faune.

LA GESTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIVITES

Les métiers de Rougier étant liés à la nature, le respect de l'environnement a toujours été au cœur des préoccupations du Groupe. Cela participe de la mise en œuvre du plan d'aménagement et de la démarche de certification de bonne gestion forestière. Les actions concrètes dans les concessions forestières (sites de production) et sur les sites industriels (et sites d'habitation) matérialisent les engagements de Rougier : garantir le devenir de la ressource, maîtriser les risques environnementaux, susciter une volonté collective, aller vers un haut niveau de performance environnementale. Ces actions sont conduites dans tous les domaines d'activité :

- Une exploitation forestière respectueuse de l'environnement avec la mise en place de technique d'exploitation à impact réduit et la prise en compte de l'écosystème des concessions (gestion de la biodiversité, préservation des terrains sensibles). Ainsi, 7% des surfaces concédées au Groupe ont été mises sous protection et ne seront jamais mises en production.
- Des programmes de gestion de la biodiversité avec la mise en place d'une pépinière au Cameroun et des essais réalisés sur une quinzaine d'essences mais également des programmes de préservation des Forêts à Haute Valeur pour la Conservation (FHVC) qui mettent l'accent sur les valeurs environnementales, sociales ou culturelles conférant aux zones concernées un caractère exceptionnel.
- Des pratiques environnementales « propres » sur les sites d'habitation et sites industriels, avec en particulier le tri sélectif des déchets ménagers et industriels, la gestion des sous-produits mécaniques mais également la valorisation des déchets de la première transformation de bois, la sécurisation et la potabilisation de l'eau.
- Une étude en cours sur la création au Cameroun d'une unité de cogénération à partir de la biomasse. Ce projet qui a mobilisé beaucoup d'études au cours de l'année 2011 bénéficie de l'appui du FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial) et des autorités camerounaises pour l'étude du volet électrification des populations rurales (11 000 personnes dans la région de Mbang).

Activités importation/distribution implantées en France

Rougier a également obtenu des résultats dans ses activités d'importation et de distribution engagées dans un processus de certification de leur chaîne de traçabilité (PEFC / FSC) :

- Certification FSC et PEFC de la chaîne de contrôle de Rougier Panneaux (filiale d'importation et de distribution France de panneaux contreplaqués). En 2011, 66% des volumes de contreplaqués achetés par Rougier Panneaux ont été effectués avec un label FSC ou PEFC.
- Certification FSC de la chaîne de contrôle de Rougier Sylvaco (filiale d'importation et de distribution France de sciages et dérivés)

En outre, les filiales françaises de distribution ont signé la « Charte environnementale de l'achat et de la vente de bois » du Commerce du Bois avec pour objectif de promouvoir les bois éco-certifiés. Des audits sont organisés tous les deux ans dans le cadre de cette Charte. Cette adhésion emporte trois engagements principaux soumis à un audit externe réalisé par le FCBA (Forêt Cellulose Bois Aménagement) :

- augmentation de la part des bois éco-certifiés dans leur vente ;
- commercialisation de bois ayant une origine dont la légalité est avérée ;
- effort d'information sur les produits commercialisés.

Impact environnemental des activités du groupe

L'incidence de l'ensemble des activités du Groupe sur l'environnement est considérée comme secondaire eu égard aux enjeux liés à l'activité elle-même. Les consommations d'eau, de gaz, d'électricité ou de carburant (gasoil notamment) ne font pas l'objet de reporting distinct.

Cependant, des études sont en cours au niveau de la filière bois tropicaux pour approcher l'empreinte carbone de certains produits. Sur les sites de production en Afrique, les transports par rail sont privilégiés chaque fois que possible pour acheminer les productions vers les ports d'embarquement, le transport maritime étant utilisé dans tous les cas pour amener les produits dans les zones de consommation.

S'agissant de la consommation d'énergie fossile, celle-ci constitue un enjeu important pour la production en Afrique dans la mesure où, au-delà de la consommation des engins forestiers, le Groupe est amené à produire lui-même son énergie sur les sites les plus éloignés des centres urbains (2 sites au Congo ; 1 site au Cameroun et 4 sites au Gabon). Des études sont en cours au Cameroun sur le site industriel de Mbang pour substituer les groupes électrogènes, produisant l'électricité à partir de gasoil, par une centrale de cogénération à partir de la biomasse. Sur ce site, le Groupe a également lancé un programme de production de charbon de bois à partir des déchets de bois, en partenariat avec GIZ permettant de limiter les prélèvements sur les forêts naturelles par les populations autochtones tout en mettant à leur disposition une source d'énergie alternative.

Le Groupe développe un modèle basé sur la valorisation de sa ressource principale. L'expertise de la gestion forestière intègre des considérations économiques, sociétales et environnementales qu'il s'emploie à mettre en adéquation dans chacune de ses décisions.

POLITIQUE DU GROUPE EN MATIERE SOCIALE

Evolution des effectifs

Au 31 décembre 2011, l'effectif du Groupe comprenait 3.049 personnes qui se répartissaient comme suit :

Catégorie	Exercice clos au 31/12/2011		Exercice clos au 31/12/2010	
		%		%
Cadres	128	4 %	124	4 %
Agents de maîtrise	222	7 %	210	7 %
Ouvriers	2 699	89 %	2 618	89 %
Total	3 049	100 %	2 952	100 %

Répartition géographique

	Exercice clos au 31/12/2011		Exercice clos au 31/12/2010	
		%		%
France	67	2 %	64	2 %
Afrique	2 982	98 %	2 888	98 %
Total	3 049	100 %	2 952	100 %

La stabilité globale de l'effectif (+3%) doit être appréciée à la lumière de l'évolution de l'activité d'une part (+6% d'augmentation du CA par rapport à 2010), et en tenant compte de l'évolution de l'industrialisation des productions d'autre part.

Au Gabon, l'effectif au 31 décembre 2011 a augmenté de 71 personnes par rapport à celui de fin décembre 2010 (+5%). Mais entretemps la production de sciages de l'usine de Barracuda a été arrêtée (-15 personnes) et celle d'Ivindo a démarré (+ 35 personnes). La production forestière s'est par ailleurs accrue de 8% par rapport à 2010, l'effectif croissant dans les mêmes proportions. Par ailleurs, ces chiffres intègrent les 11 personnes de la société GEPBS, acquise par le groupe au 3^{ème} trimestre. Au Cameroun, l'augmentation de la capacité de production de l'usine de Djoum a entraîné une augmentation de son effectif de 60 personnes, compensée par les efforts de rationalisation effectués dans les autres zones, pour une balance nette totale de 32 personnes en moins (-3%). Au Congo, l'effectif a augmenté de 55 personnes (+16%), pour un chiffre d'affaires en hausse de 60%.

Sur les 3.049 personnes présentes à la clôture de l'exercice, 2.982 sont en poste en Afrique (98%), essentiellement des nationaux (2.917 personnes), mais aussi environ 100 ressortissants d'autres Etats africains (au Gabon et au Congo). L'effectif expatrié s'élève à 52 personnes, sans changement par rapport 2010 ; le groupe est confronté dans ce domaine à une double contrainte : la difficulté de recruter et de fidéliser des cadres techniques locaux susceptibles d'exercer leurs responsabilités de façon autonome sur des sites isolés, et celle du renforcement des réglementations nationales sur l'emploi des étrangers.

En France, les 67 postes occupés (64 fin 2010) sont essentiellement des postes commerciaux, administratifs ou de direction. L'augmentation de l'effectif provient essentiellement du renforcement de la structure commerciale.

Compte tenu de la nature des activités, l'emploi de personnel en intérim est extrêmement limité, strictement limité aux remplacements ponctuels; il représente moins de 1% de la masse salariale.

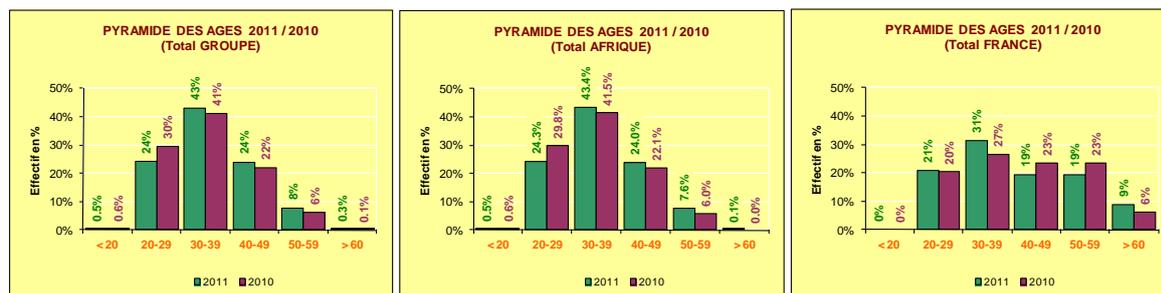
Age moyen et ancienneté

Pour chacune des deux zones géographiques, l'âge moyen et l'ancienneté sont les suivants :

	Age moyen 2011	Ancienneté 2011	Age moyen 2010	Ancienneté 2010
France	41,0	9,3	41,1	8,5
Afrique	36,7	5,8	37,5	6,3
Moyenne Groupe	36,8	5,9	37,6	6,4

En Afrique, l'ancienneté et l'âge moyen n'enregistrent d'évolution significative dans aucun des trois pays, dans un contexte de renouvellement régulier des effectifs. Les contrats à durée déterminée représentent suivant les pays de 30% à 50% de l'effectif ; ce taux traduit une difficulté à stabiliser une population dont la formation initiale est faible. Les deux tiers du personnel a ainsi une ancienneté inférieure à 5 ans. Le marché du travail gabonais en particulier était en 2011 spécifiquement tendu, du fait de l'importance de la politique de grands travaux initiée par le gouvernement, grands consommateurs de main d'œuvre.

En France, l'ancienneté moyenne (9,3 ans) reflète la stabilité de l'effectif et la volonté de l'entreprise de capitaliser sur la fidélité de ses collaborateurs. L'effectif est expérimenté avec un âge moyen de 41 ans, 29 % de l'effectif ayant plus de 50 ans. Compte tenu des derniers recrutements, la majorité des salariés est désormais âgée de moins de 40 ans.



Répartition des effectifs

	2011		2011		2010		2010	
	Hommes	%	Femmes	%	Hommes	%	Femmes	%
France	33	49 %	34	51 %	33	52 %	31	48 %
Afrique	2 845	95 %	137	5 %	2 768	96 %	120	4 %
Total	2 878	94 %	171	6 %	2 801	95 %	151	5 %
Dont cadres	108	84 %	20	16 %	108	87 %	16	13 %

La proportion globale de femmes augmente légèrement. En France, les femmes sont devenues majoritaires à l'occasion des dernières embauches.

L'essentiel de l'effectif étant basé en Afrique sur des chantiers isolés, et soumis à une forte contrainte de mobilité, la proportion de femmes est naturellement faible. Par contre, elle est importante et en progression dans tous les emplois administratifs, ce qui explique les taux élevés dans les emplois les plus qualifiés : 16% des cadres du Groupe sont des femmes (13 % en 2010, 11% en 2009), alors qu'elles ne représentent que 6% des effectifs globaux.

Gestion des ressources humaines

La gestion des relations sociales est décentralisée ; chaque filiale africaine gère l'ensemble de son effectif, ainsi que les relations avec les représentants du personnel. Chaque pays dispose de ses propres conventions collectives et organisations syndicales :

- Au Congo : Convention collective des entreprises agricoles et forestières ; les représentants du personnel sont affiliés auprès des deux syndicats nationaux.
- Au Cameroun : Convention collective nationale des entreprises d'exploitation, de transformation des produits forestiers et activités connexes. Les principaux syndicats nationaux sont représentés sur les sites de production et sur le site administratif de Douala.
- Au Gabon : Convention collective des industries du bois, sciages et placages du Gabon (pour les usines) et Convention collective des exploitations forestières de la République Gabonaise (pour l'exploitation forestière) ; le seul syndicat représenté, à Libreville et Owendo, est celui constitué par les travailleurs de la société.

Sur chaque site, les représentants du personnel sont élus à partir de listes présentées par les syndicats ou par les salariés.

Au Gabon, des Comités Sécurité et Santé au Travail (CSST) ont été mis en place sur toutes les CFAD ainsi que sur les sites industriels et de bureaux ; ces comités doivent permettre d'accroître la sensibilisation de tout le personnel à la prise en compte des aspects sécurité, santé et hygiène dans l'exécution de leurs tâches au travail. Une démarche similaire a été engagée au Cameroun et au Congo.

En France, le personnel (67 personnes) est réparti sur 4 sociétés, dont 3 sociétés de négoce et la société holding. Il dépend de la Convention Collective du travail mécanique du bois, des scieries, du négoce et de l'importation des bois. Du fait de la faiblesse des effectifs par site, aucune société ne dispose de représentant du personnel. L'organisation du temps de travail est conforme à l'accord de branche du 10 octobre 2000.

Management social

En Afrique :

Sauf sur les sites de Djoum au Cameroun, et de Franceville (Mbouma-Oyali) et d'Owendo au Gabon, situés en zones péri-urbaines, les travailleurs sont logés dans des villages construits par le Groupe et gérés en collaboration avec leurs représentants.

Dans le cadre de la gestion responsable de ses activités, le Groupe engage chaque année un programme de renouvellement des habitations mises à la disposition des personnels. Ces habitations sont construites selon des modèles standardisés, autour d'espaces collectifs variant selon la population, mais comprenant généralement une salle de télévision reliée par parabole, un économat et une infirmerie. Sur les sites les plus isolés, le Groupe assure également la fourniture d'eau potable et d'électricité et organise le tri sélectif et la gestion des déchets.

La scolarité des enfants est prise en charge par les sociétés chaque fois que le contexte ne leur permet pas de fréquenter les écoles existantes. En 2011, le Groupe gère ainsi directement quatre écoles au Gabon et trois au Congo : 1 346 enfants y étaient scolarisés dans le primaire; le Groupe accueille notamment 826 enfants au Nord Congo. Dans les autres cas, Rougier participe financièrement au fonctionnement des écoles publiques en fournissant des dotations en matériel scolaire.

De la même façon, le Groupe contribue au suivi médical des familles en attribuant des dotations mensuelles de médicaments gratuits à chaque site, en signant des conventions d'assistance avec les hôpitaux existants, ou en construisant et en gérant des dispensaires chaque fois que cela est nécessaire. En 2011, le Groupe gère cinq dispensaires au Gabon, deux au Cameroun et deux au Congo dirigés par un médecin salarié de la société.

Enfin, dans le cadre des clauses contractuelles des plans d'aménagement, pour assurer l'autonomie alimentaire des populations vivant sur les concessions, des actions sont menées pour favoriser le développement de cultures vivrières et soutenir le commerce local. Ainsi, Rougier anime une plate-forme de concertation et de coordination des activités liées au développement durable de l'agriculture dans le Haut Ogooué au Gabon qui concentre ses efforts sur la formation à la gestion financière des micro-entreprises agricoles et au commerce des productions vers les centres urbains. Au Congo, une filière a été organisée avec des éleveurs tchadiens pour assurer la sécurité alimentaire des travailleurs qui bénéficient d'un approvisionnement régulier en viande de bœuf.

Développement des compétences

En Afrique, Rougier Gabon dans la continuité de son plan triennal achevé en 2010, a mis en place 11 actions spécifiques, orientées vers la sécurité, l'exploitation forestière et la bureautique. Elles ont concerné 355 personnes, soit 22 % du personnel (contre 18 % en 2010), dont 331 ouvriers et contremaîtres.

Au Cameroun, 27 actions externes ont pu être menées, dans tous les domaines de l'activité : industrie, forêt, administration, hygiène et sécurité. Elles ont touché 475 personnes. Au Congo, compte tenu des difficultés particulières dues à l'éloignement, seules 5 actions de formation ont pu être organisées, pour 44 personnes au total (essentiellement orientées vers l'exploitation forestière).

Ces programmes reprennent et complètent l'ensemble des mesures que les filiales africaines mettent en œuvre en permanence grâce notamment à l'implication de tout le personnel d'encadrement, et malgré l'absence de structures adaptées dans les zones dans lesquelles elles travaillent. Ainsi au Gabon un cadre technique de haut niveau est affecté à temps plein au suivi de règles de la gestion forestière responsable, à la formation permanente des agents, au contrôle et à la mise à jour des procédures ; de la même façon, le groupe a créé le poste de Responsable de la qualité, confié à un jeune ingénieur dont l'essentiel de la mission est de former les équipes locales, lors de leur mise en place et tout au long de l'année. Ces formations, qui font partie intégrante de la démarche des différentes filiales vers la certification, sont englobées dans les coûts globaux de structure et ne donnent pas lieu à ce stade à un suivi analytique spécifique. Elles sont la contrepartie nécessaire de la spécificité des métiers de Rougier, de l'isolement géographique des exploitations forestières et industrielles, et du caractère innovant de la démarche de gestion responsable.

Sécurité au travail

La prévention des accidents est un des axes majeurs de la politique de gestion responsable de Rougier en Afrique. Elle prend diverses formes, adaptées à la fois à l'isolement des sites de production, au niveau de formation initiale des travailleurs, et à l'importance des risques encourus :

- Rédaction systématisée de fiches de postes;
- Distribution et utilisation généralisée d'équipements de protection individuelle (EPI) ;
- Mise en place de procédures d'évacuation ;
- Identification et panneautage des points dangereux des sites (forêts et usines) ainsi que du réseau routier propre aux concessions forestières.

Dans le cadre des procédures FSC, chaque accident du travail fait l'objet d'une analyse spécifique et d'un rapport circonstancié, dont la diffusion est adaptée à la gravité de l'accident. Mais par sa nature même, l'activité de Rougier est porteuse de risques. Si les responsables de site réussissent à faire respecter les règles sur les sites placés sous leur contrôle, ils ne peuvent malheureusement éviter les accidents de la circulation, source la plus fréquente des accidents du travail.

Participation

En France, le personnel des différentes sociétés peut accéder au Plan d'Epargne Entreprise octroyé par Rougier SA, sous forme de versements volontaires abondés par l'entreprise. Le FCP « ROUGIER ACTIONS » constitué dans le cadre de ce plan d'épargne détenait en fin d'exercice 34.772 actions ROUGIER représentant 2,5% du capital.

RISQUES OPERATIONNELS ET FINANCIERS

Le Groupe est exposé à un certain nombre de risques majeurs dans l'exercice de ses activités. L'identification et la gestion de ces risques fait l'objet d'une attention particulière dans le Groupe tant au niveau des filiales que de la direction générale de Rougier SA. Dans ce cadre, le Groupe s'est donné pour objectif de minimiser les conséquences d'événements pouvant compromettre son exploitation et de prévenir les risques de dysfonctionnement dans la conduite de ses opérations et la mise en œuvre de son organisation.

Conscient depuis longtemps de ses responsabilités face à l'urgence environnementale, le Groupe n'a pas attendu, tant dans les pays producteurs que dans les pays consommateurs, la mise en œuvre de restrictions quant à l'origine des bois commercialisés (processus FLEGT en Europe, Lacey Act aux Etats-Unis) et a fondé son développement sur les processus de la gestion responsable notamment pour l'activité d'exploitation forestière dans le Bassin du Congo.

Le Groupe encourage ses filiales – au-delà du respect de la réglementation locale – à se conformer aux standards et procédures qu'il a élaborés. La gestion des risques opérationnels est déléguée aux directeurs des filiales qui se doivent de conduire les opérations en accord avec les lois et les règlements applicables dans chaque pays d'implantation du Groupe, notamment dans le domaine de l'exploitation forestière et de la transformation industrielle, cœur de l'activité de Rougier.

Rougier a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après:

Risques particuliers liés à l'activité

RISQUES LIES AU CLIMAT, A LA CONJONCTURE ECONOMIQUE ET AUX ENJEUX POLITIQUES

Les deux branches d'activité du Groupe sont sensibles aux cycles économiques notamment ceux liés au secteur de la construction mais ne sont en revanche pas affectés par le climat. La forêt dense humide de la zone du Bassin du Congo n'est pas sensible aux catastrophes naturelles et le rythme de la production ne varie pas de façon significative entre les saisons sèches et les saisons humides.

Tout ralentissement conjoncturel dans le secteur de la construction peut avoir une incidence négative sur le niveau d'activité du Groupe. Le Groupe réduit son exposition à la cyclicité des marchés de la construction en étant présent sur un nombre croissant de marchés (pays matures, pays émergents) et en approfondissant les gammes de produits offerts pour toucher à la fois les marchés du neuf et les marchés de la rénovation.

Rougier réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires à partir de ses implantations africaines dans le Bassin du Congo. Présent en Afrique depuis plus de 50 ans, le Groupe n'a pas conclu de police d'assurance pour la couverture du risque politique. L'antériorité de sa présence et les principes de gestion responsable développés dans la conduite des opérations contribuent à la sécurité de ses actifs sur le long terme. Il s'agit en particulier des risques politiques liés au maintien sur une très longue période de l'attribution des concessions forestières pour lesquelles le Groupe s'est engagé dans une politique soutenue de mise en œuvre de Plans d'Aménagements durables, approuvés par les gouvernements pour des cycles de 25 à 30 ans renouvelables puis de leur certification selon les meilleurs critères internationaux.

La maîtrise de la dimension politique du risque économique passe par l'anticipation des orientations annoncées. C'est pourquoi la décision du gouvernement gabonais d'interdire de façon anticipée, début 2010, l'exportation du bois sous forme de grumes a conduit le groupe à accélérer l'évolution industrielle qu'il avait déjà entreprise dans ce pays. C'est notamment dans cet esprit qu'il développe des projets de seconde transformation, au Cameroun puis au Gabon.

RISQUES DE REPUTATION. RISQUES OPERATIONNELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Un risque de perte d'image peut subvenir en cas de commercialisation de bois d'origine illégal et de la médiatisation d'une telle opération. Afin de prévenir ce type de risque, Rougier met tout en œuvre pour vérifier l'origine et la légalité des produits commercialisés notamment dans les opérations de négoce. Rougier s'engage par ailleurs auprès des principaux acteurs de la filière pour promouvoir le bois issu d'un commerce responsable sur les marchés. Rougier Sylvaco et Rougier Panneaux (les 2 filiales de négoce en France) ont adhéré à la Charte LCB (Le Commerce du Bois) ; Rougier Sylvaco est pour sa part membre du réseau international d'entreprises responsables de l'ONG environnementale WWF.

Les actions du Groupe en matière d'environnement sont guidées par quatre priorités : préserver la ressource, répondre aux exigences réglementaires et aux demandes des clients, répondre aux engagements de gestion responsable des activités, et répondre ainsi aux meilleurs standards internationaux de certification (selon les possibilités des marchés) :

- Au Gabon, le Groupe s'est ainsi activement engagé dans la gestion responsable et a obtenu en octobre 2008 la certification FSC (Forestry Stewardship Council) pour 688 000 hectares de concessions forestières ainsi que la certification de traçabilité sur ses unités de transformation de Mbouma Oyali, Owendo et Mevang. Un pré-audit FSC a également été réalisé en fin d'année pour la CFAD de Moyabi et un audit est prévu d'ici fin 2012.
- Au Cameroun, le Groupe a obtenu pour l'ensemble de ses opérations une certification relative à la légalité et la traçabilité de ses productions (TLTV - Traceability and Legality of Timber Verification), garantissant aux clients l'origine et la légalité des bois commercialisés, ainsi que la certification FSC Controlled Wood sur 286.000 ha autour du site de Mbang. Le Cameroun devrait poursuivre la mise à niveau de ses installations et vise à court terme la certification FSC pour la zone de l'Est (un pré-audit FSC a eu lieu au cours de l'été 2011, et un audit sera programmé d'ici la fin de l'année 2012).
- Au Congo, le Groupe s'est également engagé dans la certification relative à la traçabilité et la légalité des productions.

Le Groupe veille à minimiser l'impact de son activité sur la forêt notamment en développant des techniques d'exploitation à impact réduit et en prenant en compte la préservation de la ressource forestière et la protection de la biodiversité et de la faune dans la définition de ses plans d'exploitation. En outre, différents projets ont été déployés dans le cadre de la politique de gestion responsable permettant de maîtriser progressivement les déchets des activités (déchets mécaniques notamment) et d'organiser leur traitement. Le Groupe a également engagé plusieurs réflexions sur le traitement des déchets du bois dans ses unités de transformation industrielle :

- le développement des produits connexes issus de la valorisation des déchets dans le cadre de la première transformation du bois ;
- l'utilisation des déchets pour l'alimentation des installations de séchage ;
- la production d'énergie à partir de la biomasse sur les sites éloignés.

RISQUES COMMERCIAUX

Les marchés matures demeurent dominants dans la répartition géographique du chiffre d'affaires avec, comme en 2010, 63% des ventes réalisées en Europe et en Amérique ; les développements s'effectuant principalement en Asie, dans les pays émergents du Sud-Est Asiatique, et au Proche Orient. La diversification des marchés est inscrite au cœur de la stratégie du Groupe avec pour objectif de réduire l'exposition aux risques de fluctuation des monnaies, de conditions économiques générales des marchés et de la dépendance trop forte vis-à-vis de clients particuliers. L'évolution du chiffre

d'affaires reste cependant corrélée au niveau de croissance des pays matures et dans une moindre mesure aux aléas politiques; ainsi les flux vers la Lybie, qui représentaient 2,6% des ventes en 2010, ont cessé en 2011 à la suite du printemps arabe.

Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé avec un grand nombre de clients et le Groupe n'est pas exposé au risque de perte de clients significatifs : parmi les dix premiers clients du Groupe, aucun d'entre eux ne représente plus de 5% du chiffre d'affaires. Seuls deux clients représentent individuellement plus de 3% du chiffre d'affaires d'ensemble dans des lignes produits et sur des pays différents ; et l'ensemble des dix premiers clients représente moins de 20% du CA consolidé du groupe. Rougier veille d'une façon générale au maintien de la répartition des risques entre les différents clients, et à augmenter régulièrement le nombre d'opérateurs avec qui il traite.

RISQUES MATIERES PREMIERES

Le Groupe est également soumis à des risques de variation sur certaines matières telles que les carburants ou le fret maritime directement corrélés ou non à la variation des cours internationaux. A ce jour, il n'utilise aucun instrument financier dérivé pour gérer son exposition à ces risques, ceux-ci étant encourus, notamment pour le carburant, directement en Afrique dans un contexte d'administration des prix par les autorités gouvernementales.

Gestion des assurances

Le Groupe couvre les risques de responsabilité civile, de dommages aux biens, de facultés maritimes et de pertes d'exploitation par des assurances adéquates souscrites auprès de compagnie d'assurance notoirement solvables dont le courtage est assuré principalement par les cabinets Filhet-Allard et SIACI Saint-Honoré. La politique d'assurance a pour objectif de protéger le patrimoine du Groupe et de minimiser l'impact des sinistres sur le bilan et le compte de résultat. La démarche de la politique d'assurances consiste à identifier et évaluer les risques en terme d'exposition et de capitaux assurés et de souscrire les couvertures des sinistres auprès du marché de l'assurance.

DOMMAGES AUX BIENS ET PERTES D'EXPLOITATION

Les biens et les pertes d'exploitation sont couverts par des polices d'assurances de dommages souscrites dans chaque pays où le Groupe est présent.

Ces assurances qui sont en général du type « tous risques sauf » couvrent l'incendie, la foudre, le dégât des eaux, le bris de machine, le vol et selon les pays les catastrophes naturelles. Les pertes d'exploitation sont assurées pour tous les sites de production. Les assureurs font à intervalle régulier des visites de prévention des risques des principaux sites industriels et en rendent compte au Groupe dans le cadre d'un rapport destiné à définir les actions de prévention nécessaires.

La plus grande partie des biens commercialisés est acheminée au point final de livraison par navires après avoir parcouru des distances plus ou moins longues à terre par route ou par rail. La gestion de la chaîne logistique est de ce fait de première importance pour le Groupe. Pour en limiter le risque, le Groupe a souscrit auprès d'assureurs de premier plan un contrat d'assurance tout risque géré de façon centrale et couvrant l'ensemble des marchandises transportées avec une extension de couverture sur les risques de guerre.

RESPONSABILITE CIVILE

Le Groupe dispose d'une garantie qui couvre à la fois la responsabilité civile des différentes filiales et leurs mandataires sociaux applicable pour toutes les zones hors Amérique du Nord.

Risques financiers

De par ses activités, le Groupe est exposé à différents types de risques financiers tels que les risques de marché (risques de change, risque de taux), des risques de crédit et de liquidité. La gestion des risques financiers est centralisée au niveau de la direction financière du Groupe qui assure également l'analyse des risques clients. Rougier n'a pas recours à des montages financiers complexes et n'encourt donc aucun risque significatif de marché.

RISQUES DE CHANGE

Le Groupe est exposé dans une partie de ses activités commerciales aux risques pouvant résulter de la variation des cours de change notamment du dollar. Afin de réduire son exposition aux risques, le Groupe couvre de manière systématique ses ventes en devises par des contrats de vente à terme ferme d'une durée correspondant à celle du sous-jacent généralement inférieure à 6 mois. Conformément à ces principes, le Groupe ne couvre ses ventes futures que lorsque les flux sont certains. La gestion des contrats de couverture est centralisée. La marge opérationnelle est donc sujette dans le futur à des variations en fonction de l'évolution des taux de change.

En outre, compte tenu de l'importance de l'Afrique Centrale dans son dispositif, le Groupe a pour règle de souscrire la partie de ses dettes destinées au financement des investissements réalisés dans cette zone, ainsi que la partie du besoin en fonds de roulement qui y est logée, en FCFA pour se prémunir contre les risques de dévaluation de cette monnaie. Au 31 décembre 2011, 55 % des financements du Groupe sont libellés en FCFA contre 48% au 31 décembre 2010.

Les actifs financiers libellés en US Dollar s'élevaient au 31 décembre 2011 à 12,1 millions d'USD (11,1 millions d'USD au 31 décembre 2010) et les passifs financiers à 3,7 millions d'USD (2,1 millions d'USD au 31 décembre 2010). La position nette, soit 8,4 millions d'USD, était couverte par des instruments de couverture à terme dont l'efficacité a été vérifiée dans le cadre des procédures usuelles d'arrêtés des comptes pour 10,2 millions d'USD. Les instruments financiers de couverture en USD se rapportant à des livraisons futures d'une durée prévisionnelle inférieure à 6 mois s'élevaient à 7,3 millions d'USD au 31 décembre 2011 et étaient répartis sur un nombre important de contrats dont l'efficacité a également été testée dans le cadre des procédures d'arrêtés de comptes annuels.

RISQUES ASSOCIES A DES COVENANTS FINANCIERS

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence imposée par des tiers sur ses capitaux propres consolidés.

RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

Les transactions qui sont susceptibles de générer pour le Groupe un risque de contrepartie sont essentiellement :

- les placements financiers temporaires
- les instruments de couverture
- les comptes clients.

Le Groupe attache une attention particulière à la sécurité des paiements des biens livrés dans le cadre d'une gestion centralisée des risques clients s'appuyant sur des programmes de couverture d'assurance crédit souscrits auprès d'assureur de premier plan ou sur la mise en place de moyens de paiement offrant toutes les garanties au Groupe (Crédit documentaire irrévocable et confirmé, remise documentaire, traite avalisée). Le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait du nombre de clients composant le portefeuille et de leur dispersion géographique. Ce risque est détaillé à la note 27 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les opérations effectuées sur les marchés financiers pour la gestion des risques de change et de taux d'intérêt, la gestion des flux de paiement et la gestion de trésorerie l'exposent à des risques de contrepartie que le Groupe minimise en ne traitant qu'avec des banques de premier plan ou, lorsqu'il s'agit d'opérations internationales, en ne traitant qu'avec des banques dont la contrepartie a été acceptée par celles avec qui le Groupe traite habituellement en France.

Les placements financiers sont diversifiés. Ils concernent des titres de premier rang essentiellement certificat de dépôt et sont négociés avec des banques elles-mêmes de premier rang.

RISQUES DE LIQUIDITE

Pour faire face à ses besoins, le Groupe disposait en fin d'exercice de lignes de découvert non utilisées pour 11,1 millions d'euros.

Le Groupe a par ailleurs obtenu des emprunts à moyen terme en Afrique dont la réalisation interviendra au cours du premier semestre 2012 pour 3 millions d'euros.

Enfin suite à la cession de 35% des actions détenues dans Rougier Afrique International, le Groupe dispose d'une trésorerie de 24 millions d'euros qui a fait l'objet de placements avec des horizons variables et qui peuvent être mobilisés à tout moment en fonction de ses besoins de trésorerie ; les supports de placement retenus (dépôts à terme) étant totalement liquides.

RISQUES DE TAUX

Le Groupe gère de façon centralisée son risque de taux sur ses principales devises avec pour objectif de limiter les impacts de variation des taux d'intérêt sur sa charge financière.

La dette exposée à une variation des taux d'intérêt s'élève à environ 20,3 millions d'euros au 31 décembre 2011 (39% de la dette brute) contre 16,9 millions d'euros au 31 décembre 2010 (43% de la dette brute). La dette exposée à la variation des taux à court terme augmente en valeur absolue mais diminue en valeur relative, l'augmentation des besoins ayant été avant tout financée par des dettes à taux fixe en FCFA. Des caps et options de taux sont utilisés pour réduire l'exposition aux risques de taux sur la partie à moyen terme à hauteur de 6 millions d'euros.

Les excédents de trésorerie (disponibilités) rémunérés à taux variables représentent un encours de 25,4 million d'euros à la clôture de l'exercice dont 24 millions d'euros correspondant à l'encaissement le 30 décembre de la cession des titres Rougier Afrique International ayant depuis lors fait l'objet de placement à taux fixe. Le solde résiduel soit environ 1 million d'euros contribue à limiter le risque pesant sur l'endettement à taux variable non couvert.

Faits marquants de l'exercice

L'année 2011 a été marquée par la restructuration de la division Afrique du Groupe ayant eu principalement pour objectif de permettre une meilleure gestion/visibilité du portefeuille des participations africaines et des filiales européennes directement rattachées, et d'aligner la structure juridique du Groupe sur la structure opérationnelle. Dans le cadre de ces opérations, Rougier S.A. a cédé ses détentions dans :

- La société camerounaise SFID comptabilisée pour 7.946 milliers d'euros en valeur brute et 2.440 milliers d'euros en valeur nette ;
- La société congolaise MOKABI comptabilisée pour 2.287 milliers d'euros ;
- La société gabonaise ROUGIER GABON comptabilisée pour 9.805 milliers d'euros ;
- La société française SPS INTERNATIONAL comptabilisée pour 37 milliers d'euros.

Le total de ces cessions représente une valeur brute comptable de 20.074 milliers d'euros. Le prix de vente global s'est établi à 37.012 milliers d'euros et a permis de réaliser une plus-value brute de 16.937 milliers d'euros.

Suite à ces opérations, le capital de la société ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL (nouvelle dénomination de ROUGIER INTERNATIONAL), détenue à 100% par Rougier S.A., a été augmenté de 36.975 milliers d'euros par incorporation du compte-courant avec Rougier S.A résultant des cessions d'actions.

Rougier SA a ensuite cédé le 29 décembre 35% de sa participation dans ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL à la Caisse des Dépôts et Consignations du Gabon, sans perte de contrôle pour un montant 24.010 milliers d'euros. Cette opération a permis de réaliser une plus-value de 10.535 milliers d'euros.

Formation du résultat

Les **produits d'exploitation** s'élèvent à 4.169 milliers d'euros en 2011, en légère progression par rapport à l'exercice 2010.

Les **charges d'exploitation** s'établissent à 5.298 milliers d'euros en 2011, en légère progression également par rapport à l'an dernier. L'analyse par postes fait apparaître une nette diminution des charges de personnel, qui comprenaient l'an dernier des impacts non récurrents liés à des départs, et en sens inverse une hausse des services extérieurs (en particulier des honoraires) et des impôts et taxes directement en relation d'une part avec les opérations de reclassement de titres au cours du quatrième trimestre puis la cession en décembre d'un intérêt minoritaire sans perte de contrôle dans Rougier Afrique International.

Le **résultat d'exploitation** est négatif de 1.129 milliers d'euros en 2011, contre un résultat également négatif de 1.078 milliers d'euros en 2010, soit une variation de -4,7%.

Hors impact des reprises de provisions, les **produits financiers** s'établissent à 1.349 milliers d'euros, en hausse de 300 milliers d'euros par rapport à l'exercice 2010. Cette variation provient des dividendes versés par les filiales qui sont passés de 900 milliers d'euros en 2010 à 1.200 milliers d'euros en 2011, se ventilant en :

- ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL : 700 (contre 500 l'an dernier) ;
- ROUGIER SYLVACO : 500 (contre 400 l'an dernier).

Les **charges financières** s'élèvent à 259 milliers d'euros en 2011, contre 284 milliers d'euros en 2010, soit une diminution d'environ 9%. Cette variation provient de la diminution du coût de la dette en 2011, ces charges financières correspondant essentiellement aux intérêts sur les emprunts à moyen terme et, dans une moindre mesure, au coût d'utilisation d'un crédit de trésorerie à court terme à partir de novembre 2011.

Les **provisions** sur filiales comptabilisées, en fonction de l'évolution des capitaux propres consolidées des sociétés détenues, enregistrent, en financier, une reprise globale de 137 milliers d'euros au 31 décembre 2011 sous l'effet des résultats annuels positifs de Rougier Panneaux. L'an dernier, les reprises de provisions financières s'élevaient au total à 5.247 milliers d'euros, dont 5.191 milliers d'euros de reprises sur les filiales africaines SFID et MOKABI qui, à fin 2011, ne font plus partie du portefeuille direct de détentions de Rougier S.A. suite à leur cession interne au sein du Groupe pour reclassement dans la branche d'activité sous ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL.

Globalement, le **résultat financier** est positif de 1.227 milliers d'euros, contre un résultat positif de 6.011 milliers d'euros l'an dernier. En conséquence, le **résultat courant** est à l'équilibre avec un produit de 98 milliers d'euros, contre un produit de 4.934 milliers d'euros l'an dernier sous l'effet des importantes reprises de provisions sur filiales enregistrées en financier.

Alors que les **charges et produits exceptionnels** de 2010 avaient été peu significatifs, l'année 2011 a enregistré à ce niveau l'impact de plusieurs opérations significatives sur les titres de participation :

- Cessions sur fin novembre et début décembre, pour reclassement au sein du Groupe, de l'intégralité des titres des filiales SPS INTERNATIONAL, ROUGIER GABON, SFID et MOKABI : réalisation d'une plus-value comptable sur l'ensemble de ces opérations de 16.937 milliers d'euros, s'accompagnant de la reprise à ce niveau du solde de la provision constituée sur les titres SFID de 5.506 milliers d'euros ;
- Cession à la Caisse des Dépôts et Consignations du Gabon de 35% des titres ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL en date du 29 décembre 2011 : réalisation d'une plus-value comptable de 10.535 milliers d'euros.

Globalement, le **résultat exceptionnel** est ainsi positif de 32.978 milliers d'euros, contre un résultat positif de 21 milliers d'euros l'an dernier.

La ligne **Impôts** enregistre en 2011 une charge nette de 553 milliers d'euros, composée d'une part d'une charge fiscale de 660 milliers au titre des transactions sur titres de participation et d'autre part d'un boni d'intégration fiscale résiduel de 107 milliers d'euros.

Le **résultat net** en 2011 est un profit de 32.523 milliers d'euros sous l'effet des transactions sur titres, contre un profit de 5.307 milliers d'euros l'an dernier correspondant en grande partie aux reprises de provisions financières sur filiales.

(En K€)	2011	2010
Résultat d'exploitation	(1 129)	(1 078)
Résultat financier	1 227	6 012
Résultat courant	98	4 934
Résultat exceptionnel	32 978	21
Impôt (y compris boni d'intégration fiscale)	(553)	352
Résultat net	32 523	5 307

Délai de règlement fournisseurs

Au 31 décembre 2011, le solde des dettes fournisseurs de Rougier SA est de 224 milliers d'euros, dont 46 milliers d'euros non échus (21%), 83 milliers d'euros à moins de 30 jours (37%), correspondant au délai de règlement le plus usuel, et 95 milliers d'euros entre 30 et 60 jours (42%).

Prises de participation

Le 20 décembre 2011, Rougier SA a pris une participation de 49,98% au capital de la SA Lignafrica, société qui se crée, dont l'immatriculation est en cours au RCS de Montpellier, pour un montant de 75 milliers d'euros. La libération du capital est intervenue en janvier 2012

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé incluent diverses charges non déductibles du résultat fiscal pour notamment 18.055 euros au titre de l'article 39-4 du CGI. Elles incluent également 17.183 euros de taxes sur les voitures particulières et 6.496 euros de charges à payer non déductibles.

Utilisation par le Directeur Général de l'autorisation d'opérer en Bourse

Durant l'exercice 2011, ROUGIER S.A. :

- a acquis 59.307 de ses propres actions au prix moyen de 31,98 € par action, et a par ailleurs cédé 59.867 de ses propres actions au prix moyen de 31,52 € par action, dans le cadre de l'objectif d'animation du titre, tel que défini dans la note d'information de mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par les Assemblées Générales. Ces opérations ont été effectuées par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- a acquis au cours de l'année 13.245 de ses propres actions dans le cadre du programme de rachat avec autres objectifs au prix moyen de 34,35 € ;
- n'a transféré en pleine propriété aux bénéficiaires aucune action gratuite qui aurait été acquise définitivement dans le cadre des Plans d'attributions gratuites (ces actions devant être ensuite conservées au nominatif pendant un délai 2 ans avant de pouvoir être librement cédées par leurs propriétaires).

Par ailleurs, durant la même période, 1.200 actions ont été cédées suite à des levées d'options d'achat consenties.

Au 31 décembre 2011, ROUGIER S.A. détenait 79.396 de ses propres actions, soit un taux d'autocontrôle de 5,68% (contre 4,86% au 31 décembre 2010, qui correspondait à 67.911 actions). La variation nette est ainsi une augmentation de 11.485 du nombre d'actions auto-détenues.

La valorisation nette comptable de ces actions propres s'élève à 1.839 K€ au 31 décembre 2011 (contre 1.436 K€ au 31 décembre 2010), soit une valeur unitaire de 23,17 € (contre 21,15 € l'an dernier). Comme à la clôture de l'an dernier, aucune provision n'a été nécessaire sur les catégories composant ce nombre total d'actions propres.

Concernant l'affectation de ces actions propres :

- Une première partie, représentant 13.448 actions, est destinée aux Plans d'attributions d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites consentis aux salariés, dont :
 - 9.300 actions affectées aux options d'achat d'actions attribuées en attente de levée ;
 - 1.475 actions destinées aux actions gratuites attribuées en cours d'acquisition ;
 - une réserve de 2.673 actions pour d'éventuelles attributions futures.
- Une seconde partie, représentant 3.469 actions, est affectée au contrat de liquidité ;
- Le solde de 62.479 actions concerne d'autres objectifs.

Au 31 décembre 2011, le FCPE « ROUGIER ACTIONS » détenait 34.772 actions ROUGIER S.A. représentant 2,5% du capital.

Le cours de l'action ROUGIER a varié au cours de l'année 2011 entre un plus haut de 41,19 € (en mars) et un plus bas de 22,75 € (en décembre) ; le cours moyen annuel à l'ouverture a été de 32,89 €. Au cours de l'année 2011, la capitalisation boursière moyenne mensuelle a atteint un plus haut de 55,0 millions d'euros (mois de mars) et un plus bas de 33,5 millions d'euros (mois de décembre) ; la capitalisation moyenne sur l'année a été de 45,9 millions d'euros. En fin d'année 2011, le cours a clôturé à 30,10 €, correspondant à une capitalisation boursière de 42,0 millions d'euros.

SYNTHESE DES TITRES AUTO-DETENUS

Valorisation au 31 décembre 2011 :

Valeur brute totale au bilan des titres auto-détenus	1.839.363 €
↳ Valeur brute unitaire moyenne	23,17 €
Dépréciation des titres (selon fluctuation du cours de bourse)	(0 €)
Valeur nette totale au bilan des titres auto-détenus	1.839.363 €
↳ Valeur nette unitaire moyenne	23,17 €

Position à l'ouverture et à la clôture :

Nombre de titres auto-détenus au 01/01/2011	67.911
Pourcentage d'autocontrôle	4,86%
dont :	
Solde du contrat de liquidité	4.029
Options d'achats non exercées	10.500
Actions gratuites attribuées en cours d'acquisition	0
Nombre de titres auto-détenus au 31/12/2011	79.396
Pourcentage d'autocontrôle	5,68%
dont :	
Solde du contrat de liquidité	3.469
Options d'achats non exercées	9.300
Actions gratuites attribuées en cours d'acquisition	1.475

Mouvements de l'année 2011 :

Nombre de titres auto-détenus au 01/01/2011	67.911
Variation nette du contrat de liquidité	(560)
Rachats d'actions (programme de rachat avec autres objectifs)	13.245
Levées d'options d'achats d'actions	(1.200)
Acquisition par les bénéficiaires d'actions gratuites attribuées	(0)
Nombre de titres auto-détenus au 31/12/2011	79.396

VENTILATION PAR OBJECTIF :

Nombre de titres auto-détenus au porteur :

Contrat de liquidité	3.469
↳ Valeur brute unitaire moyenne	27,31 €

Nombre de titres auto-détenus inscrits au nominatif :

Options d'achat et actions gratuites attribuées + réserve affectée à de futures attributions	13.448
↳ Valeur brute unitaire moyenne	18,07 €
Réserve pour autres objectifs	62.479
↳ Valeur brute unitaire moyenne	24,03 €
Total inscrit au nominatif	75.927
↳ Valeur brute unitaire moyenne	22,98 €

Détail des opérations réalisées en 2011 tous objectifs confondus

La variation nette du nombre de titres auto-détenus est une augmentation pendant l'année 2011 de 11.485 titres, se décomposant en :

- Quantité achetée : 72.552
- Quantité vendue : (59.867)
- Quantité transférée : (1.200)

Période des opérations	Objectif	Quantité achetée	Quantité vendue	Quantité transférée	Valeur cumulée des opérations (en euros)
Janvier 2011	Contrat de liquidité	3 165	2 509		178 196
	Rachats autres objectifs	0			0
	Levées d'options d'achat			1 200	24 060
Février 2011	Contrat de liquidité	2 884	4 396		258 948
	Rachats autres objectifs	0			0
Mars 2011	Contrat de liquidité	5 048	4 647		382 489
	Rachats autres objectifs	0			0
Avril 2011	Contrat de liquidité	3 582	2 627		233 987
	Rachats autres objectifs	1 300			49 683
Mai 2011	Contrat de liquidité	2 766	2 972		215 743
	Rachats autres objectifs	1 125			42 106
Juin 2011 (du 01/06 au 07/06)	Contrat de liquidité	877	677		58 186
	Rachats autres objectifs	240			8 979
<i>Mise en œuvre du nouveau programme de rachat voté par l'AG du 7 juin 2011</i>					
Juin 2011 (du 08/06 au 30/06)	Contrat de liquidité	1 661	774		90 051
	Rachats autres objectifs	6 079			219 938
Juillet 2011	Contrat de liquidité	4 130	6 265		366 376
	Rachats autres objectifs	983			33 885
Août 2011	Contrat de liquidité	8 818	6 985		523 251
	Rachats autres objectifs	1 523			49 835
Septembre 2011	Contrat de liquidité	8 078	9 448		481 180
	Rachats autres objectifs	435			11 296
Octobre 2011	Contrat de liquidité	2 651	2 982		160 924
	Rachats autres objectifs	0			0
Novembre 2011	Contrat de liquidité	7 956	6 993		389 693
	Rachats autres objectifs	1 560			39 203
Décembre 2011	Contrat de liquidité	7 691	8 592		444 708
	Rachats autres objectifs	0			0
TOTAL DES OPERATIONS		72 552	59 867	1 200	4 262 717
Impact sur le nombre d'actions auto-détenus		augmentation	diminution	diminution	
dont :					
Contrat AMAFI d'animation et de liquidité du titre (*)		59 307	59 867		3 783 732
Programme de rachats avec autres objectifs (*)		13 245			454 925
Levées d'options d'achat d'actions attribuées (*)				1 200	24 060
Acquisition définitive d'actions gratuites attribuées (*)				0	0

(*) Cf. détail des opérations ci-après.

DETAIL DES OPERATIONS REALISEES DANS LE CADRE DU CONTRAT AMAFI D'ANIMATION ET DE LIQUIDITE DU TITRE :

En 2011, 59.307 actions ont été achetées et 59.867 actions ont été vendues, soit une diminution nette de 560 actions. Après ces opérations, le solde du contrat de liquidité au 31 décembre 2011 s'élève à 3.469 actions (contre 4.029 au 31 décembre 2010).

Période des opérations	Quantité achetée	Valeur des achats (en euros)	Quantité vendue	Valeur des ventes (en euros)	Valeur cumulée des opérations (en euros)
Janvier 2011	3 165	99 302	2 509	78 894	178 196
Février 2011	2 884	105 051	4 396	153 897	258 948
Mars 2011	5 048	199 168	4 647	183 321	382 489
Avril 2011	3 582	135 915	2 627	98 072	233 987
Mai 2011	2 766	103 430	2 972	112 313	215 743
Juin 2011 (du 01/06 au 07/06)	877	32 799	677	25 387	58 186
Juin 2011 (du 08/06 au 30/06)	1 661	61 320	774	28 731	90 051
Juillet 2011	4 130	145 957	6 265	220 419	366 376
Août 2011	8 818	294 338	6 985	228 913	523 251
Septembre 2011	8 078	222 109	9 448	259 071	481 180
Octobre 2011	2 651	75 442	2 982	85 482	160 924
Novembre 2011	7 956	212 288	6 993	177 405	389 693
Décembre 2011	7 691	209 393	8 592	235 315	444 708
TOTAL DES OPERATIONS	59 307	1 896 512	59 867	1 887 220	3 783 732
COURS MOYEN PAR ACTION		31,98 €		31,52 €	31,75 €

DETAIL DES OPERATIONS REALISEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHATS AUTRES OBJECTIFS :

En 2011, 13.245 actions ont été rachetées pour un total de 454,9 milliers d'euros.

Période des opérations	Quantité achetée	Valeur des achats (en euros)	COURS MOYEN PAR ACTION
Avril 2011	1 300	49 683	38,22 €
Mai 2011	1 125	42 106	37,43 €
Juin 2011 (du 01/06 au 07/06)	240	8 979	37,41 €
Juin 2011 (du 08/06 au 30/06)	6 079	219 938	36,18 €
Juillet 2011	983	33 885	34,47 €
Août 2011	1 523	49 835	32,72 €
Septembre 2011	435	11 296	25,97 €
Novembre 2011	1 560	39 203	25,13 €
TOTAL DES OPERATIONS	13 245	454 925	34,35 €

DETAIL DES LEVEES D'OPTIONS D'ACHATS D' ACTIONS ATTRIBUEES :

Au total, 1.200 options d'achats ont été exercées en 2011.

Après ces opérations, le solde des options d'achats non exercées au 31 décembre 2011 s'élève à 9.300 options. Les limites d'exercice de ces options sont les suivantes : 750 en juin 2012, 750 en avril 2013, 2.400 en mai 2014 et 5.400 en mai 2015.

Période de levée des options d'achat par les bénéficiaires	Année d'attribution des options exercées	Nombre d'actions	Prix unitaire d'exercice (en euros)	Valeur totale des levées (en euros)
Janvier 2011	2005	1 200	20,05	24 060
TOTAL DES LEVEES D'OPTIONS D'ACHAT		1 200	20,05	24 060

DETAIL DES ACQUISITIONS DEFINITIVES D' ACTIONS GRATUITES ATTRIBUEES :

Pas d'opérations à ce titre en 2011.

Suite à une nouvelle attribution d'actions gratuites en juin 2011, 1.475 actions gratuites attribuées sont en cours d'acquisition par leurs bénéficiaires au 31 décembre 2011. Le délai d'acquisition définitive (de 2 ans) sera atteint en juin 2013.

Projets de résolution

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS (EN EUROS)

Résultat de l'exercice	32 522 624
Report à Nouveau antérieur	4 378 425
Total à affecter	36 901 049
que nous vous proposons de répartir comme suit :	
Dividendes (*)	1 396 771
Report à Nouveau après affectation et distribution (*)	5 504 278
Réserves Ordinaires	30 000 000

(*) Sur la base de la totalité des actions

Le dividende net s'élève à 1 € par action. La somme ainsi répartie entre les actionnaires sera éligible à la réfaction prévue à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Le dividende sera mis en paiement le 13 juin 2012.

Les dividendes attachés aux actions possédées par la société seront virés au compte «Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions légales, il est précisé que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices, ont été les suivants (montants retraités en actions « nouvelles ») :

(en euros)	Dividende par action
2008	-
2009	0,30
2010	0,70

AUTORISATIONS A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OPERER EN BOURSE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, d'opérer en Bourse sur les actions de la Société dans la limite de 10% du capital social, dans les conditions définies aux articles L225-209 et suivants du Code de Commerce, avec un prix maximum d'achat fixé à 40€ par action pour une durée de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée et dans le cadre de la note d'information qui sera diffusée préalablement à la mise en œuvre du plan.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les résolutions proposées concernent les conventions réglementées hors opérations courantes conclues notamment entre la société et ses dirigeants ou une société avec laquelle elle a des dirigeants communs. Ces conventions font l'objet du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Ces conventions sont reprises en détail dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées et le rapport sur les rémunérations des dirigeants.

AUTORISATIONS A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR VOIE D'ANNULATION D' ACTIONS PROPRES

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration, à annuler des actions propres par voie d'annulation de capital dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions par la Société et dans la limite de 10% du capital social. Cette délégation serait donnée pour une durée de 18 mois.

L'ACTION ROUGIER

Capital

NOMBRE D' ACTIONS ET DE DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2011, le capital de la société Rougier S.A. est composé de 1.396.771 actions, sans modification pendant l'année, dont 797.889 actions inscrites au nominatif à cette date.

Au 31 décembre 2011, le total des droits de vote bruts s'établit à 1.974.038 et le total des droits de vote nets à 1.894.642 (après neutralisation des 79.396 actions propres) ; le nombre total d'actions disposant du droit de vote double est de 577.267 à cette date.

COTATION

L'action ROUGIER est cotée sur Eurolist compartiment C de NYSE Euronext Paris. Son code ISIN est FR0000037640 et son code mnémonique RGR.

SERVICE TITRES

Le Service Titres est assuré par la Société Générale CIS.

ANIMATION ET LIQUIDITE DU TITRE

Au 31 décembre 2011, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 3.469 titres ROUGIER et 122.133,61 euros en espèces (contre 4.029 titres ROUGIER et 130.759,14 euros en espèces au 31 décembre 2010).

Depuis le 4 février 2009, la mise en œuvre du contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI a été confiée à la Société de Bourse Gilbert Dupont. Pour la mise en œuvre de ce nouveau contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 7.628 titres ROUGIER et 50.000 euros en espèces.

Lors de la mise en œuvre initiale du contrat de liquidité en juin 2005, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 2.250 titres ROUGIER (avant multiplication par trois du nombre d'actions intervenue le 29 juin 2007) et un montant de 50.000 euros en espèces.

Depuis cette date, les apports complémentaires en espèces suivants ont été faits : 50.000 euros le 6 octobre 2008, puis 50.000 euros lors du changement de prestataire en février 2009, et 25.000 euros le 28 janvier 2010.

POUVOIRS ET DELEGATIONS DE COMPETENCE CONSENTIES AU DIRECTOIRE PUIS AU DIRECTEUR GENERAL EN VUE D'INTERVENIR SUR LE CAPITAL DE LA SOCIETE

En 2011, le Directeur Général n'a pas fait utilisation des délégations qui lui ont été consenties par les assemblées des actionnaires en date du 9 juin 2009, puis du 7 juin 2011, à l'effet d'augmenter ou de réduire le capital.

ATTRIBUTION D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ET D' ACTIONS GRATUITES

Au 31 décembre 2011, 9.300 actions font l'objet d'options d'achat non encore levées, consenties dans le cadre de Plans votés par l'Assemblée Générale des 22 juin 2000 et 27 juin 2003.

Sur les 15.626 actions attribuées gratuitement dans le cadre de Plans votés lors de l'Assemblée Générale des 28 juin 2005 et 12 juin 2008 :

- 1.222 actions attribuées n'ont pas été acquises par leurs bénéficiaires pour cause de droits déçus ;
- 12.929 actions attribuées ont été définitivement transférées aux bénéficiaires avec mise au nominatif : 4.008 actions en juin 2008 (devenues librement cessibles en juin 2010), 4.581 actions en mars 2009 (devenues librement cessibles en mars 2011), et 4.340 actions en avril 2010 (délai de conservation de 2 ans en cours) ;
- 1.475 actions attribuées en juin 2011 sont en cours d'acquisition par leurs bénéficiaires (délai d'acquisition définitive de 2 ans).

ACTIONS AUTO-DETENUES (AUTOCONTROLE)

Au 31 décembre 2011, ROUGIER S.A. détenait 79.396 de ses propres actions, soit 5,68% de son capital.

ACTIONNARIAT DES SALARIES

L'ensemble du personnel des sociétés françaises peut accéder, sous réserve de disposer d'une ancienneté suffisante, au Plan d'Epargne Entreprise (P.E.E.) octroyé par Rougier SA. Les versements volontaires effectués, dans la limite des contraintes légales en la matière, bénéficient d'abondements par l'entreprise (application de coefficients d'abondement par tranches de versement).

Au 31 décembre 2011, le FCP « ROUGIER ACTIONS » constitué dans le cadre de ce Plan d'Epargne détient 34.772 actions ROUGIER représentant 2,5% du capital, contre 31.612 actions au 31 décembre 2010 correspondant à 2,3% du capital..

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES AU 31 DECEMBRE 2011

	Actions	Droits de vote (bruts)
Concert familial ROUGIER	46,7%	61,0%

PACTES D'ACTIONNAIRES

Le 24 mars 2004, un pacte d'actionnaires portant engagement collectif de conservation des actions ROUGIER (« Loi Dutreil » article 885 I bis du Code Général des Impôts) portant sur 46,2% du capital a été conclu entre différents actionnaires, membres du Concert familial ROUGIER. Ce dispositif a été complété en 2006 par différents pactes successoraux (« Loi Dutreil » Article 787B du Code Général des Impôts) et par un pacte complémentaire conforme à l'Article 885-I-bis du Code Général des Impôts en date du 22 décembre 2006. Deux autres pactes d'actionnaires portant engagement collectif de conservation des actions ROUGIER, conforme à l'Article 885 Ibis du Code Général des Impôts ont été conclus entre différents actionnaires, membres du Concert familial, le 22 décembre 2008 et le 2 mars 2009 portant respectivement sur 40,73 % et sur 46,43 % du capital.

Ces pactes, à caractère fiscal, ne représentent en aucun cas « une action de concert » pour la mise en œuvre d'une politique de vote ou de gestion et ne contiennent pas de conditions préférentielles de cession.

HISTORIQUE DES FRANCHISSEMENTS DE SEUILS LEGAUX ET STATUTAIRES DECLARES A ROUGIER S.A.

Date de la déclaration	Date du franchissement de seuil	Auteur de la déclaration	Seuil franchi	Sens du franchissement	% de détention *** déclaré lors du franchissement
23 mai 2005	9 mai 2005	Louvre Gestion	5%	A la hausse	7,27% du capital et 5,31% des droits de vote
29 juin 2005	26 janvier 2005	Concert familial ROUGIER	66,66%	A la baisse	46,19% du capital et 66,44% des droits de vote
4 juillet 2006	n/c	Financière de l'Echiquier	7,5%	A la hausse	8,54% du capital et 6,10 % des droits de vote
10 avril 2007	5 avril 2007	Louvre Gestion	5%	A la baisse	4,84% du capital et 3,31% des droits de vote
20 juillet 2007	17 juillet 2007	Financière de l'Echiquier	5%	A la baisse	4,92% du capital et 3,36% des droits de vote
7 décembre 2007	4 décembre 2007	Jacques Rougier	15% 10%	A la baisse	6,91% du capital et 9,86% des droits de vote
7 décembre 2007	4 décembre 2007	SOPAR	25% 33%	A la hausse	28,72% du capital et 36,41% des droits de vote
7 décembre 2007	4 décembre 2007	Financière C. Vernes *	5% 10% 15% 20% 25% ** 33% 50%	A la hausse	46,31% du capital et 61,46% des droits de vote
15 janvier 2008	24 octobre 2007	Indépendance et Expansion	5 %	A la hausse	5,09% du capital et 3,48% des droits de vote (à la date de déclaration : 5,61% du capital et 4,01% des droits de vote)
3 avril 2009	16 février 2009	Indépendance et Expansion	5 %	A la baisse	4,39% du capital et 3,11% des droits de vote (à la date de déclaration : idem) A la connaissance de la Direction, Indépendance et Expansion a cédé l'ensemble de ses actions sur le marché et n'était plus actionnaire de la société à la clôture de l'exercice

* Dans le cadre du Concert familial ROUGIER, suite à une prise de participation dans SOPAR.

** Les franchissements de seuil du tiers des droits de vote par la société SOPAR et des seuils du tiers du capital et des droits de vote de la société ROUGIER par la société Financière C. Vernes SA, suite à sa participation dans SOPAR et agissant de concert avec les membres de la famille Rougier, ont fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique reproduite dans Décision et Information 207C2519 en date du 15 novembre 2007 et publiée au BALO du 19 novembre 2007.

*** A compter de 2007 : déclarations de droits de vote exprimées en droits de vote bruts.

Revenus

	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011
Dividende net par action (en €)	1,80	0	0,30	0,70	1,00
Revenu global par action (en €)	1,80	0	0,30	0,70	1,00
Rendement moyen **	2,96%	-	1,21%	2,64%	3,04%
Dividende net total versé (en K€) dont en actions nouvelles Rougier	2 502	0	398 150	929	* 1.397

* Montant théorique calculé sur la totalité des actions, y compris les actions auto-détenues par Rougier S.A. (au moment de la distribution effective, le dividende attaché au nombre d'actions de ce type sera en fait viré en report à nouveau).

** Rendement moyen = Revenu global / Cours moyen annuel à l'ouverture de l'action (cf. tableau Bourse ci-dessous).

Bourse

QUELQUES DONNEES BOURSIERES RELATIVES AUX TRANSACTIONS ET AU COURS DE BOURSE

	Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011
Nombre de titres du capital social	1 389 936	1 389 936	1 389 936	1 396 771	1 396 771
Total du nombre de titres échangés	231 848	222 998	268 985	274 855	262 344
Transaction moyenne par séance *	909	871	1 059	1 065	1 065
Total des capitaux échangés (en K€)	21 768	12 811	6 728	7 123	8 490
Cours le plus haut de l'année (en €)	89,00	75,90	30,00	33,60	41,19
Cours le plus bas de l'année (en €)	42,00	22,30	19,02	19,37	22,75
Cours moyen annuel à l'ouverture (en €)	60,73	51,93	24,89	26,49	32,89
Capitalisation boursière (en K€) **	80 407	32 177	33 887	44 739	42 043

* Nombre moyen de titres échangés par séance de cotation (256 séances en 2011).

** Au dernier cours de bourse de l'année (30,10 € en 2011).

EVOLUTION DU COURS

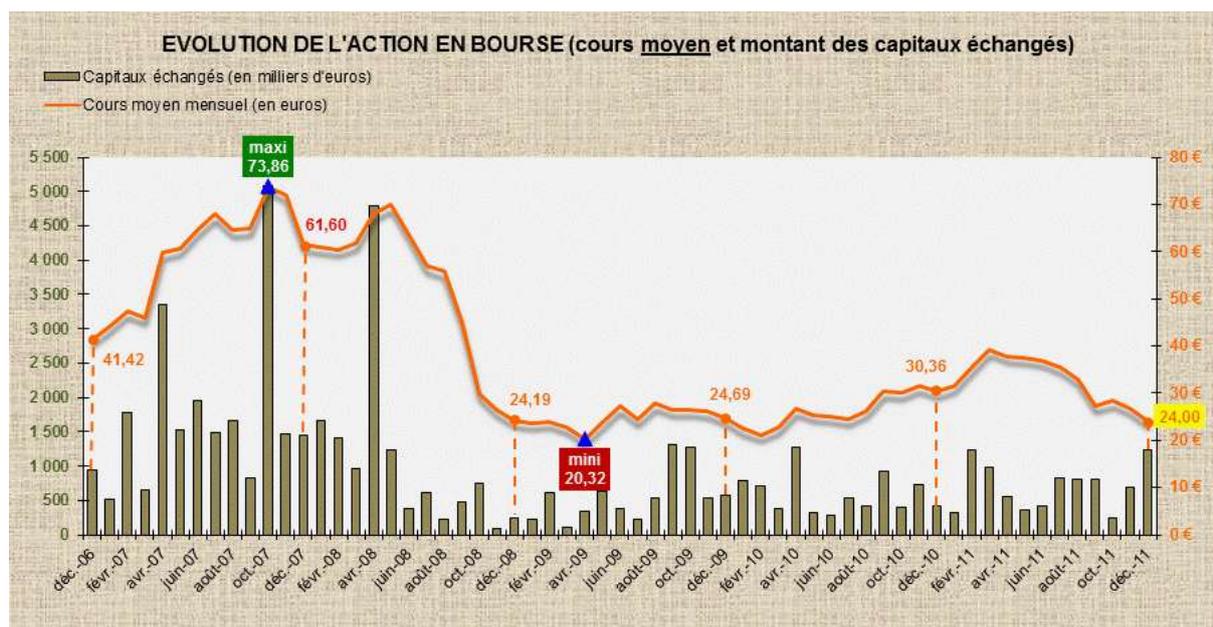
Pendant les 8 premiers mois de l'année, le cours a évolué majoritairement dans une fourchette comprise entre 30 et 40 euros, avec une pointe à 41,19 euros en mars qui constitue le cours le plus haut de l'année. Ensuite, à partir de septembre, le cours a franchi à la baisse la barre des 30 euros, puis a régulièrement baissé avant de se stabiliser vers 23-24 euros courant décembre, atteignant dans cette période le cours le plus bas de l'année de 22,75 euros. Suite au communiqué du Groupe du 29 décembre 2011 annonçant la prise de participation à hauteur de 35% par la Caisse des Dépôts et Consignations du Gabon dans la filiale française Rougier Afrique International, un rebond de +31% a été enregistré lors de la dernière séance de cotation de l'année du 30 décembre aboutissant à un retour au niveau de 30 euros. Le cours du titre a ainsi clôturé à 30,10 euros en fin d'année 2011, contre 32,03 euros en fin d'année 2010.

Le cours moyen mensuel (à l'ouverture) a évolué dans une fourchette comprise entre 24 et 40 euros correspondant à une moyenne annuelle de 32,89 euros, contre 26,49 euros l'an dernier. En décembre, le cours moyen mensuel à l'ouverture s'est élevé à 24,00 euros, contre 30,36 euros l'année précédente, ce qui constitue le niveau le plus bas de l'année malgré le rebond enregistré lors de la dernière séance de cotation du 30 décembre.

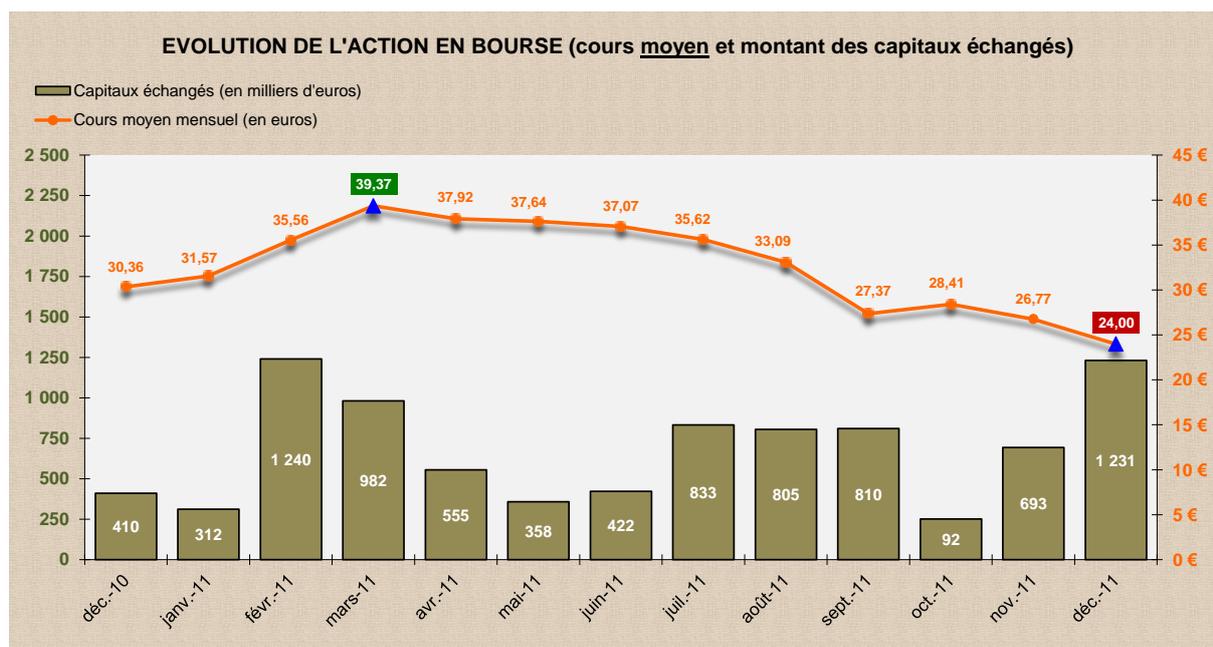
Au cours de l'année 2011, le volume des échanges a été de 262.344 en nombre de titres (en baisse de 4,6% par rapport à 2010) et de 8,5 millions d'euros en capitaux (en hausse de 19,2% par rapport à 2010).

L'action, cotée au comptant sur le marché Eurolist Compartiment C de NYSE Euronext Paris, bénéficie d'un contrat d'animation et de liquidité.

EVOLUTION HISTORIQUE SUR 5 ANS : COURS ET CAPITAUX ECHANGES



DETAIL DE L'ANNEE 2011 : COURS ET TITRES ECHANGES



PRINCIPALES DONNEES FINANCIERES CONSOLIDEES PAR ACTION

(en IFRS, en €)	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011
Capacité d'autofinancement *	13,22	4,53	(3,07)	7,07	6,73
Résultat net **	9,31	(2,25)	(11,17)	3,83	3,18
Capitaux propres **	55,65	51,45	40,63	44,10	49,36

* Après coût de l'endettement financier net et impôt

** En part du Groupe (part attribuable aux propriétaires de la société mère)

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE ROUGIER S.A.

AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2007	2008	2009	2010	2011
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social <i>(en milliers d'euros)</i>	7 063	7 063	7 063	7 098	7 098
Nombre d'actions émises	1 389 936	1 389 936	1 389 936	1 396 771	1 396 771
Résultat global <i>(en milliers d'euros)</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 944	4 855	3 960	3 965	4 115
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	12 873	2 013	(5 516)	(113)	27 682
Impôts sur les bénéfices *	58	5	2 150	352	(553)
Résultat après impôt, amortissements et provisions	12 468	372	(13 227)	5 307	32 523
Montant théorique des bénéfices distribués **	2 502	0	417	978	1 397
Montant de la distribution effective des bénéfices **	2 371	0	398	929	
Résultat réduit à une seule action <i>(en euros)</i>					
Résultat après impôt, et avant amortissements et provisions	9,30	1,45	(2,42)	0,17	19,42
Résultat après impôt, amortissements et provisions	8,97	0,27	(9,52)	3,80	23,28
Dividende net versé à chaque action	1,80	0	0,30	0,70	1,00
Personnel					
Nombre de salariés	13	16	13	14	14
Montant de la masse salariale <i>(en milliers d'euros)</i>	2 040	1 682	1 919	2 130	1 671
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux <i>(en milliers d'euros)</i>	607	654	718	772	660

* La ligne 'Impôts sur les bénéfices' intègre le boni / mali d'intégration fiscale (et également pour l'année 2009, le produit de carry back).

Convention de signe retenue : (charge)/produit.

** Montant théorique calculé sur la totalité des actions, y compris les actions auto-détenues par Rougier S.A. (au moment de la distribution effective, le dividende attaché au nombre d'actions de ce type sera en fait viré en report à nouveau).



Rougier

Gérer la forêt, faire vivre le bois

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

au 31 décembre 2011

2. 1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	Annuel 2011	Annuel 2010
CHIFFRE D'AFFAIRES	5	147 149	138 718
Autres produits de l'activité		185	209
Achats consommés		(54 123)	(51 000)
Charges de personnel	6	(27 086)	(27 100)
Charges externes		(47 690)	(45 734)
Impôts et taxes		(8 775)	(6 920)
Dotations aux amortissements		(7 706)	(6 935)
Dotations aux provisions		(349)	(598)
Variation des stocks de produits en cours et finis		1 857	4 127
Autres produits et charges d'exploitation		(234)	(189)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		3 228	4 578
Résultat sur cession de participations consolidées		0	0
Autres produits et charges opérationnels non courants (1)	7	2 049	1 806
RESULTAT OPERATIONNEL		5 277	6 384
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		22	24
Coût de l'endettement financier brut		(2 318)	(2 066)
Coût de l'endettement financier net		(2 296)	(2 042)
Autres produits et charges financiers nets	8	92	220
(Charge) / Produit d'impôt	9	1 308	781
Quote-part de résultat des mises en équivalence		(36)	(30)
RESULTAT NET		4 345	5 313
attribuable :			
• aux propriétaires de la société mère		4 443	5 343
• aux participations ne donnant pas le contrôle		(98)	(30)
RESULTAT NET PAR ACTION			
attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros) :			
- par action de base	10	3,36 €	4,02 €
- par action dilué	10	3,33 €	3,99 €

(1) Y compris variation de la dépréciation des actifs suite à l'impairment test (cf. Note 12.3).

2. 2. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	Annuel 2011	Annuel 2010
RESULTAT NET		4 345	5 313
Éléments directement reconnus en capitaux propres :			
Différence de conversion		10	71
Variation de juste valeur des instruments financiers		(63)	188
Impôt sur les éléments directement reconnus en capitaux propres		21	(63)
Total du résultat directement reconnu en capitaux propres		(32)	196
RESULTAT GLOBAL		4 313	5 509
attribuable :			
• aux propriétaires de la société mère		4 411	5 539
• aux participations ne donnant pas le contrôle		(98)	(30)

2. 3. ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Immobilisations incorporelles	11	12 335	10 829
Immobilisations corporelles	12	44 690	39 220
Immeubles de placement	13	1 704	1 760
Titres mis en équivalence		9	45
Immobilisations financières	14	661	928
Impôts différés actifs	9	4 484	1 294
Autres actifs non courants		220	77
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		64 103	54 153
Stocks	15	45 056	40 978
Clients et comptes rattachés	16	25 765	25 817
Créances d'impôts courants		1 683	2 822
Autres actifs courants	17	13 451	7 999
Instruments dérivés actifs	25	109	62
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	25 922	2 612
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		111 986	80 290
Actifs non courants destinés à être cédés	19	0	0
TOTAL ACTIF		176 089	134 443

PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Capital		7 098	7 098
Primes		2 681	2 681
Actions propres		(1 839)	(1 436)
Réévaluation des instruments financiers		3	8
Ecart de conversion		67	93
Autres réserves		1 828	1 828
Résultats accumulés non distribués		59 105	51 328
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère		68 943	61 600
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		19 977	783
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	20	88 920	62 383
Impôts différés passifs	9	1 087	1 048
Provisions pour risques et charges – part à plus d'un an	21/22	1 835	2 150
Emprunts et autres dettes financières non courantes	23	18 123	15 864
Autres passifs non courants		499	106
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		21 544	19 168
Provisions pour risques et charges – part à moins d'un an	22	57	24
Concours bancaires et autres dettes financières courantes	23	33 702	23 535
Fournisseurs et comptes rattachés		22 093	21 181
Dettes d'impôts courants		530	56
Autres passifs courants	24	8 465	8 096
Instruments dérivés passifs	25	778	0
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		65 625	52 892
Passifs directement associés à des actifs non courants destinés à être cédés	19	0	0
TOTAL PASSIF		176 089	134 443

2. 4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Nombre d'actions hors autocontrôle (1)	Capital	Primes	Neutralisation de l'autocontrôle (1)	Réévaluation des instruments financiers (2)	Autres réserves, conversion et résultats accumulés	TOTAL Part attribuable aux propriétaires de la société mère	Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
Au 1^{er} janvier 2010	1 323 755	7 063	2 566	(1 269)	(117)	48 232	56 475	805	57 280
Augmentation de capital		35	115				150	-	150
Dividendes distribués						(398)	(398)	-	(398)
Paiements fondés sur des actions						(43)	(43)	-	(43)
Variation des actions propres				(167)		44	(123)	-	(123)
Impôts différés (3)						0	0	-	0
Effet des variations de périmètre						-	-	8	8
RESULTAT GLOBAL de l'année 2010					125	5 414	5 539	(30)	5 509
Au 31 décembre 2010	1 328 860	7 098	2 681	(1 436)	8	53 249	61 600	783	62 383
Dividendes distribués						(929)	(929)	-	(929)
Paiements fondés sur des actions						15	15	-	15
Variation des actions propres				(403)		(37)	(440)	-	(440)
Impôts différés (3)						7	7	-	7
Effet des variations de périmètre (4)						78	78	11	89
RESULTAT GLOBAL de l'année 2011					(42)	4 453	4 411	(98)	4 313
Impact des diminutions de % d'intérêt sans perte de contrôle (5)					37	4 164	4 201	19 281	23 482
Au 31 décembre 2011	1 317 375	7 098	2 681	(1 839)	3	61 000	68 943	19 977	88 920

(1) Cf. Note 20.2 – Capitaux propres (le taux d'autocontrôle est de 5,68% au 31 décembre 2011, contre 4,86% au 31 décembre 2010).

(2) Cf. Note 20.3 – Capitaux propres (part « recyclable » des réserves liées aux variations de juste valeur des instruments de couverture).

(3) Effet d'impôt rattaché à la variation de valorisation des paiements fondés sur des actions et aux résultats dégagés sur actions propres.

(4) L'effet provient d'une part d'un gain de taux d'intérêt ultime sur la détention de ROUGIER GABON entraînant un reclassement des réserves au sein des capitaux propres de 78 milliers d'euros, d'autre part de l'intégration en consolidation de la société GEPBS détenue à 59% (quote-part de situation nette à la date d'acquisition revenant aux participations ne donnant pas le contrôle de 89 milliers d'euros).

(5) Correspond à la cession en date du 29 décembre 2011 de 35% de la société RAI (Rougier Afrique International) à la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) du Gabon : la transaction et ses coûts annexes ont été enregistrés en capitaux propres dans les comptes consolidés, conformément au traitement des cessions d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle selon les normes IFRS 3 et IAS 27 révisées. Impact global positif 23.482 milliers d'euros, dont 4.201 milliers d'euros sur la part attribuable aux propriétaires de la société mère et 19.281 milliers d'euros sur la part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. En application d'IAS 27.4, les intérêts minoritaires ont été déterminés sur la base de la quote-part d'actif net pour le groupe du palier « Rougier Afrique International », soit la valeur de l'actif net avant les opérations de reclassement interne détaillées à la Note 3 – Périmètre de consolidation.

2. 5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETS CONSOLIDES

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	Annuel 2011	Annuel 2010
RESULTAT NET		4 345	5 313
- Résultat des mises en équivalence		36	30
- Dotation aux amortissements		7 706	6 935
- Dotation / (Reprise) relative aux provisions (1)		(2 293)	(1 682)
- Plus ou moins values de cession et variations de juste valeur		18	(734)
- Autres charges / (produits) sans incidence sur la trésorerie		(413)	9
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT après coût de l'endettement financier net et impôt		9 399	9 871
- Coût de l'endettement financier net		2 296	2 042
- Charge / (Produit) d'impôt		(1 308)	(781)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT avant coût de l'endettement financier net et impôt		10 387	11 132
Impôts payés		(35)	(80)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité	26	(8 610)	(3 204)
FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE		1 742	7 848
Investissements corporels et incorporels décaissés	26	(10 886)	(6 314)
Investissements financiers décaissés	26	(52)	(37)
Effets des variations de périmètre	26	(928)	-
Produits encaissés sur cessions d'immobilisations	26	77	3
Produits encaissés sur cessions de titres	26	509	915
Variation des autres immobilisations financières et divers		37	(21)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(11 243)	(5 454)
Augmentation de capital		-	150
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère		(929)	(398)
Dividendes versés par les filiales aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Nouveaux emprunts contractés (2)		7 624	6 027
Remboursements d'emprunts (2)		(3 480)	(7 229)
Intérêts financiers nets versés		(2 264)	(2 043)
Produits encaissés sur diminutions de pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle (3)		24 010	-
Diminution / (Augmentation) des actions propres		(403)	(168)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		24 558	(3 661)
Effet des variations de change sur la trésorerie		2	14
VARIATION DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		15 059	(1 253)
➤ Position à l'ouverture		(17 428)	(16 175)
➤ Position à la clôture		(2 369)	(17 428)

(1) A l'exclusion de celles relatives à l'actif circulant. Y compris dépréciation des actifs suite à l'impairment test (cf. Note 12.3).

(2) Y compris la variation des autres dettes financières non courantes (dépôts et cautionnements reçus).

(3) Correspond au produit encaissé lors de la cession de 35% de Rougier Afrique International en date du 29 décembre 2011, ramenant le taux d'intérêt du Groupe de 100% à 65%.

2. 6. INFORMATIONS SECTORIELLES RESUMEES

Les secteurs opérationnels présentés dans la segmentation appliquée par Rougier sont des subdivisions des deux grandes activités du Groupe (cf. Note 2-3 dans les règles et méthodes comptables), complétées des activités propres aux holdings et des activités liées au développement des forêts de plantations industrielles de la société Lignafica, non significatives à ce jour. La définition de ces secteurs est conforme à la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels et sans aucun changement par rapport à ceux retenus l’an dernier.

ANNEE 2011 :

En milliers d'euros	Exploitation de forêts naturelles, transformation industrielle et négoce international (Rougier Afrique International)				Importation et distribution France		Holdings & divers	Opérations inter – secteurs	TOTAL
	Gabon	Cameroun	Congo	Négoce International	Sciages et dérivés	Panneaux et dérivés			
Chiffre d'affaires niveau Secteur	39 534	37 818	19 818	101 412	21 781	17 073	4 401	(94 688)	147 149
- Opérations inter-secteurs	(30 529)	(37 708)	(19 818)	(1 417)	(1 156)	(157)	(3 903)	94 688	-
Chiffre d'affaires niveau Groupe	9 005	110	0	99 995	20 625	16 916	498	-	147 149
Dotation aux amortissements	(4 120)	(1 991)	(902)	(247)	(62)	(103)	(281)	-	(7 706)
Résultat opérationnel	(2 629)	4 162	1 499	1 168	987	245	(179)	23	5 277
dont impairment test (cf. Note 12.3)		1 229	400						1 629
Immobilisations incorporelles	6 772	2 828	2 236	200	127	32	140	-	12 335
Immobilisations corporelles (1)	26 959	10 717	5 825	52	12	109	3 200	(480)	46 394
Autres actifs sectoriels	33 996	17 614	9 656	19 449	11 115	7 517	958	(15 812)	84 493
Actifs sectoriels	67 727	31 159	17 717	19 701	11 254	7 658	4 298	(16 292)	143 222
Actifs non alloués (3)	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	32 867
Total ACTIF	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	176 089
Passifs sectoriels	19 612	16 524	11 243	3 184	2 224	1 094	3 410	(24 342)	32 949
Passifs non alloués (4)	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	54 220
Capitaux propres	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	88 920
Total PASSIF	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	176 089
Investissements de la période (2)	6 026	3 979	844	284	0	89	90	(177)	11 135

ANNEE 2010 :

En milliers d'euros	Exploitation de forêts naturelles, transformation industrielle et négoce international (Rougier Afrique International)				Importation et distribution France		Holdings & divers	Opérations inter - secteurs	TOTAL
	Gabon	Cameroun	Congo	Négoce International	Sciages et dérivés	Panneaux et dérivés			
Chiffre d'affaires niveau Secteur	38 836	39 177	12 565	95 890	19 659	17 796	4 136	(89 341)	138 718
- Opérations inter-secteurs	(31 468)	(39 100)	(12 565)	(1 170)	(1 199)	(196)	(3 643)	89 341	-
Chiffre d'affaires niveau Groupe	7 368	77	0	94 720	18 460	17 600	493	-	138 718
Dotation aux amortissements	(3 957)	(1 606)	(847)	(104)	(57)	(110)	(254)	-	(6 935)
Résultat opérationnel	(1 901)	5 975	1 368	620	985	273	(843)	(93)	6 384
dont impairment test (cf. Note 12.3)		1 500	500						2 000
Immobilisations incorporelles	6 839	1 502	1 859	157	183	106	183	-	10 829
Immobilisations corporelles (1)	23 057	8 975	5 872	70	18	50	3 362	(424)	40 980
Autres actifs sectoriels	28 764	14 739	7 865	18 927	10 925	9 003	18 451	(33 803)	74 871
Actifs sectoriels	58 660	25 216	15 596	19 154	11 126	9 159	21 996	(34 227)	126 680
Actifs non alloués (3)	////////	////////	////////	////////	////////	////////	////////	////////	7 763
Total ACTIF	////////	////////	////////	////////	////////	////////	////////	////////	134 443
Passifs sectoriels	15 350	16 034	11 065	3 120	1 983	1 983	16 599	(34 575)	31 559
Passifs non alloués (4)	////////	////////	////////	////////	////////	////////	////////	////////	40 501
Capitaux propres	////////	////////	////////	////////	////////	////////	////////	////////	62 383
Total PASSIF	////////	////////	////////	////////	////////	////////	////////	////////	134 443
Investissements de la période (2)	3 502	2 407	664	78	32	17	142	(79)	6 763

(1) Y compris les immeubles de placement (intégralement positionnés dans le secteur Holdings)

(2) Total des acquisitions de la période hors impact des décalages de décaissement (cf. Note 26.2). Hors éléments financiers.

(3) Comprend les immobilisations financières, les actifs d'impôt (créances d'impôts et impôts différés actifs), la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments dérivés actifs et les actifs non courants destinés à être cédés.

(4) Comprend les emprunts et autres dettes financières non courantes, les passifs d'impôt (dettes d'impôts et impôts différés passifs), les concours bancaires et autres dettes financières courantes et les passifs directement associés à des actifs non courants destinés à être cédés.

2. 7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 - GENERALITES

ROUGIER S.A., société mère du Groupe, est une société anonyme à Conseil d'Administration.

Le siège social est domicilié au 155, avenue de La Rochelle à Niort (79). La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro B 025.580.143. L'action Rougier est cotée sur Euronext compartiment C d'Euronext Paris, son code ISIN est FR0000037640 et son code mnémonique est RGR.

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers annuels consolidés au 31 décembre 2011 et a donné son autorisation à leur publication le 23 mars 2012.

NOTE 2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le parlement européen et le conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe de l'exercice 2011 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'Union Européenne à la date de préparation de ces états financiers (*Consultation : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm*).

Evolutions des normes, amendements et interprétations :

Les nouvelles normes, révisions ou amendements de normes, ou les interprétations IFRIC adoptés au niveau européen et d'application obligatoire au 1er janvier 2011 ne trouvent pas à s'appliquer dans le Groupe ou n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2011. Il s'agit de :

- révision de la norme IAS 24 – Information relative aux parties liées ;
- amendement de la norme IAS 32 - Instruments financiers : présentation (classement des droits de souscription émis en devises) ;
- amendement de la norme IFRS 1 – Première application des IFRS ;
- amendement d'IFRIC 14 – Actifs de régime à prestations définies et obligations de financement minimum ;
- autres amendements issus de la version définitive du cycle 2008-2010 des améliorations annuelles des normes IAS/IFRS (publication par l'IASB en mai 2010 et adoption par l'UE en février 2011) ;
- IFRIC 19 - Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres.

Les autres méthodes comptables, ainsi que les modalités de calcul, adoptées dans les états financiers au 31 décembre 2011 sont identiques à celles qui ont été utilisées dans les états financiers publiés au 31 décembre 2010.

En outre, le Groupe n'a pas opté pour une application par anticipation des normes, amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2011, à savoir :

- amendement de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers (relatif aux autres éléments du résultat global) ;
- amendement de la norme IFRS 7 - Instruments financiers : informations à présenter en annexe (relatif aux transferts d'actifs financiers).

Ces nouveaux textes ne devraient pas avoir d'impacts significatifs sur les états financiers consolidés du Groupe.

2.1. Estimations et jugements

Dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que des informations données dans les notes annexes. La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de prendre en compte les événements et l'expérience passés et de s'assurer de leur adéquation à l'évolution de la situation économique.

La consolidation des comptes a ainsi été réalisée en tenant compte du contexte économique actuel et en s'appuyant sur les paramètres financiers de marché tels que disponibles à la date de clôture.

La Direction du Groupe a apprécié, au mieux de la visibilité actuelle, les flux futurs de trésorerie contribuant à la valorisation des actifs à long terme. Les principales hypothèses retenues à la date de clôture, ainsi que la sensibilité à la variation des différents taux retenus (d'actualisation, de croissance, ...) et pris en compte dans les calculs effectués, sont détaillées dans les différents paragraphes de l'annexe des états financiers. Pour le Groupe, cela concerne plus particulièrement les tests de dépréciation (impairment test) des actifs immobilisés (cf. Note 12-3) et les provisions pour avantages accordés au personnel (cf. Note 21).

En fonction des hypothèses retenues, dont certaines directement liées à l'évolution des conditions économiques, les éléments figurant dans les futurs états financiers du Groupe pourront être différents des estimations actuellement retenues à la date de clôture. Dans ce cas, les impacts sur les estimations de la Direction du Groupe seront comptabilisés lors des exercices de prise en compte du changement des hypothèses.

2.2. Principes de consolidation

Les comptes consolidés incorporent par intégration globale les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le Groupe.

En cas de contrôle conjoint (notamment pour les sociétés en joint-venture), le Groupe a retenu la méthode de la mise en équivalence, avec des lignes distinctes figurant à ce titre dans les comptes consolidés : "Titres mis en équivalence" à l'actif du bilan et "Quote-part de résultat des mises en équivalence" au compte de résultat. Concernant la norme IFRS 11 - Partenariats, publiée par l'IASB en mai 2011 avec une date d'entrée en vigueur fixée par l'IASB au 1^{er} janvier 2013, qui marquera -sous réserve d'adoption de la norme par l'UE- la suppression de la méthode de l'intégration proportionnelle, elle n'aura donc aucune incidence sur les agrégats du bilan et du compte de résultat du Groupe en raison de la non application de cette méthode par le Groupe.

Les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

2.3. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 - Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée par Rougier est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour le suivi et l'analyse des performances des activités et l'allocation des ressources.

Le découpage appliqué présente six secteurs opérationnels qui correspondent aux reportings internes communiqués à la Direction Générale, identifiée comme le principal organe de décision opérationnelle du Groupe.

Chaque secteur constitue une composante distincte du Groupe, tant en termes d'activité que de risques, et fait l'objet d'un suivi individualisé. Ce sont des subdivisions des deux grandes activités de Rougier ; les activités propres aux holdings et les activités diverses complétant ce découpage sectoriel :

- Exploitation de forêts naturelles, industries de transformation du bois et négoce international (Rougier Afrique International) :

Correspond d'une part aux activités d'exploitation de forêts naturelles et de transformation industrielle (production de sciages et de panneaux de contreplaqués) des filiales situées en Afrique :

- au Gabon,
- au Cameroun,
- au Congo Brazzaville.

D'autre part, l'activité de négoce international assure notamment la commercialisation sur l'ensemble des marchés des produits issus des filiales africaines.

- Importation et distribution en France de produits bois et dérivés :

Correspond aux activités d'importation et distribution sur le marché français :

- de sciages et dérivés (*Rougier Sylvaco*),
- de panneaux de contreplaqués et dérivés (*Rougier Panneaux*).

- Holdings et divers :

Comprend les activités de la holding de tête Rougier S.A. et de diverses sociétés du groupe dont l'activité est assimilée à celle de holding, ainsi que les activités liées au développement de forêts de plantations industrielles (*Lignafrika*) non significatives à ce jour.

La ventilation géographique selon le pays de destination des ventes, qui n'est pas prédominante pour le choix des implantations, est limitée à la présentation du chiffre d'affaires.

2.4. Conversion des comptes des sociétés étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'euro. La monnaie fonctionnelle de la quasi-totalité des filiales est l'euro ou le franc CFA, qui a une parité fixe avec l'euro.

2.5. Conversion des opérations en devises

Les opérations libellées en devises étrangères sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés en devises (hors dérivés le cas échéant) sont convertis au cours de change à cette même date. Toutes les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Les effets constatés en résultat sont comptabilisés :

- en résultat opérationnel pour les différences de conversion relatives à l'activité opérationnelle ;
- en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux modalités décrites dans la note relative aux instruments financiers.

2.6. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits des activités courantes des sociétés intégrées. Il comprend les revenus liés à la vente de biens et services.

2.7. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles. En particulier, les éléments inhabituels définis comme des produits ou charges non récurrents par leur nature ou leur montant contribuent au résultat opérationnel.

2.8. Plans d'achat et de souscriptions d'actions / Plans d'attribution d'actions gratuites

Des plans d'options d'achat et de souscription d'actions sont attribués par le Groupe et dénoués en actions Rougier. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces options est évaluée de manière définitive, sur la base de la juste valeur desdites options à la date de leur attribution et au nombre d'options estimées exerçables à la fin de la période d'acquisition des droits. Pour procéder à cette évaluation, le Groupe utilise un modèle mathématique de type binomial.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan.

Cette charge de personnel est comptabilisée par la contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu par le Groupe est constaté en trésorerie par la contrepartie des capitaux propres.

Les plans d'attribution d'actions gratuites, évaluées selon les mêmes principes, donnent lieu également à la constatation d'une charge de personnel étalée sur la période d'acquisition des droits. Une « période d'acquisition » de 2 ans est toutefois requise pour valider définitivement les droits d'attribution des bénéficiaires ; à défaut (en cas de rupture du contrat de travail ou de rupture et/ou de non renouvellement du mandat social), les bénéficiaires sont alors déchus de leurs droits d'attribution et la charge de personnel constatée revue en fonction.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme, seuls les plans d'options postérieurs au 7 novembre 2002 ont été comptabilisés selon le principe exposé ci-dessus et font l'objet d'une valorisation en comptabilité.

2.9. Impôt sur le résultat

Le Groupe comptabilise sans les actualiser les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de renversement des différences temporelles. Les actifs d'impôts différés sur les crédits d'impôts, les déficits reportables et les autres différences temporelles sont comptabilisés en fonction de leur probabilité de réalisation future.

Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit légal de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles.

Un impôt différé passif est constaté au titre des différences temporelles imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres de participation consolidés, sauf lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera,
- et il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

S'agissant de sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu au titre des distributions probables décidées par le Groupe dans un avenir prévisible.

2.10. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les montants immobilisés au titre du domaine forestier, qui comprennent des coûts historiques d'acquisition de certains permis forestiers, ainsi que l'ensemble des frais engagés directement imputables à la mise sous aménagement durable des forêts. Ces frais d'aménagement durable regroupent à la fois les frais d'inventaire des ressources forestières et divers frais d'étude sur les aspects environnementaux ou socio-économiques, auxquels peuvent venir s'ajouter dans certains cas les coûts liés aux obligations à remplir dans le cadre de l'établissement d'un cahier des charges (concernant généralement des infrastructures et divers travaux d'équipement : construction d'une base-vie, d'une route d'accès, alimentation en eau, ...).

Ces montants immobilisés au titre du domaine forestier sont amortis par la contrepartie du résultat opérationnel courant sur leur durée d'utilisation estimée, généralement comprise entre 20 et 30 ans. La durée d'amortissement est fondée sur la durée des droits attribués par les autorités compétentes, et prend en compte les possibilités de renouvellement avérées.

Immobilisations corporelles :

La valeur brute des immobilisations corporelles est égale au coût historique d'acquisition ou de production.

Les intérêts des capitaux empruntés pour financer, d'une part, le coût de production d'immobilisations pendant la période précédant leur mise en exploitation et, d'autre part, celui des immobilisations acquises, sont considérés comme partie intégrante du coût de revient des immobilisations, lorsque les critères de la norme IAS 23, Coûts d'emprunt, sont respectés.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus, sauf ceux dégagés pour augmenter la productivité ou pour prolonger la durée de vie d'un bien qui sont immobilisés.

Les immobilisations acquises au travers de contrats de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan lorsque le contrat transfère au Groupe, en substance, la majeure partie des risques liés à la propriété de l'actif. La valeur inscrite au bilan correspond au montant le plus faible entre la juste valeur de l'actif et la valeur actualisée des loyers futurs. L'évaluation

du niveau de risque transféré s'effectue au travers de l'analyse des termes du contrat. La dette financière résultant de l'acquisition de l'actif est inscrite au passif du bilan consolidé.

Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

- Aménagement des terrains : 40 ans
- Infrastructures forestières et campement : 10 à 30 ans
- Constructions gros œuvre : 20 à 40 ans
- Matériels et installations techniques : 5 à 20 ans
- Matériels forestiers : 7 à 14 ans
- Autres immobilisations corporelles : 5 à 10 ans

Les actifs font l'objet d'un amortissement selon un plan révisé lorsque la durée d'utilisation devient inférieure à la durée d'utilisation initialement estimée.

2.11. Dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (impairment test)

Dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, des tests de dépréciation sont effectués au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) définies dans le Groupe et contenant les actifs immobilisés, dont les principales sont les trois UGT africaines que constituent le Gabon, le Cameroun et le Congo. L'approche par pays, après prise en compte des opérations de négoce international s'y rapportant, résulte de l'organisation du Groupe associant étroitement les actifs forestiers et les actifs industriels dans chacun d'entre eux.

Les changements significatifs et défavorables intervenus sur les marchés sur lesquels le Groupe opère, ou relatifs aux conditions d'utilisation des actifs, constituent les indices essentiels de perte de valeur.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, les actifs de l'UGT font l'objet d'une dépréciation pour la différence. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés provenant de l'utilisation des actifs. Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires, établi et validé par la Direction du Groupe, auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés, après application d'un taux de croissance à l'infini. Les hypothèses qui sous-tendent le plan d'affaires intègrent notamment l'estimation de l'évolution des marchés des pays dans lesquels le Groupe opère, ainsi que de l'évolution des prix de vente des produits et des coûts de production. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital déterminé par le Groupe.

Dès qu'une perte de valeur a été enregistrée sur une UGT dans les comptes consolidés, une révision périodique est effectuée pour définir s'il convient d'ajuster la dépréciation des actifs. Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations incorporelles (hors goodwill) et des immobilisations corporelles sont réversibles et peuvent être reprises ultérieurement à hauteur de la perte de valeur initiale, en s'assurant qu'elle ne génère pas une valeur comptable supérieure à la valeur qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée antérieurement.

2.12. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilisé détenu pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital. Les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur au premier bilan d'ouverture IFRS le 1^{er} janvier 2004, puis les composants autres que les terrains sont amortis linéairement selon le modèle du coût sur cette base qui constitue le coût présumé par convention, et selon les durées suivantes :

- Aménagement des terrains : 40 ans
- Constructions gros œuvre : 40 ans
- Second œuvre : 20 ans
- Installations techniques : 15 ans

2.13. Actifs financiers

La norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » distingue quatre catégories d'actifs financiers qui font l'objet d'un traitement comptable et d'une évaluation spécifiques.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat :

Ce sont des actifs financiers destinés à être cédés à court terme. Cette catégorie est principalement constituée des valeurs mobilières de placement, de la trésorerie et des instruments dérivés autres que ceux qualifiés d'instruments de couverture.

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur par résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente :

Ce sont des actifs financiers détenus ou générés par l'entreprise principalement à des fins de réalisation d'un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge.

Cette catégorie est principalement constituée :

- des titres disponibles à la vente, participations du Groupe dans les sociétés sur lesquelles il exerce ni contrôle, ni influence notable ;
- des instruments dérivés qualifiés d'instruments de couverture.

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance :

Ce sont des actifs financiers qui ont des flux fixes ou déterminables, une échéance fixe, et que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance.

Ces actifs sont comptabilisés à leur coût amorti.

Prêts et créances émis par l'entreprise :

Ce sont des actifs financiers, avec des paiements fixes ou déterminables, comptabilisés au titre d'une vente de biens ou de services à un tiers ou de prêts à un tiers. Ces actifs sont non cotés sur un marché actif. Cette catégorie est principalement constituée :

- des créances rattachées à des participations et des autres prêts consentis par le Groupe, qui lors de leur comptabilisation initiale sont mesurés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. A chaque clôture, ces prêts sont ensuite évalués à leur coût amorti. Par ailleurs, des dépréciations sont constituées et comptabilisées au résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif ;
- des créances commerciales ;

Ces actifs sont évalués à leur coût amorti.

2.14. Actifs non courants (ou groupes d'actifs) destinés à être cédés

Sont considérés comme destinés à être cédés les actifs non courants (ou groupes d'actifs) qui sont disponibles à la vente et dont la vente est hautement probable.

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs) considérés comme « destinés à être cédés » sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les actifs classés comme destinés à être cédés (ou inclus au sein d'un groupe destiné à être cédé) cessent d'être amortis.

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs) destinés à être cédés sont présentés séparément des autres actifs du bilan. Les passifs directement associés à ces actifs destinés à être cédés sont également présentés séparément des autres passifs du bilan (sans compensation).

2.15. Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier comprend, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges directes et indirectes de production ainsi qu'une quote-part des frais de structure liés à la fabrication. Les coûts de revient sont en général calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

2.16. Actions propres

Les actions propres (autocontrôle) sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres du Groupe jusqu'à la date de leur cession.

Lors de leur cession, la contrepartie reçue est comptabilisée directement en augmentation des capitaux propres du Groupe, aucun profit ou perte n'étant comptabilisé dans le résultat net de l'exercice.

2.17. Provisions

Engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel :

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en linéarisant si les services rendus au cours des périodes ultérieures aboutissent à un niveau de droits à prestations supérieur de façon significative à celui des périodes antérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie. Dans les pays où ce type de marché n'est pas actif, les obligations d'État sont utilisées. La monnaie et la durée des obligations utilisées est cohérente avec la monnaie et la durée estimée des engagements au titre des avantages évalués.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées et lorsqu'il apparaît des écarts d'expérience, il en résulte des écarts actuariels qui sont reconnus dans le résultat opérationnel lors de leur constatation.

En cas d'augmentation ou de diminution d'une obligation suite à la modification d'un régime existant, le coût des services passés n'est pas étalé linéairement sur la durée moyenne restant à courir, mais comptabilisé directement en charges ou en produits dans le cas où l'acquisition ou la perte des droits à prestations est immédiate. Dans le cas où l'acquisition ou la perte des droits n'est pas immédiate, le coût des services passés est étalé linéairement sur la durée moyenne restante avant acquisition ou perte des droits.

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation moins la rentabilité attendue des actifs du régime, est entièrement constatée en résultat opérationnel.

Indemnités de fin de contrat de travail :

Le coût des mesures d'adaptation des effectifs est pris en charge dès que l'engagement du Groupe a été annoncé aux personnels concernés.

Autres provisions :

Des provisions pour litiges ou contentieux et des provisions pour risques et charges divers sont comptabilisées dès qu'il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé et se traduisant par une sortie de ressources probable dont le montant peut être estimé de façon fiable.

2.18. Passifs financiers

La norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » distingue les catégories de passifs financiers suivantes :

- Passifs financiers détenus à des fins de transaction : ces passifs comprennent principalement les concours bancaires courants et les instruments dérivés autres que ceux qualifiés d'instruments de couverture ;
- Passifs financiers désignés à la juste valeur : cette catégorie comprend notamment les instruments dérivés qualifiés d'instruments de couverture ;
- Autres passifs financiers qui sont évalués au coût amorti. Lors de leur comptabilisation initiale, les dettes porteuses d'intérêts sont mesurées à leur juste valeur, sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui peuvent être directement affectés à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le calcul initial, mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif. A chaque clôture, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les renégociations des conditions d'emprunts et opérations assimilées sont comptabilisées comme une extinction de l'ancienne dette et la comptabilisation d'une nouvelle dette uniquement si les conditions de l'ancienne et de la nouvelle dette sont substantiellement différentes. Dans ce cas, les coûts supportés à cette occasion sont enregistrés dans les charges financières de l'exercice au cours duquel la renégociation est intervenue car découlant de l'extinction de l'ancienne dette. Dans le cas contraire, si les conditions ne sont pas substantiellement différentes, les coûts supportés constituent un ajustement de la valeur comptable de la dette existante et sont amortis sur la durée résiduelle de la dette modifiée.

2.19. Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Risques :

Pour gérer son risque de change, le Groupe utilise des contrats de change à terme et des tunnels d'options à prime nulle. Les contrats de change à terme et les tunnels d'options à prime nulle sont comptabilisés comme des couvertures dans la mesure où ils ont été identifiés comme tels. Ces couvertures peuvent concerner des créances ou des dettes en devises ou des engagements fermes en devises, correspondant à des transactions au caractère hautement probable.

Le Groupe utilise des instruments financiers adaptés (swaps essentiellement) pour réduire son exposition au risque de taux sur son endettement à moyen terme.

Evaluation et présentation :

Sauf s'ils entrent dans une relation de couverture, les instruments dérivés sont considérés comme détenus à des fins de transaction et évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, leur juste valeur est réévaluée par le résultat.

La juste valeur des contrats de change à terme est estimée à partir des conditions du marché. Les dérivés sont présentés au bilan en non courant ou courant suivant que leur échéance se situe à plus ou moins de douze mois.

Comptabilisation des opérations de couverture :

Lorsque les instruments dérivés sont désignés comme éléments de couverture, leur traitement varie selon qu'ils sont désignés :

- de couverture de juste valeur,
- de couverture de flux de trésorerie.

Le Groupe identifie clairement l'élément de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement cette relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Cette documentation est actualisée au fur et à mesure afin de démontrer l'efficacité de la couverture désignée dans un intervalle de 80% à 125%.

La comptabilité de couverture est adaptée à la catégorie de couverture concernée :

- Couverture de juste valeur :
L'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert et l'instrument de couverture est évalué et comptabilisé pour sa juste valeur. Les variations de ces deux éléments sont enregistrées simultanément en résultat et seule la part inefficace de la couverture a un effet sur le compte de résultat.
- Couverture de flux de trésorerie :
L'élément couvert ne fait l'objet d'aucune revalorisation et seul l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. En contrepartie de cette réévaluation, la part efficace de variation de juste valeur attribuable au risque couvert est comptabilisée nette d'impôt dans les capitaux propres alors que la part inefficace est comptabilisée en résultat. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés au compte de résultat lorsque l'élément couvert a un effet sur ce dernier.

NOTE 3 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination usuelle des sociétés <i>* sociétés entrantes</i>	Pays d'origine	N° SIREN (pour les sociétés françaises)	Mode de consolidation (1)	% d'intérêt ultime du Groupe à la clôture (2)	Activité (3)	Secteur opérationnel (4)
ROUGIER S.A.	France	025 580 143	IG	Société Mère	Activité 3	Holding et divers
ADIF S.N.C. *	France	394 056 360	IG	65%	Activité 3	Holding et divers
AMEROL *	Cameroun		IG	65%	Activité 1	Cameroun
CAMBOIS *	Cameroun		IG	65%	Activité 1	Cameroun
CIFHO *	Gabon		IG	65%	Activité 1	Gabon
COFOBA *	Gabon		IG	65%	Activité 1	Gabon
COMAFOR *	Cameroun		IG	65%	Activité 1	Cameroun
ERESSA S.N.C.	France	324 717 743	IG	100%	Activité 3	Holding et divers
GEBI *	Gabon		IG **	65%	Activité 1	Gabon
GEPBS *	Gabon		IG **	38,35%	Activité 1	Gabon
LIGNAFRICA SERVICES	France	520 785 353	MEQ	49,99%	Activité 3	Holding et divers
LOREMA *	Cameroun		IG	64,99%	Activité 1	Cameroun
MOKABI *	Congo		IG	65%	Activité 1	Congo
ROUGIER GABON *	Gabon		IG	63,65%	Activité 1	Gabon
ROUGIER AFRIQUE CENTRALE (RAC) *	Gabon		IG **	65%	Activité 1	Gabon
ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL (RAI) *	France	415 101 443	IG	65%	Activité 1	Négoce international
ROUGIER PANNEAUX	France	304 103 534	IG	100%	Activité 2	Panneaux et dérivés
ROUGIER SYLVACO	France	403 306 392	IG	100%	Activité 2	Sciages et dérivés
SAGGEX *	Suisse		IG	65%	Activité 3	Holding et divers
SFID *	Cameroun		IG	64,94%	Activité 1	Cameroun
SPS INTERNATIONAL *	France	480 514 348	IG	65%	Activité 3	Holding et divers
SUD PARTICIPATIONS *	Cameroun		IG	65%	Activité 1	Cameroun

(1) IG = Intégration globale ; MEQ = Mise en équivalence

(2) Position après l'entrée de la CDC du Gabon au capital de ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL à hauteur de 35%.

(3) La nomenclature des activités du Groupe est la suivante :

- Activité 1 : Exploitation de forêts naturelles, industries de transformation du bois et négoce international
- Activité 2 : Importation et distribution en France de produits bois et dérivés
- Activité 3 : Holding et divers (dont développement de forêts de plantations industrielles)

(4) Les activités du Groupe se déclinent en six secteurs opérationnels qui constituent la base de la présentation de l'information sectorielle en IFRS (cf. INFORMATIONS SECTORIELLES RESUMEES)

*filiale, directe ou indirecte, de Rougier Afrique International (RAI) **société entrante en 2011

Des changements de dénomination sont tout d'abord intervenus pendant l'année 2011 :

- ROUGIER INTERNATIONAL, filiale de négoce international, est devenue ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL (RAI) ;
- LIGNAFRICA, joint-venture à 50/50 dont l'activité est liée au développement de forêts de plantations industrielles, est devenue LIGNAFRICA SERVICES.

L'année 2011 a été marquée par plusieurs mouvements de périmètre :

- Intégration de la société gabonaise GEPBS (Gabonaise d'Exploitation du Parc à Bois Scieries), dont l'objet principal est la gestion de parcs à bois terrestres et flottants, après acquisition complémentaire de 44% des titres le 20 juillet 2011 portant le taux direct de détention du Groupe à 59% au total. Cette acquisition répond à l'objectif de maîtrise de la logistique terrestre dans la zone portuaire de Libreville
- Intégration de la société gabonaise GEBI (GEB Industrie), qui a pour objet principalement la transformation du bois, après acquisition de 100% des titres le 7 octobre 2011. Cette acquisition répond à l'objectif d'augmenter les capacités de transformation industrielle du bois.

Cette opération a dégagé un badwill de 424 milliers d'euros, s'analysant de la façon suivante :

- Prix d'acquisition des titres	1 476 K€
- Actifs corporels (matériel roulant, matériel industriel, bâtiment)	(1 525) K€
- Droit au bail	(152) K€
- Impôt différé net (actif) / passif	(188) K€
- Divers	<u>(35) K€</u>
- Badwill	(424) K€

Ce badwill a été intégralement reconnu en résultat sur l'exercice (cf. Note 7).

- Création et intégration de la société gabonaise ROUGIER AFRIQUE CENTRALE (RAC), sous-holding filiale de ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL portant -après les reclassements opérés au sein du Groupe dans le cadre de la restructuration juridique de la branche ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL- les titres des sociétés africaines d'exploitation de forêts naturelles et de transformation du bois que sont ROUGIER GABON, SFID (Cameroun) et MOKABI (Congo).

En toute fin d'année, le 29 décembre 2011, une opération importante a été réalisée avec la cession par Rougier S.A. de 35% des titres de la société ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL à la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) du Gabon. Cette transaction a entraîné à la clôture une diminution de taux d'intérêt de 35%, sans perte de contrôle, du Groupe dans ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL et ses filiales directes ou indirectes. Cette entrée au capital de la CDC du Gabon a fortement contribué au renforcement des fonds propres consolidés (cf. Note 20.5).

NOTE 4 - PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Les paiements fondés sur des actions concernent des Plans de stock-options consentis au personnel et, à partir de l'année 2006, des Plans d'actions gratuites attribuées au personnel qui viennent s'y substituer. Les dispositions de ces Plans sont conformes aux dispositions réglementaires, notamment en ce qui concerne la perte du bénéfice des options.

Le modèle de valorisation retenu est un modèle mathématique de type binomial pour lequel est anticipé un exercice réparti linéairement sur la période d'exercice. La volatilité retenue est une volatilité implicite à la date d'attribution qui représente une valeur conforme aux pratiques du marché. Le dividende utilisé est le dernier dividende connu à la date de mise en place des Plans.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme, seuls les Plans postérieurs au 7 novembre 2002 ont été comptabilisés selon les principes exposés ci-dessus et font l'objet d'une valorisation (pour les informations sur l'intégralité des Plans, se référer à la Note 29- Plans d'options d'achat d'actions et Plans d'attributions d'actions gratuites).

4.1. Hypothèses actuarielles de valorisation

Les principales hypothèses actuarielles utilisées au 31 décembre 2011 pour la valorisation des options d'achat d'actions et des actions gratuites attribuées (hors celles acquises définitivement à la clôture) sont les suivantes :

Date du Plan	Date d'attribution	Prix moyen de l'action à la date d'attribution (en euros)	Prix moyen d'exercice (en euros)	Juste valeur unitaire moyenne (en euros)	Taux de volatilité	Taux sans risque	Taux de dividende par action	Année de début d'exercice / d'acquisition définitive
Options d'achat d'actions								
22/06/2000	29/04/2003	18,00 €	16,12 €	5,88 €	23,2 %	3,5 %	4,0 %	2007
27/06/2003	26/05/2004	20,66 €	18,64 €	6,62 €	22,9 %	3,5 %	4,0 %	2008
27/06/2003	31/05/2005	22,83 €	20,05 €	7,42 €	22,0 %	2,5 %	4,0 %	2009
Actions gratuites								
12/06/2008	06/06/2011	36,80 €	0 €	36,80 €	0 %	2,7 %	1,6 %	2013
Moyenne au 31 déc. 2011		24,00 €	16,47 €	11,44 €				
Moyenne au 31 déc. 2010		21,92 €	19,40 €	7,10 €				

4.2. Variation de la valorisation sur la période

La variation de la période est intégralement constatée en charges de l'exercice. Elle représente une charge de personnel de 15 milliers d'euros en 2011 (contre 35 milliers d'euros en 2010) et se rattache à la valorisation de la nouvelle attribution gratuite d'actions de juin 2011.

(En milliers d'euros)

Date du Plan	Date d'attribution	Valorisation au 31 déc. 2010	Variation de la période (en résultat)	Déduction des actions gratuites acquises définitivement	Valorisation au 31 déc. 2011
Options d'achat d'actions					
22/06/2000	29/04/2003	4	0		4
27/06/2003	26/05/2004	16	0		16
27/06/2003	31/05/2005	49	0		49
Actions gratuites					
12/06/2008	06/06/2011	-	15		15
TOTAL		69	15	-	84

(En nombre d'options / d'actions)

Date du Plan	Date d'attribution	Nombre d'options & d'actions au 31 déc. 2010	Mouvements de l'année			Nombre d'options & d'actions au 31 déc. 2011
			Attribuées	Exercées (1)	Déchues	
Options d'achat d'actions						
22/06/2000	29/04/2003	750				750
27/06/2003	26/05/2004	2 400				2 400
27/06/2003	31/05/2005	6 600		(1 200)		5 400
Actions gratuites						
12/06/2008	06/06/2011	-	1 563		(88)	1 475
TOTAL		9 750	1 563	(1 200)	(88)	10 025

(1) Levée d'options pour les options d'achat d'actions / Acquisition définitive par les bénéficiaires pour les actions gratuites.

NOTE 5 - CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2011 est en hausse de 6,1% par rapport à l'an dernier. A périmètre constant, la variation est de 6,0% et à change constant (impact de la variation de l'USD) de 6,7%.

Répartition du chiffre d'affaires par destination (en fonction de la localisation géographique des clients) :

<i>En milliers d'euros</i>	Annuel 2011	Annuel 2010
Europe	88 467	85 499
Bassin Méditerranéen et Moyen-Orient	9 626	12 186
Asie	35 684	30 856
Amérique	4 004	2 319
Afrique Subsaharienne	9 368	7 858
TOTAL	147 149	138 718

Répartition du chiffre d'affaires par type de produits :

<i>En milliers d'euros</i>	Annuel 2011	Annuel 2010
Grumes	36 912	36 966
Sciages et dérivés	76 185	65 540
Panneaux et dérivés	33 431	35 720
TOTAL PRODUITS BOIS	146 528	138 226
<i>dont % de produits transformés en usines (1)</i>	<i>74,8%</i>	<i>73,3%</i>
Divers	621	492
TOTAL	147 149	138 718

(1) correspond à la part des ventes de panneaux et des sciages (par opposition aux grumes ne subissant aucune transformation industrielle)

NOTE 6 - CHARGES DE PERSONNEL / EFFECTIF

6.1. Ventilation des charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	Annuel 2011	Annuel 2010
Rémunérations	(22 097)	(21 449)
Charges liées aux rémunérations	(5 253)	(4 912)
Autres charges de personnel	(204)	(192)
(Dotation) / Reprise nette aux provisions pour avantages accordés au personnel (cf. Note 21-4)	468	(547)
TOTAL	(27 086)	(27 100)

6.2. Ventilation de l'effectif

<i>En nombre de personnes</i>	Annuel 2011	Annuel 2010
Cadres	128	124
Agents de maîtrise et techniciens	222	210
Employés et ouvriers	2 699	2 618
TOTAL	3 049	2 952

NOTE 7 - PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

<i>En milliers d'euros</i>	Annuel 2011	Annuel 2010
Résultat sur cessions d'actifs (1)	10	(32)
Autres charges et produits opérationnels (2)	410	(467)
(Dotation) / Reprise sur dépréciation des actifs (3)	1 629	2 000
(Dotation) / Reprise sur autres provisions (4)	-	305
TOTAL	2 049	1 806

- (1) Pas de cessions significatives
- (2) En 2011 : dont constatation par résultat d'écarts d'acquisition sur les sociétés entrantes de 413 milliers d'euros
En 2010 : dont redressement fiscal au Gabon de 458 milliers d'euros (impact sur le résultat sur la période de 153 milliers d'euros, net de la reprise de provision antérieurement constituée)
- (3) Cf. Note 12-3 – Impairment test :
En 2011 : reprise sur la dépréciation des actifs du Cameroun (1.229 milliers d'euros) et du Congo (400 milliers d'euros)
En 2010 : reprise sur la dépréciation des actifs du Cameroun (1.500 milliers d'euros) et du Congo (500 milliers d'euros)
- (4) En 2010 : reprise de la provision pour risque fiscal au Gabon de 305 milliers d'euros constituée antérieurement (pour un redressement fiscal de 458 milliers d'euros)

NOTE 8 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS NETS

<i>En milliers d'euros</i>	Annuel 2011	Annuel 2010
Dividendes et revenus d'actifs financiers	-	-
Gains / (pertes) sur opérations de change	84	(52)
Juste valeur des instruments de couverture (cf. Note 20-3)	(75)	6
Résultat sur cessions d'actifs financiers (cf. Note 14-2)	23	762
Autres charges et produits financiers	(168)	(381)
(Dotation) / Reprise nette aux provisions sur actifs financiers (cf. Note 14)	229	(115)
TOTAL	93	220

NOTE 9 - IMPOTS

9.1. Ventilation de l'impôt en résultat

<i>En milliers d'euros</i>	Annuel 2011	Annuel 2010
Impôt courant	(1 113)	(853)
Impôts différés	2 877	1 272
Produit / (Charge) d'impôt lié à l'intégration fiscale (1)	(456)	361
(CHARGE) / PRODUIT D'IMPOT	1 308	780

- (1) Depuis le 1er janvier 2004, une convention d'intégration fiscale a été mise en place entre Rougier S.A. et les sociétés Rougier International, Rougier Sylvaco, Rougier Panneaux, et à partir de l'année 2009 avec la société SPS International. En raison de la cession de 35% de Rougier Afrique International (nouvelle dénomination de Rougier International) le 29 décembre 2011, cette société et sa filiale SPS International ne font plus partie du groupe fiscal Rougier en 2011.

9.2. Calcul du taux effectif d'impôt

Un produit d'impôt de 1.316 milliers d'euros est enregistré globalement au niveau Groupe en 2011, contre un produit d'impôt de 782 milliers d'euros en 2010. En 2011, le produit net d'impôt résulte principalement de la reconnaissance d'impôts différés actifs dans les filiales africaines de 2.930 milliers d'euros.

En milliers d'euros	Annuel 2011	Annuel 2010
Résultat net avant impôt des sociétés intégrées	3 073	4 562
Taux d'imposition légal en France	33,33 %	33,33 %
Charge / (Produit) d'impôt théorique	1 024	1 520
Différences permanentes	(865)	(1 494)
Effet de la variation du taux d'impôt en France	-	-
Effet des différences de taux d'impôt à l'étranger	30	(41)
Effet des taux réduits sur les plus-values à long terme	-	-
Imposition forfaitaire en Afrique	418	441
Crédit d'impôt	(953)	(710)
Retenue à la source sur distribution de dividendes	-	-
Cession d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle et opérations de reclassement interne au Groupe	1 476	-
Reconnaissance d'impôts différés actifs	(2 930)	-
Effet des déficits fiscaux générés sur la période et non activés / (utilisés sur la période et non reconnus précédemment)	484	(497)
Charge / (Produit) d'impôt réel	(1 316)	(782)
TAUX EFFECTIF D'IMPOT	(42,8%)	(17,1%)

9.3. Analyse des impôts différés par nature

En milliers d'euros	31 décembre 2011	Variation de l'exercice	31 décembre 2010
Impôts différés sur :			
. immobilisations	(3 163)	(295)	(2 868)
. déficits reportables et amortissement réputés différés (1)	8 507	1 169	7 338
. autres	3 680	2 388	1 292
Total net des impôts différés actifs / (passifs)	9 024	3 262	5 762
- Impôts différés actifs non reconnus (cf. Note 9-4) (1)	(5 627)	(111)	(5 516)
Solde net actif / (passif) des impôts différés comptabilisés	3 397	3 151	246
dont :			
IMPOTS DIFFERES ACTIFS	4 484	3 190	1 294
IMPOTS DIFFERES PASSIFS	(1 087)	(39)	(1 048)

(1) Soit un actif d'impôt sur déficits fiscaux inscrit au bilan de 2.880 milliers d'euros au 31 décembre 2011, contre 1.822 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (cf. Note 9-4).

La variation des impôts différés nets inscrits au bilan s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Annuel 2011	Annuel 2010
Solde net actif / (passif) au début de l'exercice	246	(963)
Mouvements enregistrés en capitaux propres (1)	35	(63)
Mouvements enregistrés en résultat net	2 877	1 272
Effet des variations de périmètre	239	-
Ecart de conversion et autres mouvements	-	-
Solde net actif / (passif) à la fin de l'exercice	3 397	246
VARIATION DES IMPOTS DIFFERES NETS	3 151	1 209

(1) Dont un produit d'impôt de 21 milliers d'euros incorporée au niveau du résultat global en 2011, contre une charge d'impôt de 63 milliers d'euros incorporée en 2010.

9.4. Actifs d'impôt sur déficits fiscaux

Actifs d'impôts sur déficits fiscaux inscrits au bilan :

Les actifs d'impôt sur déficits fiscaux inscrits au bilan s'élèvent au 31 décembre 2011 à 2.880 milliers d'euros, contre 1.822 milliers d'euros au 31 décembre 2010, principalement après l'activation de 951 milliers d'euros d'impôts différés des filiales africaines non reconnus jusqu'alors (cf. 2^{ème} tableau ci-dessous) suite à une analyse des situations fiscales de chacun des pays et la mise à jour de la position qui en a résulté :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	Nouveaux déficits générés	Utilisation de déficits	Variation de périmètre	Variation de taux d'impôt	Nouvellement reconnus	31 décembre 2011
TOTAL INSCRIT AU BILAN	1 822	-	(342)	449	-	951	2 880

Actifs d'impôts sur déficits fiscaux non reconnus :

Les actifs d'impôt sur déficits fiscaux non reconnus s'élèvent au 31 décembre 2011 à 5.627 milliers d'euros, contre 5.516 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Aucun impôt différé actif n'est reconnu sur le Congo en raison des incertitudes liées à la fin des effets de la convention d'établissement dont bénéficie la société depuis sa création. Cette filiale contribue à hauteur de 2.676 milliers d'euros au solde des déficits fiscaux non activés au 31 décembre 2011.

La variation provient principalement des filiales africaines avec la reconnaissance de 951 milliers d'euros (générant leur transfert en actifs d'impôts sur déficits inscrits au bilan). Les autres variations significatives de la période concernent la génération de nouveaux déficits de 866 milliers d'euros (au Gabon) et l'effet de la baisse du taux d'impôt au Congo de déficits non reconnus sur ce pays.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	Nouveaux déficits générés	Utilisation de déficits	Variation de périmètre	Variation de taux d'impôt	Nouvellement reconnus	31 décembre 2011
Filiales africaines	4 969	866	-	497	(315)	(951)	5 066
Filiales françaises taux courant	547	14	-	-	-	-	561
Filiales françaises taux réduit	0	-	-	-	-	-	0
TOTAL NON RECONNU	5 516	880	-	497	(315)	(951)	5 627
Dont part imprescriptible	3 242						4 210

NOTE 10 - RESULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action et le résultat net dilué par action sont calculés en divisant la part du résultat net revenant au Groupe par le nombre d'actions adéquat.

Le calcul du résultat net par action est effectué à partir du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (après neutralisation des actions d'autocontrôle).

Le calcul du résultat net dilué par action est complété par le nombre moyen pondéré d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites attribuées, à effet dilutif.

	Annuel 2011	Annuel 2010
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	4 443	5 343
Nombre moyen d'actions composant le capital	1 396 771	1 392 784
- Nombre moyen d'actions propres	(73 713)	(65 432)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (a)	1 323 058	1 327 922
Résultat net part du Groupe par action (en euros)	3,36 €	4,02 €
Nombre moyen pondéré d'options d'achat d'actions attribuées non exercées (b)	9 300	10 713
Nombre moyen pondéré d'actions gratuites attribuées non acquises définitivement (c)	882	1 266
Nombre moyen pondéré d'actions potentiellement en circulation (a + b + c)	1 333 241	1 339 900
Résultat net part du Groupe dilué par action (en euros)	3,33 €	3,99 €

NOTE 11 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

11.1. Ventilation des immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Domaine forestier	18 763	18 763
Ecarts d'acquisition (cf. Note 11-3)	(115)	(127)
Autres immobilisations incorporelles	2 320	1 928
Immobilisations incorporelles en cours	922	565
Avances et acomptes versés	0	0
Valeurs brutes	21 890	21 129
Amortissements et dépréciations - Domaine forestier	(8 103)	(9 233)
Amortissements et dépréciations - Ecarts d'acquisition (cf. Note 11-3)	153	165
Amortissements et dépréciations - Autres immobilisations incorporelles	(1 605)	(1 232)
Amortissements et dépréciations	(9 555)	(10 300)
Valeurs nettes	12 335	10 829

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement des immobilisations du domaine forestier (cf. présentation en Note 2-10) ; aucun de ces actifs n'a été considéré comme ayant une durée de vie indéterminée.

11.2. Variations de l'exercice

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
31 décembre 2010	21 129	(10 300)	10 829
Acquisitions / Dotations nettes	640	(916)	(276)
Cessions / Reprises sur cessions	(55)	55	0
Écarts d'acquisition	11	(11)	0
Impact des variations de périmètre	165	(12)	153
Impairment test (cf. Note 12-3)		1 629	1 629
31 décembre 2011	21 890	(9 555)	12 335

11.3. Écarts d'acquisition

La valeur nette des écarts d'acquisition (positifs) est de 38 milliers d'euros, sans variation sur l'exercice, qui correspond à des fonds de commerce exploités non amortis. Le solde correspond à 153 milliers d'euros d'écarts d'acquisitions négatifs, relatifs à des variations diverses de taux d'intérêt, qui ont été directement amortis par résultat.

NOTE 12 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

12.1. Ventilation des immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Terrains	456	456
Constructions	23 129	20 253
Installations techniques et matériel de transport	110 820	100 826
Autres immobilisations corporelles	3 662	3 669
Immobilisations corporelles en cours	2 919	1 531
Avances et acomptes versés	30	0
Valeurs brutes	141 016	126 735
Amortissements et dépréciations – Terrains	-	-
Amortissements et dépréciations – Constructions	(12 898)	(10 924)
Amortissements et dépréciations - Installations techniques et matériel de transport	(80 397)	(73 618)
Amortissements et dépréciations - Autres immobilisations corporelles	(3 031)	(2 973)
Amortissements et dépréciations	(96 326)	(87 515)
Valeurs nettes	44 690	39 220
Dont contrats de location financement	435	480

12.2. Variations de l'exercice

En milliers d'euros	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
31 décembre 2010	126 735	(87 515)	39 220
Acquisitions / Dotations nettes	10 495	(6 733)	3 762
Cessions / Reprises sur cessions	(815)	748	(67)
Impact des variations de périmètre	4 601	(2 826)	1 775
31 décembre 2011	141 016	(96 326)	44 690

Les acquisitions de la période, qui s'élèvent à 10,5 millions d'euros (contre 6,5 millions d'euros l'an dernier), concernent à près de 100% les immobilisations des filiales africaines du Groupe et se décomposent principalement en :

- 1,2 million d'euros de constructions ;
- 5,2 millions d'euros de matériel d'exploitation forestière et matériel industriel ;
- 1,7 million d'euros de matériel de transport ;
- 2,3 millions d'euros d'immobilisations en cours en attente de mise en service (bases vie au Cameroun et doublement de la capacité de la scierie de Mevang au Gabon).

12.3. Impairment test

En 2011, les changements intervenus dans les conditions d'utilisation des actifs localisés au Cameroun, au Congo et au Gabon ont conduit selon le cas, à mettre en œuvre des tests de dépréciation ou à entreprendre une actualisation dans le cadre de leur révision périodique, pour les trois Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondantes. La réalisation des tests sur les trois UGT a conduit à la comptabilisation d'un produit traduisant dans les pays concernés une amélioration des perspectives des flux de trésorerie générés.

Les tests de dépréciation ont été réalisés sur les trois UGT africaines selon les mêmes modalités que celles appliquées les années précédentes (cf. Note 2-11).

Pour chacun des pays, les projections des flux de trésorerie attendus ont été établies sur la base des budgets 2012 et des plans d'affaires à moyen terme sur un horizon de 4 ans, intégrant les impacts des principales décisions de la Direction du Groupe sur le plan industriel et forestier.

Hypothèses-clés par UGT :

Les hypothèses-clés retenues pour les UGT Cameroun, Congo et Gabon sont les suivantes :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Chiffre d'affaires sectoriel réalisé sur la période (en milliers d'euros) :		
- Cameroun	37 818	39 177
- Congo	19 818	12 565
- Gabon	39 411	38 836
Chiffre d'affaires sectoriel à l'horizon du plan d'affaires (en milliers d'euros) :		
- Cameroun	41 788	32 432
- Congo	20 381	20 099
- Gabon	54 636	49 429
Durée du plan d'affaires à moyen terme (*)	4 ans	4 ans
Taux d'actualisation après impôt (*)	11,75%	12,75%
Taux de croissance à l'infini (*)	1,5%	1,5%

(*) Donnée commune aux UGT

Outre la révision des projections de chiffre d'affaires et de rentabilité selon les derniers business plans établis pour chaque UGT, le taux d'actualisation après impôt, commun aux UGT, est passé de 12,75% à 11,75%. Le taux d'actualisation retenu est déterminé à partir du coût moyen du capital augmenté si nécessaire d'un taux de risque pays.

En 2011, le taux d'actualisation a été ajusté pour tenir compte de l'évolution du coût moyen du financement du Groupe en Afrique et de la pondération de la prime de risque pays après l'entrée au capital de Rougier Afrique International de la Caisse des Dépôts et Consignations du Gabon.

Impact des tests de dépréciation :

Les tests réalisés au 31 décembre 2011 ont conduit le Groupe à enregistrer les reprises suivantes sur les pertes de valeur à caractère réversible qui avaient été enregistrées au 31 décembre 2010 :

- à hauteur de 1,2 million d'euros pour l'UGT Cameroun (contre une reprise de 1,5 million d'euros l'an dernier) ;
- à hauteur de 0,4 million d'euros pour l'UGT Congo (contre une reprise de 0,5 million d'euros l'an dernier).

Les reprises totales de pertes de valeurs enregistrées en 2011 à ce titre s'élèvent à 1.629 milliers d'euros portant intégralement sur des actifs incorporels du domaine forestier, contre une reprise de 2.000 milliers d'euros en 2010 (qui se décomposait en 947 milliers d'euros relatifs à des actifs incorporels du domaine forestier et 1.053 milliers d'euros relatifs à divers actifs corporels).

Détail UGT Cameroun :

Au cours de l'exercice 2011, la valeur des actifs corporels et incorporels de l'UGT Cameroun a évolué globalement ainsi :

CAMEROUN	Actifs Incorporels	Actifs Corporels	TOTAL	dont (perte) / gain de valeur enregistrée en résultat sur la période
<i>En milliers d'euros</i>				
Situation au 31 décembre 2010 :				
Valeurs brutes	5 985	40 213	46 198	
Amortissements	(601)	(30 891)	(31 492)	
Dépréciations (impairment test)	(3 881)	(519)	(4 400)	1 500
Valeurs nettes	1 503	8 803	10 306	
Situation au 31 décembre 2011 :				
Valeurs brutes	6 153	43 505	49 658	
Amortissements	(673)	(32 498)	(33 171)	
Dépréciations (impairment test)	(2 652)	(519)	(3 171)	1 229
Valeurs nettes	2 828	10 488	13 316	

Réversibilité : Au 31 décembre 2011, le solde des pertes de valeurs enregistrées, qui s'élève à 3.171 milliers d'euros, correspond intégralement à des dépréciations non réversibles.

Sensibilité : Les variations des hypothèses de calcul montrent que pour couvrir les actifs, pour chaque facteur pris individuellement :

- La réduction du chiffre d'affaires de l'UGT Cameroun ne doit pas dépasser 10% par rapport à celui retenu au terme de l'horizon du plan d'affaires ; les plans ne prévoyant pas d'augmentation significative à partir de l'année 2012 ;
- Le taux d'actualisation après impôts ne doit pas dépasser 13,40%.

Détail UGT Congo :

Au cours de l'exercice 2011, la valeur des actifs corporels et incorporels de l'UGT Congo a évolué globalement ainsi :

CONGO	Actifs Incorporels	Actifs Corporels	TOTAL	dont (perte) / gain de valeur enregistrée en résultat sur la période
<i>En milliers d'euros</i>				
Situation au 31 décembre 2010 :				
Valeurs brutes	2 937	12 525	15 462	
Amortissements	(78)	(6 780)	(6 858)	
Dépréciations (impairment test)	(1 000)	-	(1 000)	500
Valeurs nettes	1 859	5 745	7 604	
Situation au 31 décembre 2011 :				
Valeurs brutes	3 004	13 322	16 326	
Amortissements	(168)	(7 624)	(7 792)	
Dépréciations (impairment test)	(600)	-	(600)	400
Valeurs nettes	2 236	5 698	7 934	

Réversibilité : Au 31 décembre 2011, le solde des pertes de valeurs enregistrées, qui s'élève à 600 milliers d'euros, correspond intégralement à des dépréciations réversibles sur les prochains exercices.

Sensibilité : Les variations des hypothèses de calcul montrent que pour couvrir les actifs, pour chaque facteur pris individuellement :

- La réduction du chiffre d'affaires de l'UGT Congo ne doit pas dépasser 5% par rapport à celui retenu au terme de l'horizon du plan d'affaires, les plans ne prévoyant pas d'augmentation significative des prix à partir de l'année 2012 ;
- Le taux d'actualisation après impôts ne doit pas dépasser 12,75%.

Détail UGT GABON :

Les mesures d'interdiction des grumes entrées en vigueur le 15 mai 2010 ont affecté les performances des exercices 2010, puis 2011, de l'UGT Gabon.

La Direction du Groupe a défini un plan s'appuyant à la fois sur la certification FSC de ses concessions forestières et sur l'industrialisation croissante de ses activités (dans le cadre de la transformation locale des grumes en sciages, panneaux et leurs dérivés), dont la mise en œuvre a été achevée au cours du premier trimestre 2012. Les projections de flux de trésorerie futurs attendus ont été établies sur la base de la dernière actualisation de ce plan.

En 2011, comme en 2010, les tests réalisés n'ont pas conduit à la constatation de pertes de valeur sur les actifs de l'UGT Gabon.

Sensibilité : Les variations des hypothèses de calcul montrent que pour couvrir les actifs, pour chaque facteur pris individuellement :

- La réduction du chiffre d'affaires de l'UGT Gabon ne doit pas dépasser 10% par rapport à celui retenu au terme de l'horizon du plan d'affaires ; les plans ne prévoyant pas d'augmentation significative des prix à partir de l'année 2012 ;
- Le taux d'actualisation après impôts ne doit pas dépasser 13,25%. L'augmentation de 1,5% du taux d'actualisation après impôt n'aurait pas d'incidence significative sur l'évaluation des actifs.

NOTE 13 - IMMEUBLES DE PLACEMENT

13.1. Ventilation des immeubles de placement

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Terrains	875	875
Constructions	584	584
Agencements et installations	692	692
Valeurs brutes	2 151	2 151
Amortissements et dépréciations – Terrains	-	-
Amortissements et dépréciations – Constructions	(123)	(106)
Amortissements et dépréciations – Agencements et installations	(324)	(284)
Amortissements et dépréciations	(447)	(390)
Valeurs nettes	1 704	1 761

13.2. Variations de l'exercice

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
31 décembre 2010	2 151	(390)	1 761
Acquisitions / Dotations nettes	-	(57)	(57)
Cessions / Reprises sur cessions	-	-	-
31 décembre 2011	2 151	(447)	1 704

13.3. Revenus des immeubles

Les revenus générés par l'immeuble d'Ivry se sont élevés au total à 361 milliers d'euros pour l'année 2011 (contre 356 milliers d'euros pour l'année 2010).

13.4. Valorisation des immeubles

Depuis les cessions des immeubles d'Athis-Mons en décembre 2008 et de Roncq en septembre 2009, l'immeuble d'Ivry reste le seul immeuble de placement du Groupe. Il est valorisé dans les comptes consolidés selon la méthode du coût amorti. La Direction estime qu'il n'y a pas de perte de valeur latente relative à cet immeuble.

NOTE 14 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

14.1. Ventilation des immobilisations financières

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Titres disponibles à la vente	253	747
Dépréciations	0	(229)
Valeurs nettes des titres disponibles à la vente	253	518
Prêts – part non courante	408	409
Valeurs nettes des immobilisations financières	661	927

14.2. Détail des titres disponibles à la vente

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Elimination des titres (2)	31 décembre 2011
Valeurs brutes (1)	747	15	(486)	(23)	253
Dépréciations	(229)	-	229	-	0
Valeurs nettes	518	15	(257)	(23)	253

(1) Au 31 décembre 2011 : essentiellement les détentions dans la société gabonaise SETRAG (1%)

(2) Elimination des titres détenus au 31 décembre 2010 dans GEPBS (15%), société intégrée pour la première fois en consolidation au 31 décembre 2011 après une acquisition complémentaire de 44% du capital pendant l'année 2011.

Les titres ont été évalués à la juste valeur sur la base des éléments disponibles.

La variation de la valeur nette des titres disponibles à la vente, qui regroupent les participations du Groupe dans des sociétés ne remplissant pas les critères de consolidation, provient principalement d'une part de la cession des détentions dans les sociétés gabonaises SGPBF (15%) et SNBG (6,85%), représentant une valeur globale de titres de 486 milliers d'euros (et générant une plus-value de 23 milliers d'euros), et d'autre part de la reprise intégrale de la dépréciation à 100% des titres de la société gabonaise SETRAG de 229 milliers d'euros suite à une promesse d'achat de l'actionnaire majoritaire COMILOG (filiale d'ERAMET) s'engageant à racheter la détention de 1% par le groupe Rougier à la valeur brute des titres, soit 229 milliers d'euros.

NOTE 15 - STOCKS

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes
Matières premières et fournitures (1)	16 218	(3 032)	13 186	14 127	(2 891)	11 236
En-cours de production	1 707	-	1 707	777	-	777
Produits finis (2)	19 583	(1 265)	18 318	19 047	(1 629)	17 418
Marchandises (3)	11 886	(41)	11 845	11 576	(29)	11 547
TOTAL	49 394	(4 338)	45 056	45 527	(4 549)	40 978

(1) Les stocks de grumes produites par l'exploitation forestière et en attente de transformation dans les usines sont inclus dans les stocks de matières premières et fournitures.

(2) En majeure partie, ce sont des stocks de produits finis usine, en attente ou en cours d'acheminement, dont le niveau peut varier en fonction des rotations des navires (fréquence des rotations sur la période, décalage des navires sur la période suivante).

(3) Concerne principalement l'importation - distribution en France.

NOTE 16 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Clients et comptes rattachés	26 538	26 593
Dépréciations	(773)	(776)
VALEURS NETTES	25 765	25 817

Les créances présentant des risques de non recouvrement sont dépréciées conformément aux principes comptables (cf. Note 27-2).

NOTE 17 - AUTRES ACTIFS COURANTS

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	1 508	820
Créances fiscales	9 377	5 872
Autres créances	1 791	1 094
Charges constatées d'avance	1 053	491
Dépréciations	(278)	(278)
VALEURS NETTES	13 451	7 999

Les créances présentant des risques de non recouvrement sont dépréciées conformément aux principes comptables.

NOTE 18 - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Valeurs mobilières de placement (1)	500	1 000
Comptes courants bancaires et disponibilités (2)	25 422	1 612
TOTAL	25 922	2 612
<i>Concours bancaires courants (cf. Note 23)</i>	<i>(28 291)</i>	<i>(20 040)</i>
TRESORERIE NETTE	(2 369)	(17 428)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (3)	+15 059	(1 253)

(1) Valorisés à la valeur de marché. Au 31 décembre 2011, il s'agit exclusivement de dépôts à terme, comme en 2010.

(2) Comprenant 24.010 milliers d'euros d'encaissement sur la cession de 35% de Rougier Afrique International en date du 29 décembre 2011. Y compris intérêts courus non échus rattachés aux disponibilités.

(3) Cf. analyse de la variation dans le Tableau des flux de trésorerie nets consolidés.

NOTE 19 - ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET PASSIFS DIRECTEMENT ASSOCIES

19.1. Variation des postes de bilan

Les actifs destinés à être cédés et les passifs directement associés à ces actifs sont identifiés sur des lignes distinctes du bilan. Les actifs non courants destinés à être cédés sont constitués au 31 décembre 2011 uniquement par des actifs industriels en cours de cession au Cameroun (usine de déroulage). En l'absence d'une cession dans les délais prévus, le Groupe a procédé à la révision de l'évaluation de la valeur de l'usine conduisant à une dépréciation à 100 % au 31 décembre 2006. La situation est inchangée au 31 décembre 2011.

19.2. Résultat net dégagé par les groupes d'actifs destinés à être cédés

Les coûts de maintien en l'état de l'usine de déroulage du Cameroun n'étant pas significatifs, ils ne sont pas retraités à ce niveau.

NOTE 20 - CAPITAUX PROPRES

20.1. Capital social

Le capital social de Rougier S.A., sans modification en 2011, s'élève à 7.097.879 euros, divisé en 1.396.771 actions ordinaires, émises et entièrement libérées.

20.2. Actions propres

Les actions propres constituant l'autocontrôle ne donnent pas droit à dividende. Elles sont portées en réduction des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition.

Concernant l'affectation de ces actions propres, conformément au descriptif du programme de rachat d'actions voté par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2011 :

- Une partie est destinée aux plans d'options d'achat d'actions et d'attributions gratuites d'actions consentis aux salariés qui ont été mis en œuvre à ce jour, ainsi qu'à la réserve constituée pour de futurs plans d'attribution gratuite d'actions qui pourraient être décidés à l'avenir ;
- Une autre partie est affectée aux contrats de liquidité :
Depuis le 29 juin 2005, Rougier a confié un mandat à un intermédiaire financier en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres. Ce contrat est conforme à la charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissements (AFEI). Il a été doté initialement de 200 milliers d'euros pour le quart en espèces et pour les trois quarts en titres Rougier ; il a été procédé depuis aux apports complémentaires en espèces suivants : 50 milliers d'euros le 6 octobre 2008, 50 milliers d'euros lors du changement de prestataire en février 2009 et 25 milliers d'euros le 28 janvier 2010 ;
- Le solde est affecté à d'autres objectifs (opérations de croissance externe, couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions, annulations d'actions).

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Nombre d'actions propres à la clôture	79 396	67 911
dont :		
- destinées aux plans d'options d'achat d'actions mis en œuvre (1)	9 300	10 500
- destinées aux plans d'attributions gratuites d'actions mis en œuvre (1) (2)	1 475	0
- destinées à de futurs plans d'attribution gratuites (réserve affectée) (2)	2 673	4 148
- affectées aux contrats de liquidité (3)	3 469	4 029
- autres objectifs (4)	62 479	49 234
Valeur brute (en milliers d'euros)	1 839	1 436
Dépréciation (en milliers d'euros)	-	-
Valeur nette (en milliers d'euros)	1 839	1 436
Valeur nette moyenne par action (en euros)	23,17 €	21,15 €
% d'autocontrôle à la clôture	5,68 %	4,86 %

(1) Cf. Note 29 - Plans d'options d'achat d'actions et Plans d'attributions d'actions gratuites.

(2) Attribution gratuite de 1.563 actions en juin 2011, dont 88 déçus, par prélèvement sur la réserve affectée.

(3) La diminution nette de 560 actions en 2011, issue des opérations réalisées dans le cadre de ce mandat, se décompose en achats de 59.307 actions et cessions de 59.867 actions.

(4) L'augmentation de 13.245 actions provient des rachats complémentaires d'actions propres en 2011.

20.3. Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers

En milliers d'euros	Couverture de flux de trésorerie (réserves « recyclables »)	Couverture de flux de trésorerie (en Autres réserves)	Instruments financiers disponibles à la vente (en Autres réserves)	TOTAL
Solde au 31 décembre 2010	8	6	(26)	(12)
Variation de juste valeur de l'exercice reconnue en capitaux propres	(42)			(41)
Effet des variations de périmètre	37			37
Solde au 31 décembre 2011	3	6	(26)	(17)

L'impact reconnu en capitaux propres correspond à la variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie de change de l'USD et de taux d'emprunt, pour la partie efficace des couvertures.

L'impact en résultat de la variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie des variations de change de l'USD et de taux d'emprunt (pour la partie non efficace des couvertures), de la variation de juste valeur des couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture (opérations de trading sur l'USD) et de la variation de la juste valeur des instruments financiers disponibles à la vente, est le suivant :

- une charge nette de 75 milliers d'euros au titre des couvertures, classée en Autres produits et charges financiers nets (cf. Note 8),
- un produit d'impôt différé lié de 25 milliers d'euros.

20.4. Distributions de dividendes

L'Assemblée Générale des actionnaires du 7 juin 2011 a décidé de distribuer un dividende unitaire de 0,70 euro au titre de l'exercice 2010 payable uniquement en numéraire (contre 0,30 euro payable en numéraire ou en actions ordinaires nouvelles de la Société au titre de l'exercice 2009), soit un montant de 977.740 euros sur la base théorique de la totalité des actions. La distribution effective, hors titres d'autocontrôle ne donnant pas droit à dividende, s'est élevée à 928.653 euros, mis en paiement le 15 juin 2011.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 6 juin 2012 le paiement d'un dividende d'une valeur de 1,00 euro par action au titre de l'exercice 2011, payable uniquement en numéraire.

20.5. Informations sur les capitaux propres consolidés

En 2011, les capitaux propres consolidés totaux sont passés de 62.383 milliers d'euros à 88.920 milliers d'euros, soit une augmentation de 26.537 milliers d'euros (+43%), provenant en majeure partie de la diminution de pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle dans la filiale Rougier Afrique International suite à la cession de 35% en date du 29 décembre 2011, dont les impacts ont été constatés en capitaux propres en application des normes en vigueur : IAS27.4, IAS 27.10 et IAS 27.31 (cf. Tableau de variation des capitaux propres consolidés). En application d'IAS 27.4, les participations ne donnant pas le contrôle ont été déterminées sur la base de l'actif net du palier « Rougier Afrique International » pour le groupe, i.e. : i) la valeur de l'actif net déterminée avant la transaction, ii) et après annulation des opérations de restructuration interne (cf. Note 3 - Périmètre de consolidation).

L'actif net du palier « Rougier Afrique International » ainsi déterminé s'établit à 54.432 milliers d'euros dont 19.281 milliers d'euros attribuables aux intérêts minoritaires. La part attribuable aux actionnaires de la maison mère sur la cession de l'intérêt minoritaire s'établit à 4.201 milliers d'euros.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère (résultat global de la période en % des capitaux propres moyens) s'établit à 7,24% en 2011, contre 9,84% en 2010.

Le Groupe peut être amené, en fonction de sa situation économique et de l'évolution de ses besoins, à ajuster son capital ; par exemple au travers d'émissions d'actions nouvelles, de rachats d'actions ou d'annulations d'actions propres.

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence imposée par des tiers sur ses capitaux propres consolidés.

NOTE 21 - PROVISIONS POUR AVANTAGES ACCORDES AU PERSONNEL

21.1. Régimes concernés

Les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel à long terme concernent essentiellement des salariés en activité. Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies :

Le Groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

A partir de l'année 2006, un régime de retraite complémentaire à cotisations définies (Art.83) bénéficiant à certaines catégories de cadres a été mis en place. Les cotisations de ce régime sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues. Ce régime viendra progressivement se substituer au régime à prestations définies déjà en place. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre.

Régimes à prestations définies – Généralités :

Ces régimes donnent lieu à constitution de provisions et concernent essentiellement les indemnités de fin de carrière, auxquelles viennent s'ajouter :

- d'autres engagements de retraite et compléments de retraite,
- d'autres avantages à long terme, tels que les médailles du travail en Afrique.

Régimes à prestations définies – Fonds de couverture :

Les régimes à prestations définies donnent lieu à une évaluation actuarielle par des experts indépendants. Ils sont parfois couverts par des fonds et la juste valeur de ces fonds est alors déduite de la valeur des engagements. En la matière, le fonds de couverture du Groupe s'élève, après les nouveaux versements de l'année de 100 milliers d'euros, à 950 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Régimes à prestations définies – Faits marquants de la période :

Une nouvelle évolution des obligations légales au Gabon est intervenue pendant l'année 2011. En février 2010, une modification de régime concernant les indemnités de services rendus (ISR) était entrée en vigueur suite à une ordonnance d'Etat (n°018/PR/2010) portant modification de certaines dispositions du Code du Travail local et se traduisant par l'apparition de nouveaux droits en la matière pour les effectifs ayant acquis deux années d'ancienneté. L'impact avait été une augmentation de la dette actuarielle au 31 décembre 2010 de 560 milliers d'euros ; la variation correspondante de la provision sur la période avait été intégralement constatée en charges de l'exercice. Mais, la mise en application en 2011 d'un nouveau Code du Travail de la République Gabonaise n'ayant pas entériné à ce niveau tous les effets de l'ordonnance de février 2010 sur les indemnités de services rendus (Articles 70 et 71), un impact mécaniquement de sens contraire a été enregistré dans les comptes consolidés au 31 décembre 2011, se traduisant par un produit sur l'exercice de 508 milliers d'euros.

21.2. Principales hypothèses actuarielles pour l'évaluation des engagements

	HYPOTHESES FRANCE		HYPOTHESES AFRIQUE (2)	
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans	60 ans	60 ans
Taux de revalorisation des salaires	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Taux de rendement attendu des actifs (1)	3,79 %	4,00 %	-	-
Taux d'actualisation financière (2)	4,60 %	4,61 %	5,70 %	5,60 %

(1) Le taux de rendement attendu des actifs est déterminé en fonction du taux de rendement historique du portefeuille des placements (moyenne sur 3 ans).

(2) A partir de l'année 2010, des taux d'actualisations distincts ont été retenus pour la zone Afrique. La référence est la dernière émission d'obligations d'Etat au Cameroun, retenue également par extension pour le Gabon et le Congo (Source : «ECMR 5,60% net 2010-2015», obligation émise au Cameroun le 24/12/2010 et clôturant au taux de 5.70% au 30/12/2011).

Pour la France et les Expatriés, la référence reste le taux des obligations corporate de rating AA de la zone Euro de maturité supérieure à 10 ans (taux iboxx retraité des éléments de dette subordonnée, ne comprenant que les éléments de dette senior).

21.3. Provisions pour avantages accordés au Personnel

La provision, intégralement à plus d'1 an, s'élève au 31 décembre 2011 à 1.750 milliers d'euros, contre 2.075 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Le surplus de 220 milliers d'euros, apparu au 31 décembre 2011 contre un surplus de 77 milliers d'euros au 31 décembre 2010, entre la valorisation du fonds de retraite et la dette actuarielle calculée a été reclassé à l'actif du bilan (en Autres actifs non courants).

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Sociétés françaises	485	400
Sociétés africaines	1 265	1 675
TOTAL PASSIF (cf. Note 22)	1 750	2 075
dont :		
Part à plus d'1 an	1 750	2 075
Part à moins d'1 an	-	-
Surplus de valorisation du fonds de retraite France	(220)	(77)
TOTAL NET	1 530	1 998

21.4. Détail de la variation de la provision nette

La variation totale sur la période de la provision, après déduction des versements au fonds de couverture, est intégralement constatée en charges ou produits de l'exercice, selon le cas.

<i>En milliers d'euros</i>	FRANCE			AFRIQUE			TOTAL France + Afrique
	Retraite à prestations définies	Indemnités de fin de carrière	Total France	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Total Afrique	
Provision au 31 décembre 2010	(77)	400	323	1 587	88	1 675	1 998
Coût des services rendus de l'exercice	29	24	53	114	13	127	180
Charge d'intérêts de l'exercice	38	18	56	140	4	144	200
(Gains) / Pertes actuariels (1)	(82)	43	(39)	(116)	(19)	(135)	(174)
Modifications de régime			-	(508)		(508)	(508)
- Prestations réelles			-	(33)	(5)	(38)	(38)
- Fonds de couverture	(128)		(128)			-	(128)
Variation totale de la période	(143)	85	(58)	(403)	(7)	(410)	(468)
Provision au 31 décembre 2011	(220)	485	265	1 184	81	1 265	1 530

(1) Le gain actuariel net total de 174 milliers d'euros constaté en 2011 comprend les effets de la variation des taux d'actualisation financière (cf. Note 21-2) qui entraîne un gain actuariel net de 10 milliers d'euros, et de l'actualisation des tables de turnover sur la base des taux moyens observés qui entraîne un gain actuariel de 30 milliers d'euros ; le solde correspond à un gain actuariel de 134 milliers d'euros imputable à un ensemble d'éléments divers récurrents (changements démographiques et variations des bases salariales) et à l'effet ponctuel de l'annulation de la prise en compte d'une taxation sur rentes versées en raison de l'option prise par Rougier SA d'une taxation sur les primes versées pour alimenter le fonds de couverture, ce qui a représenté un gain actuariel de 32 milliers d'euros en 2011.

Données historiques au 31 décembre :

En milliers d'euros	2011	2010	2009	2008
Engagements non couverts par des fonds	1 751	2 075	1 301	1 319
Engagements couverts par des fonds (1)	729	826	852	743
Total des engagements (dette actuarielle)	2 480	2 901	2 153	2 062
- Part différé de la dette actuarielle	-	(82)	-	-
- Juste valeur des fonds investis	(950)	(821)	(702)	(563)
Couverture financière (provision nette)	1 530	1 998	1 451	1 499

(1) Couverture des retraites à prestations définies en France

21.5. Sensibilité au taux d'actualisation financière

Une variation du taux d'actualisation financière de 0,25% entraînerait une variation de la dette actuarielle totale du Groupe de l'ordre de +/- 47 milliers d'euros (perte actuarielle, soit une augmentation de la dette, en cas de baisse du taux de référence et a contrario gain actuariel, soit une diminution de la dette, en cas de hausse du taux).

NOTE 22 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

22.1. Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Provisions pour avantages accordés au Personnel (cf. Note 21)	1 750	2 075
Autres provisions pour risques et charges :		
• provisions pour risques divers	69	93
• provisions pour litiges commerciaux et autres charges	73	6
TOTAL	1 892	2 174
dont :		
Part à plus d'1 an	1 835	2 150
Part à moins d'1 an	57	24

Chacun des litiges connus dans lesquels le Groupe est impliqué fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés. Le Groupe n'a connaissance d'aucun risque, dont l'évaluation peut être estimée de façon fiable, susceptible d'engendrer une charge pour le Groupe en dehors de ceux recensés ici.

22.2. Evolution des autres provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	Risques divers	Litiges commerciaux et autres charges	TOTAL
31 décembre 2010	93	6	99
Dotations	-	57	57
Reprises de provisions pour consommation	(24)	-	(24)
Reprises de provisions devenues sans objet	-	-	-
Effet des variations de périmètre	-	10	10
31 décembre 2011	69	73	142

Les provisions pour litiges, autres charges et risques divers s'élèvent au total à 142 milliers d'euros au 31 décembre 2011, contre 99 milliers d'euros au 31 décembre 2010, sans fait significatif sur la période.

NOTE 23 - DETTES FINANCIERES

Ce poste ne comprend pas les instruments dérivés (cf. Note 25).

23.1. Ventilation entre courant et non courant

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Emprunts obligataires - part à plus d'un an	-	-
Emprunts bancaires - part à plus d'un an	18 017	15 760
Dépôts et cautionnements reçus – part à plus d'un an	106	104
Emprunts et autres dettes financières non courantes	18 123	15 864
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	-	-
Emprunts bancaires - part à moins d'un an	5 210	3 325
Autres emprunts et dettes assimilées	46	46
Intérêts courus non échus des emprunts	155	124
Concours bancaires courants (1)	28 291	20 040
Concours bancaires et autres dettes financières courantes	33 702	23 535
TOTAL	51 825	39 399
Dont contrats de location financement	278	326

(1) Y compris intérêts courus non échus rattachés

Endettement financier net :

L'endettement financier net s'élève à 25.903 milliers d'euros au 31 décembre 2011, contre 36.787 milliers d'euros au 31 décembre 2010, soit en diminution de 29,6%.

Le ratio d'endettement, en % des capitaux propres totaux (en augmentation de 26.537 milliers d'euros au 31 décembre 2011), passe corrélativement de 59,0% à 29,1%.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Total des dettes financières	51 825	39 399
Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. Note 18)	(25 922)	(2 612)
Endettement financier net	25 903	36 787

Information concernant les types de garanties rattachées aux dettes financières :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Créances clients (1)	1 925	2 637
Avals et cautions donnés	910	910
Hypothèques et nantissements	6 296	7 859
Total des dettes garanties	9 131	11 406

(1) Cessions de créances professionnelles Dailly

23.2. Variations de l'exercice des emprunts et autres dettes financières non courantes

En milliers d'euros	31 décembre 2010	Nouveaux emprunts et augmentation des autres dettes	Remboursements anticipés d'emprunts et diminution des autres dettes	Reclassement en courant (part à moins d'1 an)	31 décembre 2011
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Emprunts bancaires	15 760	7 622	-	(5 365)	18 017
Dépôts et cautionnements reçus	104	2	-	-	106
TOTAL	15 864	7 624	-	(5 365)	18 123

23.3. Echancier des emprunts et autres dettes financières non courantes

En milliers d'euros	Echéance en N+2	Echéance en N+3	Echéance en N+4	Echéance en N+5	Echéance > N+5	TOTAL
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Emprunts bancaires	4 945	5 457	3 379	703	1 276	15 760
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-	104	104
Total au 31 décembre 2010	4 945	5 457	3 379	703	1 380	15 864
en % du total	31%	34%	21%	5%	9%	
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Emprunts bancaires	6 413	4 423	1 852	1 364	3 965	18 017
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-	106	106
Total au 31 décembre 2011	6 413	4 423	1 852	1 364	4 071	18 123
en % du total	35%	24%	10%	8%	23%	

23.4. Ventilation du total des dettes financières par devise

En milliers d'euros	Euros	Francs CFA	US Dollars	TOTAL
31 décembre 2010	20 555	18 844	0	39 399
en % du total	52%	48%	-	
31 décembre 2011	23 495	28 330	0	51 825
en % du total	45%	55%	-	

23.5. Ventilation du total des dettes financières par nature de taux

En milliers d'euros	Taux d'intérêt variable (1)	Taux d'intérêt fixe < 7%	Taux d'intérêt fixe entre 7% et 10%	Taux d'intérêt fixe > 10%	Taux d'intérêt fixe – total	Partie non ventilée (2)	TOTAL
31 décembre 2010	16 937	6 228	13 829	2 173	22 230	232	39 399
en % du total	43%	16%	35%	5%	56%	1%	
31 décembre 2011	20 354	7 895	20 623	2 626	31 144	327	51 825
en % du total	39%	15%	40%	5%	60%	1%	

(1) Le taux de référence pour la partie non courante est l'EURIBOR 3M avec des spreads compris entre 1,30 et 1,65 ; pour la partie courante, le taux de référence des découverts bancaires est en règle générale l'EONIA avec des spreads de 0,35 à 0,70 selon les cas (inférieurs à 100 points de base).

(2) Comprend les intérêts courus non échus, les dettes non porteuses d'intérêts et les éléments divers.

La part des dettes financières totales avec taux d'intérêt variable comprend :

- d'une part une dette constituée d'emprunts à moyen et long terme qui s'élève à 6.000 milliers d'euros au 31 décembre 2011, sans mouvement pendant l'année ;
- d'autre part une dette constituée de divers concours bancaires, composés de découverts, de crédits de trésorerie et de crédits spot, qui s'élève au 31 décembre 2011 à 14.354 milliers d'euros, contre 10.937 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

23.6. Lignes de crédit confirmées

Depuis février 2010, le Groupe disposait d'une ligne de crédit à moyen terme confirmée non utilisée d'un montant de 3 millions d'euros, ouverte auprès d'un établissement financier pour une durée de 3 ans. Par application de la convention, le montant disponible était réduit de 0,25 millions d'euros par trimestre en cas de non utilisation. Le crédit de trésorerie a été mobilisé en novembre 2011 à hauteur du montant maximum disponible de 1.250 milliers d'euros pour une durée de 3 mois, renouvelable à l'échéance dans les mêmes conditions que celles décrites ci-dessus concernant la réduction progressive du disponible (soit pour un montant maximum de 1.000 milliers d'euros en février 2012).

Au 31 décembre 2011, il n'y a plus de ligne de crédit à moyen terme confirmée non utilisée.

NOTE 24 - AUTRES PASSIFS COURANTS

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Dettes fiscales	1 430	2 020
Dettes sociales	3 709	3 397
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	1 062	620
Dettes diverses	2 264	2 059
TOTAL	8 465	8 096

NOTE 25 - INSTRUMENTS DERIVES

Le Groupe est exposé au risque de change dans le cadre de ses activités. Ces risques sont suivis au niveau de la Direction Financière et les instruments appropriés, principalement des ventes à terme d'US dollars, des tunnels d'options à prime nulle, sont utilisés (cf. descriptif détaillé dans la Note 2-19).

Le Groupe utilise également des instruments financiers (caps et options de taux) pour réduire son exposition au risque de taux sur son endettement à moyen terme à taux variable.

A la clôture, les instruments dérivés utilisés sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Ventes à terme d'USD	(9 376)	(8 525)
Achats à terme d'USD	2 268	582
Tunnel options de change symétriques – Achats de put USD/Ventes de call USD	(3 406)	(2 180)
Options de change – ventes de call USD	(2 846)	(1 523)
Options de change – achats de call USD	-	84
Total CHANGE	(13 360)	(11 562)
Caps de taux / Options de taux	3 000	3 000
Total TAUX	3 000	3 000

La répartition des instruments dérivés en couvertures documentées s'établit ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)	(3 162)	(2 974)
. Ventes à terme d'USD	(3 157)	(2 437)
. Achats à terme d'USD	2 268	582
. Tunnel options de change symétriques – Achats de put USD/Ventes de call USD	(2 273)	(1 119)
Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)	(7 352)	(7 149)
. Ventes à terme d'USD	(6 219)	(6 088)
. Achats à terme d'USD	0	0
. Tunnel options de change symétriques – Achats de put USD/Ventes de call USD	(1 133)	(1 061)
Instruments non éligibles à la comptabilité de couverture	(2 846)	(1 439)
. Options de change – ventes de call USD	(2 846)	(1 523)
. Options de change – achats de call USD	-	84
TOTAL CHANGE	(13 360)	(11 562)

Les plus ou moins-values potentielles sur les opérations en cours sont identifiées en éléments courants sur des lignes distinctes de l'actif et du passif du bilan :

- 109 milliers d'euros en instruments dérivés actifs au 31 décembre 2011 (contre 62 milliers d'euros au 31 décembre 2010),
- 778 milliers d'euros en instruments dérivés passifs au 31 décembre 2011 (contre 0 au 31 décembre 2010).

NOTE 26 - FLUX DE TRESORERIE

26.1. Flux de trésorerie générés par l'activité

Détail de la variation du Besoin en Fonds de Roulement (B.F.R.) lié à l'activité :

<i>En milliers d'euros</i>	Annuel 2011	Annuel 2010
Diminution / (augmentation) des stocks et en-cours	(4 078)	(5 415)
Diminution / (augmentation) des clients et comptes rattachés	854	(329)
Diminution / (augmentation) des autres créances	(5 115)	(197)
Augmentation / (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés	830	2 797
Augmentation / (diminution) des autres dettes	(1 101)	(60)
VARIATION NETTE DU B.F.R.	(8 610)	(3 204)

26.2. Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Détail des investissements corporels et incorporels décaissés :

<i>En milliers d'euros</i>	Annuel 2011	Annuel 2010
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(640)	(264)
Acquisitions d'immobilisations corporelles (y/c immeubles de placement)	(10 495)	(6 499)
Total des acquisitions de la période	(11 135)	(6 763)
Décalages de décaissement (1)	249	449
TOTAL	(10 886)	(6 314)

(1) correspond à l'augmentation / (diminution) nette des dettes sur acquisitions d'immobilisations.

Détail des investissements financiers décaissés / Effet des variations de périmètre :

En milliers d'euros	Annuel 2011	Annuel 2010
Acquisitions de participations consolidées (1)	(1 593)	(75)
Acquisitions d'autres titres	(15)	-
Total des acquisitions de la période	(1 608)	(75)
Décalages de décaissement (2)	563	38
Trésorerie acquise	65	-
TOTAL	(980)	(37)
➤ Effet des variations de périmètre	(928)	-
➤ Investissements financiers décaissés	(52)	(37)

(1) correspond à l'acquisition des titres GEPI et GEPBS, sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2011.

(2) correspond à l'augmentation / (diminution) nette des dettes sur acquisitions de titres.

Détail des produits encaissés sur cessions d'immobilisations et de titres :

En milliers d'euros	Annuel 2011	Annuel 2010
Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	77	3
Produits des cessions de titres (1)	509	915
TOTAL	586	918

(1) En 2011 : cession des détections minoritaires dans SNBG et SGPF (cf. Note 14-2).

En 2010 : indemnité transactionnelle reçue au titre de la cession des titres TRANSGABONAIS (cf. Note 14-2).

NOTE 27 – INFORMATIONS RELATIVES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

27.1. Répartition des actifs financiers

Au 31 décembre 2011 :

En milliers d'euros	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances	Valeur de marché au 31 décembre 2011	Hiérarchie des justes valeurs (*)	Valeur comptable au 31 décembre 2011
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente				
	Evaluation à la juste valeur	Evaluation à la juste valeur	Evaluation au coût amorti			
Immobilisations financières		253	-	661	(**)	661
Autres actifs non courants	220			220	-	220
Clients et comptes rattachés				25 765	-	25 765
Créances d'impôts courants				1 683	-	1 683
Autres actifs courants				13 451	-	13 451
Instruments dérivés actifs		109		109	niveau 2	109
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 922			25 922	niveau 1	25 922
TOTAL	26 142	362	-	67 811		67 811

Au 31 décembre 2010 :

En milliers d'euros	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances	Valeur de marché au 31 décembre 2010	Hiérarchie des justes valeurs (*)	Valeur comptable au 31 décembre 2010
	Evaluation à la juste valeur	Evaluation à la juste valeur	Evaluation au coût amorti	Evaluation au coût amorti			
Immobilisations financières		519	-	409	928	(**)	928
Autres actifs non courants	77			0	77	-	77
Clients et comptes rattachés				25 817	25 817	-	25 817
Créances d'impôts courants				2 822	2 822	-	2 822
Autres actifs courants				7 999	7 999	-	7 999
Instruments dérivés actifs		62			62	niveau 2	62
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 612				2 612	niveau 1	2 612
TOTAL	2 689	581	-	37 047	40 317		40 317

(*) En règle générale, les méthodes de valorisation retenues par niveau de hiérarchie des justes valeurs sont les suivantes :
 Niveau 1 : la valeur de marché correspond au dernier cours coté ;
 Niveau 2 : la valeur de marché est généralement déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des données de marché observables ;
 Niveau 3 : la valorisation des titres de sociétés non contrôlées est basée sur la quote-part de situation nette.

(**) Les actifs disponibles à la vente ont été évalués à la juste valeur sur la base des éléments disponibles.

27.2. Risque de crédit

Concernant les ventes réalisées en France, toutes les créances font l'objet d'une couverture d'assurance-crédit auprès d'une compagnie d'assurance de premier ordre permettant de prévenir le risque clients, favoriser le recouvrement des créances impayées et garantir l'indemnisation en cas de créances impayées. L'absence de dépassement des montants autorisés est assurée par un suivi de gestion rigoureux.

Concernant les ventes à l'international, la couverture des créances est implicite, mais sa nature dépend de la zone géographique concernée :

- Europe : remises documentaires de type « remise de documents contre paiement » mises en œuvre par l'intermédiaire du réseau des banques du Groupe ;
- Pays émergents (principalement Asie du Sud Est) : crédits documentaires irrévocables et faisant l'objet de confirmation par une banque française de premier plan ;
- Autres pays et ventes locales en Afrique : à défaut de crédit documentaire ou de remise documentaire, le Groupe exige, soit une assurance Coface, soit une traite avalisée par une banque de premier ordre, soit le paiement d'une avance.

En conclusion, le risque clients s'avère très limité. Au 31 décembre 2011, 90% des créances clients échues non provisionnées correspondent à une ancienneté inférieure à 3 mois (contre 93% l'an dernier).

L'antériorité des créances échues non provisionnées se présente comme suit :

En milliers d'euros	TOTAL échu faisant l'objet d'une provision	dont provisions (partielles le cas échéant)	TOTAL échu non provisionné	dont échu depuis moins de 3 mois	dont échu entre 3 et 6 mois	dont échu entre 6 mois et 1 an	dont échu depuis plus de 1 an	TOTAL des créances échues
Au 31 décembre 2010	994	777	3 900	3 642	61	12	184	4 894
Au 31 décembre 2011	830	773	3 395	3 046	65	165	119	4 225

27.3. Répartition des passifs financiers

Au 31 décembre 2011 :

<i>En milliers d'euros</i>	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs désignés à la juste valeur	Passifs enregistrés au coût amorti	Valeur de marché au 31 décembre 2011	Hiérarchie des justes valeurs (*)	Valeur comptable au 31 décembre 2011
Emprunts et autres dettes financières non courantes			18 123	18 123		18 123
Autres passifs non courants			499	499		499
Concours bancaires et autres dettes financières courantes	28 291		5 411	33 702	niveau 1	33 702
Fournisseurs et comptes rattachés			22 093	22 093		22 093
Dettes d'impôts courants			530	530		530
Autres passifs courants			8 465	8 465		8 465
Instruments dérivés passifs		778		778	niveau 2	778
TOTAL	28 291	778	55 121	84 190		84 190

Au 31 décembre 2010 :

<i>En milliers d'euros</i>	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs désignés à la juste valeur	Passifs enregistrés au coût amorti	Valeur de marché au 31 décembre 2010	Hiérarchie des justes valeurs (*)	Valeur comptable au 31 décembre 2010
Emprunts et autres dettes financières non courantes			15 864	15 864		15 864
Autres passifs non courants			106	106		106
Concours bancaires et autres dettes financières courantes	20 040		3 494	23 534	niveau 1	23 534
Fournisseurs et comptes rattachés			21 181	21 181		21 181
Dettes d'impôts courants			56	56		56
Autres passifs courants			8 096	8 096		8 096
Instruments dérivés passifs		0		0	niveau 2	0
TOTAL	20 040	0	48 797	68 837		68 837

(*) En règle générale, les méthodes de valorisation retenues par niveau de hiérarchie des justes valeurs sont les suivantes :

Niveau 1 : la valeur de marché correspond au dernier cours coté ;

Niveau 2 : la valeur de marché est généralement déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des données de marché observables.

27.4. Risque de taux

La dette financière à taux variable, y compris concours bancaires, s'élève au 31 décembre 2011 à 20.354 milliers d'euros, représentant 39,3% du total de la dette, contre 16.937 milliers d'euros représentant 43,0% du total de la dette au 31 décembre 2010 (cf. Note 23-5).

Les intérêts à payer sur la part des emprunts à taux variable s'élèvent au 31 décembre 2011 à 250 milliers d'euros, représentant 5,4% du total des intérêts à payer, contre 363 milliers d'euros représentant 14,4% du total des intérêts à payer au 31 décembre 2010 (cf. Note 28-1 comprenant l'analyse de la sensibilité).

La décomposition de la position nette à taux variable au 31 décembre 2011 est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL au 31 décembre 2011
Emprunts bancaires	(2 000)	(4 000)		(6 000)
Concours bancaires courants	(14 354)			(14 354)
Total des passifs financiers	(16 354)	(4 000)	-	(20 354)
Valeurs mobilières de placement (1)	0			-
Comptes courants bancaires (2)	227			227
Total des actifs financiers	227	-	-	227
Hors bilan (cf. Note 25)	-	3 000	-	3 000
POSITION NETTE	(16 127)	(1 000)	-	(17 127)

contre au 31 décembre 2010 :

<i>En milliers d'euros</i>	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL au 31 décembre 2010
Emprunts bancaires	-	(6 000)		(6 000)
Concours bancaires courants	(10 937)			(10 937)
Total des passifs financiers	(10 937)	(6 000)	-	(16 937)
Valeurs mobilières de placement (1)	0			-
Comptes courants bancaires (2)	931			931
Total des actifs financiers	931	-	-	931
Hors bilan (cf. Note 25)	-	3 000	-	3 000
POSITION NETTE	(10 006)	(3 000)	-	(13 006)

(1) Les valeurs mobilières de placement sont exclusivement composées de valeurs rémunérées à taux fixe (dépôts à terme et certificats de dépôts négociables).

(2) Dans le cadre de la fusion d'échelle d'intérêts applicables sur les comptes bancaires en France.

27.5. Risque de change

En dehors de l'Euro, deux autres devises sont utilisées dans le cadre des opérations du Groupe :

- l'US Dollar est la monnaie utilisée dans le cadre des ventes réalisées par le Groupe sur les marchés émergents et l'Asie, et dans une moindre mesure des achats du Groupe ;
- le Franc CFA est la monnaie des opérations locales des filiales Africaines du Groupe (au Gabon, au Cameroun et au Congo).

Opérations en USD :

Dans le cadre de l'activité de négoce international, toutes les créances libellées en USD font l'objet de couvertures afin de couvrir le risque de change lié à une variation de cours du dollar. Il en est de même pour les dettes libellées en USD qui font également l'objet de couvertures.

La décomposition de la position nette globale en USD est la suivante :

<i>En milliers d'USD</i>	TOTAL au 31 décembre 2011	TOTAL au 31 décembre 2010
Créances clients	12 097	11 036
Comptes courants bancaires	152	26
Total des actifs financiers	12 249	11 062
Dettes fournisseurs	(3 732)	(2 057)
Concours bancaires courants	-	-
Total des passifs financiers	(3 732)	(2 057)
Instruments de couverture	(10 243)	(9 485)
POSITION NETTE	(1 726)	(480)

Opérations en FCFA :

Le Franc CFA est une monnaie étroitement liée à l'Euro en raison de sa parité fixe avec la devise européenne. Sa valeur est garantie par le Trésor Français.

Pour atténuer son exposition nette au franc CFA, la politique du Groupe consiste à financer les investissements réalisés en Afrique par de la dette contractée localement en Francs CFA. Celle-ci représente ainsi 55% du total de la dette financière au 31 décembre 2011, contre 48% au 31 décembre 2010 (cf. Note 23-4).

27.6. Risque de liquidité

Les échéances résiduelles des flux de trésorerie contractuels des passifs financiers s'analysent de la façon suivante, y compris les intérêts à payer le cas échéant :

Au 31 décembre 2011 :

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur comptable	TOTAL des flux de trésorerie contractuels	Flux à moins d'1 an	Flux de 1 à 5 ans	Flux à plus de 5 ans
Emprunts et autres dettes financières non courantes (1)	18 123	21 284		16 714	4 570
Autres passifs non courants	499	499			499
Concours bancaires et autres dettes financières courantes (2)	33 702	36 495	36 495		
Fournisseurs et comptes rattachés	22 093	22 093	22 093		
Dettes d'impôts courants	530	530	530		
Autres passifs courants	8 465	8 465	8 465		

Au 31 décembre 2010 :

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur comptable	TOTAL des flux de trésorerie contractuels	Flux à moins d'1 an	Flux de 1 à 5 ans	Flux à plus de 5 ans
Emprunts et autres dettes financières non courantes (1)	15 864	17 395		15 924	1 471
Autres passifs non courants	106	106			106
Concours bancaires et autres dettes financières courantes (2)	23 535	25 017	25 017		
Fournisseurs et comptes rattachés	21 181	21 181	21 181		
Dettes d'impôts courants	56	56	56		
Autres passifs courants	8 096	8 096	8 096		

(1) Selon échéancier détaillé du remboursement du nominal (cf. Note 23-3) et des intérêts à payer sur emprunts (cf. Note 28-1).

(2) Y compris les intérêts à payer en N+1 sur emprunts (cf. Note 28-1), découverts bancaires, crédits de trésorerie et crédits spot (selon les positions à la clôture).

NOTE 28 - ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS / ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

28.1. Engagements donnés

Le Groupe, dans le cadre de ses activités, est amené à donner un certain nombre d'engagements, dont certains font l'objet de provisions au passif, comme les engagements liés aux avantages accordés au personnel. Pour leur part, les engagements donnés en garantie des dettes financières ne sont pas présentés à ce niveau, car déjà détaillés en regard de la dette financière du Groupe (cf. Note 23).

Les autres engagements hors bilan et passifs éventuels recensés correspondent à des obligations contractuelles de trois types :

- Engagements d'investissement :

Ils regroupent les commandes fermes (montant net d'acomptes et de subventions) représentant des investissements courants qui entrent dans le cadre annuel de renouvellement. Ces engagements d'investissement concernent les filiales africaines et s'élèvent au total à 58 milliers d'euros au 31 décembre 2011, contre 1.034 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

- Engagements de location :

Ils concernent des baux commerciaux pour des bureaux ou des entrepôts loués en France ou en Afrique pour la durée du bail restant à courir (leurs échéances sont comprises entre le 30 novembre 2012 et le 14 juillet 2017), auxquels sont venus s'ajouter à partir de 2011 les engagements relatifs à l'occupation de sites par les sociétés gabonaises acquises pendant l'année (GEBI et GEPBS) pour un total de 2.473 milliers d'euros.

L'année 2011 a été également marquée en la matière par un sinistre d'incendie dans l'immeuble des bureaux de Paris le 27 octobre, rendant leur occupation impossible jusqu'à leur remise en état et entraînant la suspension temporaire des baux commerciaux. Des conventions d'occupation précaire d'autres locaux non affectés par l'incendie au sein du même immeuble ont été signées ; l'impact des loyers correspondants a été pris en compte dans le chiffrage des engagements de location en substitution des loyers des baux commerciaux suspendus.

Ces engagements de location s'élèvent à 3.334 milliers d'euros au 31 décembre 2011, contre 899 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

- Intérêts à payer sur emprunts :

Ils s'élèvent à 4.642 milliers d'euros au 31 décembre 2011, contre 2.529 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

La ventilation des intérêts à payer sur emprunts par type de taux est la suivante :

- à taux fixe : 4.392 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (contre 2.166 au 31 décembre 2010) ;
- à taux variable : 250 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (contre 363 au 31 décembre 2010) ; la sensibilité des intérêts à payer est de +/- 89 milliers d'euros pour une variation de taux de +/- 1%.

L'échéancier relatif à l'ensemble de ces autres engagements donnés est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	Echéance en N+1	Echéance en N+2	Echéance en N+3	Echéance en N+4	Echéance en N+5	Echéance > N+5	TOTAL
Engagements d'investissement	1 034	-	-	-	-	-	1 034
Engagements de location	317	226	143	60	60	93	899
Intérêts à payer sur emprunts	998	733	442	191	74	91	2 529
Total au 31 décembre 2010	2 349	959	585	251	134	184	4 462
Engagements d'investissement	58	-	-	-	-	-	58
Engagements de location	688	593	455	403	403	792	3 334
Intérêts à payer sur emprunts	1 481	1 095	725	488	354	499	4 642
Total au 31 décembre 2011	2 227	1 688	1 180	891	757	1 291	8 034

28.2. Engagements reçus

Les engagements reçus comprennent les éléments suivants :

- Avals et cautions :

Ils s'élèvent au total à 1.662 milliers d'euros au 31 décembre 2011, contre 1.799 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Il s'agit en majeure partie des garanties données par les banques pour le compte de certaines filiales africaines (cautions douane export).

- Garanties de passif :

Elles s'élèvent au total à 746 milliers d'euros au 31 décembre 2011 et concernent les garanties contractuelles obtenues dans le cadre de l'acquisition pendant l'année des titres de sociétés gabonaises (consolidées pour la première fois en 2011).

La décomposition est la suivante :

Acquisition de 100% des titres de la société gabonaise GEBl : indemnité contractuelle maximale de 601 milliers d'euros, qui évoluera de façon dégressive jusqu'à l'extinction de la garantie le 30 septembre 2014 ;

Acquisition de 44% des titres de la société gabonaise GEPBS : indemnité contractuelle maximale de 145 milliers d'euros, qui évoluera de façon dégressive jusqu'à l'extinction de la garantie le 30 juin 2014.

28.3. Actifs et passifs éventuels

A la connaissance du Groupe, il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel, litige ou élément susceptible d'avoir ou d'avoir eu de façon substantielle dans un passé récent des impacts sur son patrimoine, sa situation financière ou son résultat, qui ne soit pas pris en compte dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2011.

NOTE 29 - PLANS D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET PLANS D'ATTRIBUTIONS D'ACTIONS GRATUITES

29.1. Options d'achat d'actions

Au 31 décembre 2011, le nombre total d'options d'achat d'actions consenties et pouvant être exercées ultérieurement s'établit à 9.300 options, contre 10.500 options au 31 décembre 2010. Durant l'année 2011, 1.200 options ont été levées par les bénéficiaires. Les dates limites d'exercice des options restant à exercer sont comprises entre juin 2012 et mai 2015. Le prix moyen d'exercice de ces options est de 19,30 €.

Ventilation des options d'achat d'actions en attente de levée :

Date d'attribution	Date limite d'exercice (durée = 10 ans)	Nombre d'options au 31 décembre 2010	Mouvements de l'année		Nombre d'options au 31 décembre 2011	Prix d'exercice (en euros)
			Options exercées	Autres mouvements		
1^{er} Plan – AGE du 15/06/1995						
<i>néant</i>						
2^{ème} Plan - AGE du 22/06/2000						
26/06/2002	26/06/2012	750			750	19,24 €
29/04/2003 (1)	29/04/2013	750			750	16,12 €
3^{ème} Plan – AGE du 27/06/2003						
26/05/2004 (1)	26/05/2014	2 400			2 400	18,64 €
31/05/2005 (1)	31/05/2015	6 600	(1 200)		5 400	20,05 €
TOTAL OPTIONS D'ACHAT		10 500	(1 200)	0	9 300	19,30 €

(1) cf. valorisation en Note 4 – Paiements fondés sur des actions

29.2. Actions gratuites

Les actions attribuées ne sont définitivement acquises par les bénéficiaires qu'après une période de 2 ans, sauf cas de démission ou licenciement. Elles sont ensuite inscrites au nominatif au profit des bénéficiaires et devront être conservées au moins pendant 2 ans. Au 31 décembre 2011, le nombre total d'actions gratuites consenties et pouvant être acquises ultérieurement de façon définitive par les bénéficiaires s'établit à 1.475 actions (contre zéro au 31 décembre 2010), après une nouvelle attribution effectuée en juin 2011, nette des droits déçus postérieurement à l'attribution initiale.

Ventilation des actions gratuites en cours d'acquisition :

Date d'attribution (1)	Date d'acquisition (durée = 2 ans)	Date de conservation (durée = 2 ans)	Nombre d'actions au 31 décembre 2010	Mouvements de l'année			Nombre d'actions au 31 décembre 2011
				Nouvelles attributions	Acquisitions définitives	Droits déçus	
1^{er} Plan – AGE du 28/06/2005							
néant (2)							
2^{ème} Plan – AGE du 12/06/2008							
06/06/2011	07/06/2013	07/06/2013	-	1 563		(88)	1 475
TOTAL ACTIONS GRATUITES			-	1 563	0	(88)	1 475

(1) cf. valorisation en Note 4 – Paiement fondés sur des actions

(2) Les attributions de 2006, 2007 et 2008 ont été acquises définitivement par les bénéficiaires (pas d'attributions en 2009 et 2010)

NOTE 30 - ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

A ce jour, il n'y a pas dans le Groupe d'actifs ou de passifs éventuels à caractère environnemental. Le Groupe n'est notamment entré dans aucune transaction relative au crédit carbone ou aux droits d'émission.

Les coûts associés aux engagements du Groupe en faveur du développement durable sont intégrés dans les actifs incorporels relatifs aux concessions forestières lorsqu'ils se rapportent à la mise sous aménagement durable des concessions (cf. Note 11) ou dans d'autres comptes d'actifs corporels selon leur nature.

NOTE 31 - OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

31.1. Organes de direction et de contrôle

Rappel : la référence indiquée pour l'année 2010 comprend à la fois les frais relatifs à l'ancien mode de gouvernance (à Directoire et Conseil de Surveillance) et au nouveau mode de gouvernance (à Conseil d'Administration) adopté par l'Assemblée Générale du 18 juin 2010, afin de disposer d'un comparable homogène.

Les frais de personnel relatifs aux membres de la Direction Générale (Directeur Général et administrateur bénéficiant d'un contrat de travail) se sont élevés à 1.330 milliers d'euros en 2011, contre 1.922 milliers d'euros en 2010 (y compris l'indemnité de rupture de contrat versée à Marc-Antoine Mallet, anciennement Directeur Exécutif et membre du Directoire). Pour l'année 2011, ils se décomposent comme suit :

- Avantages à court terme : 1.229 milliers d'euros (contre 1.831 en 2010)
- Avantages postérieurs à l'emploi : 93 milliers d'euros (contre 68 en 2010)
- Avantages liés aux plans d'options d'achat d'actions et d'attributions gratuites d'actions : 8 milliers d'euros (contre 23 en 2010)

L'administrateur titulaire d'un contrat de travail bénéficie à ce titre d'un engagement d'indemnité de rupture basée sur une année de sa rémunération annuelle, intéressement aux résultats inclus.

Les frais de personnel relatifs au Président du Conseil d'Administration se sont élevés à 91 milliers d'euros en 2011 (contre 77 milliers d'euros en 2010).

Les membres du Conseil d'Administration ont reçu en 2011, au titre de l'exercice 2010, un montant de 36,6 milliers d'euros de jetons de présence (contre 32,5 milliers d'euros reçus en 2010, au titre de l'exercice 2009).

31.2. Autres parties liées

La SAS SOPAR qui intervient dans le concert familial Rougier détient au 31 décembre 2011 : 28,6% des actions de Rougier S.A. ; 35,9% des droits de vote bruts et 37,4% des droits de vote nets hors actions propres (contre respectivement 28,6% des actions ; 36,0% des droits de vote bruts et 37,3% des droits de vote nets au 31 décembre 2010). Aucune transaction n'est intervenue entre cette société et Rougier S.A. pendant l'année 2011.

NOTE 32 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif risquant de modifier les états financiers annuels consolidés présentés n'est intervenu entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2010 et la date du 23 mars 2011 à laquelle s'est tenu le Conseil d'Administration ayant arrêté ces comptes.

2. 8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

ROUGIER S.A.
155, avenue de la Rochelle
79000 Niort

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Rougier S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société, assistée le cas échéant d'experts indépendants, est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable des actifs immobilisés, des impôts différés et des provisions, notamment celles relatives aux avantages du personnel. Nous avons examiné la documentation disponible et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 30 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

PIERRE HENRI SCACCHI ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Alain Zentar

Philippe Blanc



Rougier

Gérer la forêt, faire vivre le bois

COMPTES SOCIAUX ANNUELS

au 31 décembre 2011

3. 1. COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	EXERCICE 2011	EXERCICE 2010
Revenus des immeubles	971	1 011
Prestations de services	2 239	2 078
Produits divers	905	876
Transferts de charges	30	32
Reprises de provisions d'exploitation	24	78
<i>Total des produits d'exploitation</i>	4 169	4 075
Achats non stockés	(84)	(73)
Services extérieurs	(2 164)	(1 704)
Impôts et taxes	(407)	(186)
Salaires et traitements	(1 671)	(2 130)
Charges sociales	(660)	(772)
Autres charges d'exploitation	(51)	(42)
Dotations aux amortissements	(248)	(222)
Dotations aux provisions d'exploitation	(13)	(24)
<i>Total des charges d'exploitation</i>	(5 298)	(5 153)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 129)	(1 078)
Revenus des titres de participations	1 200	900
Revenus des créances sur participations	123	121
Produits des placements	22	24
Autres produits financiers	4	4
Reprises de provisions financières	137	5 247
<i>Total des produits financiers</i>	1 486	6 296
Intérêts et charges assimilés	(255)	(283)
Autres charges financières	(4)	(1)
Dotations aux provisions financières	0	0
<i>Total des charges financières</i>	(259)	(284)
RESULTAT FINANCIER	1 227	6 012
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	98	4 934
Produits sur opérations de gestion	31	36
Produits sur opérations de capital	96 758	1
Reprise de provisions exceptionnelles	5 506	0
Reprise de la provision spéciale de réévaluation	45	45
<i>Total des produits exceptionnels</i>	102 340	82
Charges sur opérations de gestion	(69)	(48)
Charges sur opérations de capital	(69 281)	(1)
Dotations aux provisions réglementées	(12)	(12)
<i>Total des charges exceptionnelles</i>	(69 362)	(61)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	32 978	21
Profit / (perte) d'intégration fiscale	(553)	352
Impôt sur les bénéfices	0	0
IMPOTS	(553)	352
RESULTAT NET	32 523	5 307

3. 2. BILAN

ACTIF

(en milliers d'euros)	CLOTURE au 31.12.11			CLOTURE au 31.12.10
	BRUT	AMORT. & PROV.	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	303	(163)	140	183
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
Terrains	1 073	(7)	1 066	1 066
Constructions	2 477	(1 466)	1 011	1 131
Autres immobilisations corporelles	875	(319)	556	564
<i>Total des immobilisations corporelles</i>	4 425	(1 792)	2 633	2 761
IMMOBILISATIONS FINANCIERES :				
Titres de participation	35 867	(363)	35 504	26 420
Autres immobilisations financières	1 679		1 679	1 251
<i>Total des immobilisations financières</i>	37 546	(363)	37 183	27 671
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	42 274	(2 318)	39 956	30 615
CREANCES :				
Comptes courants des filiales	5 555		5 555	4 279
Créances fiscales et sociales	1 084		1 084	2 020
Autres créances	139		139	9
Charges constatées d'avance	125		125	46
<i>Total des créances</i>	6 903	0	6 903	6 354
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES :				
Valeurs mobilières de placement	789		789	1 315
Disponibilités	24 553		24 553	446
<i>Total des VMP et disponibilités</i>	25 342	0	25 342	1 761
TOTAL ACTIF CIRCULANT	32 245	0	32 245	8 115
TOTAL ACTIF	74 519	(2 318)	72 201	38 730

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	CLOTURE au 31.12.11	CLOTURE au 31.12.10
Capital	7 098	7 098
Primes	2 681	2 681
Ecarts de réévaluation	1 828	1 828
Réserve légale	748	748
Réserves ordinaires	10 359	10 359
Réserves réglementées	0	0
Report à Nouveau	4 378	0
Résultat de l'exercice	32 523	5 307
Amortissements réglementés	85	73
TOTAL CAPITAUX PROPRES	59 700	28 094
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13	24
DETTES :		
Dettes auprès des établissements de crédit	9 713	8 750
Dettes financières diverses	106	104
Comptes courants des filiales	275	35
Dettes fiscales et sociales	1 590	1 462
Autres dettes	771	231
Concours bancaires courants	0	0
Produits constatés d'avance	33	30
TOTAL DETTES	12 488	10 612
TOTAL PASSIF	72 201	38 730

3. 3. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

1. REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes sont établis conformément au PCG 1999 et aux principes et règles d'établissement et de présentation des comptes annuels généralement admis en France. Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, et conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation applicables en France en termes de continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Pour établir ses comptes, Rougier S.A. doit ainsi procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'Annexe. Rougier S.A. revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte les événements et l'expérience passés, ainsi que les autres facteurs pertinents au regard des conditions économiques.

L'arrêté des comptes sociaux a ainsi été réalisé en s'appuyant sur les paramètres financiers de marché tels que disponibles à la date de clôture. Les principales hypothèses retenues à la date de clôture, ainsi que la sensibilité à la variation des différents taux pris en compte, sont détaillées dans les différents paragraphes de l'Annexe des états financiers. L'évolution de ces hypothèses ou des conditions économiques différentes pourrait amener une modification des estimations retenues à la date de clôture.

a) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, éventuellement réévaluée en vertu des dispositions légales françaises. Le mode d'amortissement pratiqué est le mode linéaire.

Depuis l'application des Règlements CRC n°2002-10 et 2004-06 au 1^{er} janvier 2005, les règles en vigueur sont les suivantes :

- Bases d'amortissement :

Dès qu'elle est pertinente, l'approche par composant a été mise en place. Ainsi, la valeur historique amortissable totale des immeubles d'exploitation et de placement a été répartie en différents composants, afin de pouvoir appliquer sur la durée d'amortissement restant à courir des durées distinctes par composants et traduire ainsi au mieux le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

- Durées d'amortissement :

Les durées d'amortissement retenues permettent de se rapprocher de la « durée d'utilité » réelle des biens. Elles sont identiques à celles retenues pour l'établissement des comptes consolidés en normes IFRS, sur la base de rapports d'expertise et d'évaluation du patrimoine immobilier établis par des experts indépendants.

La décomposition appliquée est la suivante :

Aménagement des terrains	40 ans
Constructions – Structure de gros œuvre	40 ans
Constructions – Autre structure	25 ans
Agencements et installations – Second œuvre	20 ans
Agencements et installations – Installations techniques	15 ans

Pour les autres immobilisations, pour lesquelles la décomposition par composant n'est pas applicable ou jugée non pertinente, les durées d'amortissement retenues par grandes catégories d'immobilisations sont les suivantes :

Logiciels	3 ans
Aménagement des terrains et constructions non décomposées	10 à 40 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Concernant les immeubles d'exploitation, un amortissement dérogatoire est pratiqué dès lors que la durée d'usage admise sur le plan fiscal est inférieure à la durée réelle d'utilisation.

b) Titres de participation

Les titres immobilisés sont enregistrés à leur coût d'acquisition éventuellement réévalué en vertu des dispositions légales françaises et font l'objet de dépréciation pour tenir compte de leur valeur d'utilité estimée à l'aide de différents critères : capitaux propres, rentabilité, utilité pour l'entreprise. Les titres de participation sont dépréciés en premier lieu, puis si nécessaire les créances de la société le sont également et, ultimement, il est enregistré une provision pour risques et charges.

c) Autres immobilisations financières

Cette rubrique inclut notamment la part des actions propres à objectifs multiples et sans affectation d'un nombre précis d'actions à chaque objectif, ainsi que la réserve d'actions destinées à de futurs plans d'attributions gratuites. Elles sont évaluées à la date de clôture en fonction du cours de bourse du 31 décembre et une provision est constituée le cas échéant.

d) Valeurs mobilières de placement

Cette rubrique inclut notamment la part des actions propres affectées au contrat de liquidité animant le cours de bourse et celles destinées aux salariés dans le cadre de la mise en œuvre effective de plans d'options d'achat d'actions ou de plans d'attributions d'actions gratuites. Les titres de placement sont comptabilisés à leur coût d'achat et éventuellement dépréciés en fonction de leur valeur boursière ou de la valeur du marché.

2. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	BRUT	Amortissement et provision	NET
Au 1^{er} janvier 2011	298	(115)	183
Acquisitions / (Dotations)	5	(48)	(43)
Au 31 décembre 2011	303	(163)	140
dont : Immobilisations en-cours	0	-	0

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	BRUT	Amortissement et provision	NET
Au 1^{er} janvier 2011	4 402	(1 641)	2 761
Acquisitions / (Dotations)	85	(200)	(115)
(Cessions) / Reprises	(62)	49	(13)
Au 31 décembre 2011	4 425	(1 792)	2 633
dont : Immobilisations en-cours	0	-	0

NOTE 3 - TITRES DE PARTICIPATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	BRUT	Provision	NET
Au 1^{er} janvier 2011	32 426	(6 006)	26 420
Souscription à augmentation de capital	36 975	-	36 975
Souscription à création de société	15	-	15
Acquisitions / (Dotations)	-	-	-
(Cessions) / Reprises	(33 549)	5 643	(27 906)
Au 31 décembre 2011	35 867	(363)	35 504

L'année 2011 a été marquée par des mouvements de reclassements des détentions de certaines filiales au sein du Groupe Rougier.

Dans le cadre de ces opérations, Rougier S.A. a cédé ses détentions dans :

- La société camerounaise SFID comptabilisée pour 7.946 milliers d'euros en valeur brute et 2.440 milliers d'euros en valeur nette (après provision) ;
- La société congolaise MOKABI comptabilisée pour 2.287 milliers d'euros ;
- La société gabonaise ROUGIER GABON comptabilisée pour 9.805 milliers d'euros ;
- La société française SPS INTERNATIONAL comptabilisée pour 37 milliers d'euros.

Le total de ces cessions représente une valeur brute comptable de 20.074 milliers d'euros. Le prix de vente global a été de 37.012 milliers d'euros, soit une plus-value brute (hors reprise de provision, frais de transaction liés et avant impôt) de 16.937 milliers d'euros.

Suite à ces opérations, le capital de la société ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL (nouvelle dénomination de ROUGIER INTERNATIONAL), détenue à 100% par Rougier S.A., a été augmenté de 36.975 milliers d'euros (par élévation du numéraire de l'action de 15,25 euros à 385 €) par incorporation du compte-courant avec Rougier S.A. issu des cessions de titres ci-dessus (par élévation du numéraire de l'action de 15,25 euros à 385 €).

Ensuite, Rougier SA a cédé le 29 décembre 35% de sa détention dans ROUGIER INTERNATIONAL à la Caisse des Dépôts et Consignations du Gabon, sans perte de contrôle. La valeur comptable des titres cédés est de 13.475 milliers d'euros ; le prix de vente s'est élevé à 24.010 milliers d'euros, soit une plus-value (hors frais de transaction liés et avant impôt) de 10.535 milliers d'euros.

NOTE 4 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

<i>(en milliers d'euros)</i>	BRUT	Provision	NET
Au 1^{er} janvier 2011	1 251		1 251
Variation des cautionnements versés	-		-
Variation des actions propres (*)	428		428
Au 31 décembre 2011	1 679	-	1 679
dont : Actions propres (cf. Note 8)	1 550	-	1 550
Cautionnements versés	129	-	129

(*) Correspond au programme de rachat avec autres objectifs.

NOTE 5 - COMPTES COURANTS DES FILIALES

Comptes courants (hors intégration fiscale) :

(en milliers d'euros)	BRUT	Provision	NET
Au 1^{er} janvier 2011	4 072	-	4 072
Augmentation / (Diminution) des avances	38 441		38 441
Capitalisation de compte courant (*)	(36 975)		(36 975)
Au 31 décembre 2011	5 538	-	5 538
dont : Comptes courants débiteurs	5 538	-	5 538
Comptes courants créditeurs	0		0

(*) Correspond à l'augmentation de capital de ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONALE (cf. Note 3)

L'emprunt AFD contracté en 2008 par Rougier S.A. mais à destination des filiales africaines fait partie intégrante du total enregistré en compte courant. Au 31 décembre 2011, cela représente un montant total de 2.400 millions d'euros, contre 2.700 millions d'euros l'an dernier, en corrélation avec le début de remboursement du capital en 2011 (cf. Note 11).

Comptes courants d'intégration fiscale :

Les créances ou dettes d'intégration fiscale, générées dans le cadre du groupe fiscal France, sont enregistrées en compte courant. Au 31 décembre 2011, la dette nette s'élève à 258 millions d'euros, contre une créance nette de 172 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2011, les filiales ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONALE (nouvelle dénomination de ROUGIER INTERNATIONAL) et SPS INTERNATIONAL (devenue filiale de ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONALE après la cession par Rougier SA) ne font plus partie du groupe fiscal en raison de la cession de 35% de ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONALE à la Caisse des Dépôts et Consignations du Gabon le 29 décembre 2011.

NOTE 6 - ETAT DES CREANCES

(en milliers d'euros)	TOTAL	TOTAL ventilé par échéance			
		dont Produits à recevoir	Echéance à moins d' 1 an	Echéance de 1 an à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Cautionnements versés (cf. Note 4)	129				129
Comptes courant des filiales (1)	5 555		1 850	2 805	900
Créances d'impôt courant (2)	1 009			1 009	
Autres créances fiscales et sociales	75		75		
Autres créances	139		139		
Intérêts courus à recevoir (sur disponibilités)	7	7	7		
TOTAL Brut au 31 décembre 2011	6 914	7	2 071	3 814	1 029
Provisions sur créances	0				

(1) Dont lié à l'emprunt AFD 2 400

(2) Correspond au solde de la créance de carry back avec l'Etat

300 1 200 900

NOTE 7 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

(en milliers d'euros)	BRUT	Provision	NET	Valeur Boursière
Actions propres (contrat de liquidité)	94		94	
Actions propres (attributions effectives aux salariés)	195		195	
Sous-total Actions propres (cf. Note 8)	289	-	289	342
SICAV / FCP	-		-	
Dépôts à terme / Certificats de dépôts	500		500	500
Sous-total Autres valeurs	500	-	500	
TOTAL au 31 décembre 2011	789	-	789	842

NOTE 8 - SYNTHESE DES ACTIONS PROPRES

Nombre de titres	% d'auto-contrôle	(en milliers d'euros)	BRUT	Provision (*)	NET
67 911	4,86 %	Au 1^{er} janvier 2011	1 436		1 436
11 485		Variation nette de l'exercice	403		403
79 396	5,68 %	Au 31 décembre 2011	1 839	-	1 839
65 152		dont : Autres immobilisations financières (cf. Note 4)	1 550		1 550
14 244		Valeurs mobilières de placement (cf. Note 7)	289		289

(*) Pas de provision nécessaire au 31 décembre 2011 sur la base d'un cours de bourse de référence de 24,00€ (correspondant au cours moyen à l'ouverture de l'action Rougier en décembre 2011)

L'augmentation du nombre d'actions propres de 17% en 2011 provient principalement des 13.245 actions acquises par Rougier S.A. dans le cadre du programme de rachat avec autres objectifs ; impact de sens inverse pour la diminution nette de 560 actions dans le cadre du contrat de liquidité et une levée de stock-options représentant 1.200 actions.

NOTE 9 - CAPITAUX PROPRES

Capital social :

Le capital social de Rougier S.A. s'élève à **7.097.879 euros**, divisé en **1.396.771 actions** ordinaires, émises et entièrement libérées au 31 décembre 2011, sans changement pendant l'année.

Le pair actuel de l'action est de 5,08 euros (correspondant à un pair initial de 100 francs avant conversion en euros, puis division le 29 juin 2007 lors de la multiplication par trois du nombre d'actions).

Distribution de dividendes :

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 7 juin 2011 a décidé de distribuer un dividende unitaire de 0,70 euro au titre de l'exercice 2010, payable uniquement en numéraire, soit une somme de 977.740 euros sur la base théorique de la totalité des actions, contre un dividende unitaire de 0,30 euros au titre de l'exercice 2009.

La distribution effective (hors autocontrôle) de dividendes au titre de l'exercice 2010, mise en paiement le 15 juin 2011, s'est élevée à **928.653 euros**.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 6 juin 2012 le paiement d'un dividende d'une valeur de 1,00 euro par action, payable uniquement en numéraire.

Détail de la variation des capitaux propres en 2011 :

(en milliers d'euros)

Au 1^{er} janvier 2011	28 094
Augmentation de capital et prime d'émission	0
Résultat de l'exercice	32 523
Distribution de dividendes	(929)
Amortissements réglementés (dotation)	12
Au 31 décembre 2011	59 700

Autres informations :

Le pourcentage d'autocontrôle est 5,68% au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2011, le nombre total des droits de vote bruts est de 1.974.038 ; le nombre de droits de vote nets, hors actions propres privées du droit de vote, est de 1.894.642. Les actions justifiant d'une inscription au nominatif depuis 5 ans au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double.

Le Concert familial Rougier détient 46,7% des actions et 61,0% des droits de vote bruts.

L'action ROUGIER est cotée sur Eurolist compartiment C d'Euronext Paris.

NOTE 10 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	Risques et charges divers	Litiges sociaux et commerciaux	TOTAL
Au 1^{er} janvier 2011		24	24
Dotations	13		13
Reprises de provisions pour consommation		(24)	(24)
Reprises de provisions devenues sans objet			-
Au 31 décembre 2011	13	0	13

La dotation de 13 milliers d'euros correspond à la provision constituée sur 2 ans pour couvrir l'obligation de livrer aux bénéficiaires, à la fin de la période d'acquisition, les actions gratuites de la dernière attribution de juin 2011.

NOTE 11 – DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d'euros)	Au 01.01.2011	Nouveaux emprunts	Remboursements d'emprunts	Au 31.12.2011
Emprunts bancaires	6 000			6 000
Emprunt AFD	2 700		(300)	2 400
Total des emprunts à moyen et long terme	8 700	-	(300)	8 400
Crédit de trésorerie à court terme	-			1 250
Intérêts courus non échus	50			63
TOTAL	8 750			9 713

Le seul mouvement de l'année sur les emprunts à moyen et long terme concerne le début du remboursement de l'emprunt de 2,7 millions d'euros contracté en 2008 auprès de l'Agence Française de Développement (AFD) au titre de refinancement des plans d'aménagement durable des concessions forestières en Afrique (somme inscrite en compte courant des filiales africaines du Groupe bénéficiaires). Cet emprunt sera remboursé sur 9 ans par annuité de 300 milliers d'euros.

Au total, les emprunts à moyen et long terme se ventilent en 2,4 millions d'euros à taux fixe (correspondant à l'emprunt AFD) et 6,0 millions d'euros à taux variable (au titre de divers emprunts bancaires). Les intérêts à payer sur ces emprunts jusqu'à leur terme s'élèvent à 587 milliers d'euros au 31 décembre 2011, dont 337 milliers d'euros à taux fixe et 250 milliers d'euros à taux variable (avec une sensibilité de +/- 89 milliers d'euros pour une variation de taux de +/- 1%).

Depuis février 2010, le Groupe disposait d'une ligne de crédit à moyen terme confirmée non utilisée d'un montant de 3 millions d'euros, ouverte auprès d'un établissement financier pour une durée de 3 ans. Par application de la convention, le montant disponible était réduit de 0,25 millions d'euros par trimestre en cas de non utilisation. Le crédit de trésorerie a été mobilisé en novembre 2011 à hauteur du montant maximum disponible de 1.250 milliers d'euros pour une durée de 3 mois, renouvelable à l'échéance dans les mêmes conditions que celles décrites ci-dessus concernant la réduction progressive du disponible (soit pour un montant maximum de 1.000 milliers d'euros en février 2012).

NOTE 12 - ETAT DES DETTES

(en milliers d'euros)	TOTAL ventilé par échéance				
	TOTAL	Dont Charges à payer	Echéance à moins d'1 an	Echéance de 1 an à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et concours bancaires (1)	9 713	63	3 613	5 200	900
Dettes financières diverses	106				106
Comptes courants des filiales (2)	275		275		
Dettes d'impôt courant	0				
Autres dettes fiscales et sociales (3)	1 590	944	1 165	178	247
Autres dettes (4)	771	547	771		
TOTAL au 31 décembre 2011	12 455	1 554	5 824	5 378	1 253
(1) Dont emprunt AFD	2 400		300	1 200	900
(2) Dettes liées à l'intégration fiscale					
(3) La part à plus d'un an correspond à l'IS latent sur plus-value d'apport réalisée lors de la fusion Rougier France					
(4) Dont 447 milliers d'euros d'honoraires à payer (principalement sur les opérations liées à la cession de 35% des titres de Rougier Afrique International en date du 29/12/11)					

NOTE 13 - COMPTE DE RESULTAT

Les **produits d'exploitation** s'élèvent à 4.169 milliers d'euros en 2011, en légère progression par rapport à l'exercice 2010.

Les **charges d'exploitation** s'établissent à 5.298 milliers d'euros en 2011, en légère progression également par rapport à l'an dernier. L'analyse par postes fait apparaître une nette diminution des charges de personnel, qui comprenaient l'an dernier des impacts non récurrents liés à des départs, et en sens inverse une hausse des services extérieurs (en particulier des honoraires) et des impôts et taxes directement en relation avec les transactions opérées sur les titres de participation en fin d'année 2011 (cf. Note 3).

Le **résultat d'exploitation** est négatif de 1.129 milliers d'euros en 2011, contre un résultat également négatif de 1.078 milliers d'euros en 2010, soit une variation de -4,7%.

Hors impact des reprises de provisions, les **produits financiers** s'établissent à 1.349 milliers d'euros, en hausse de 300 milliers d'euros par rapport à l'exercice 2010. Cette variation provient des dividendes versés par les filiales qui sont passés de 900 milliers d'euros en 2010 à 1.200 milliers d'euros en 2011, se ventilant en :

- ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL : 700 (contre 500 l'an dernier) ;
- ROUGIER SYLVACO : 500 (contre 400 l'an dernier).

Les **charges financières** s'élèvent à 259 milliers d'euros en 2011, contre 284 milliers d'euros en 2010, soit une diminution d'environ 9%. Cette variation provient de la diminution du coût de la dette en 2011, puisque ces charges financières correspondent essentiellement aux intérêts sur les emprunts à moyen terme (en majeure partie des emprunts bancaires à taux variable basé sur l'Euribor 3M, mais également un emprunt à taux fixe auprès de l'AFD faisant l'objet d'une refacturation des intérêts aux filiales africaines bénéficiaires des fonds par voie de compte courant) et, dans une moindre mesure, au coût d'utilisation d'un crédit de trésorerie à court terme à partir de novembre 2011.

Les **provisions** sur filiales comptabilisées, en fonction de l'évolution des capitaux propres consolidées des sociétés détenues, enregistrent, en financier, une reprise globale de 137 milliers d'euros au 31 décembre 2011 sous l'effet des résultats annuels positifs de Rougier Panneaux. L'an dernier, les reprises de provisions financières s'élevaient au total à 5.247 milliers d'euros, dont 5.191 milliers d'euros de reprises sur les filiales africaines SFID et MOKABI qui, à fin 2011, ne font plus partie du portefeuille direct de détentions de Rougier S.A. suite à leur cession interne au sein du Groupe pour reclassement dans la branche d'activité sous ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL (cf. Note 3).

Globalement, le **résultat financier** est ainsi positif de 1.227 milliers d'euros, contre un résultat positif de 6.011 milliers d'euros l'an dernier. En conséquence, le **résultat courant** est à l'équilibre avec un produit de 98 milliers d'euros, contre un produit de 4.934 milliers d'euros l'an dernier sous l'effet des importantes reprises de provisions sur filiales enregistrées en financier.

Alors que les **charges et produits exceptionnels** de 2010 avaient été peu significatifs, l'année 2011 a enregistré à ce niveau l'impact de plusieurs opérations significatives sur les titres de participation (cf. Note 3) :

- Cessions sur fin novembre et début décembre, pour reclassement au sein du Groupe, de l'intégralité des titres des filiales SPS INTERNATIONAL, ROUGIER GABON, SFID et MOKABI : réalisation d'une plus-value comptable sur l'ensemble de ces opérations de 16.937 milliers d'euros, qui s'accompagne de la reprise à ce niveau du solde de la provision constituée sur les titres SFID de 5.506 milliers d'euros ;
- Cession à la Caisse des Dépôts et Consignations du Gabon de 35% des titres ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL en date du 29 décembre 2011 : réalisation d'une plus-value comptable de 10.535 milliers d'euros.

Globalement, le **résultat exceptionnel** est ainsi positif de 32.978 milliers d'euros, contre un résultat positif de 21 milliers d'euros l'an dernier.

La ligne **Impôts** enregistre en 2011 une charge nette de 553 milliers d'euros, composée d'une part d'une charge fiscale de 660 milliers au titre des transactions sur titres de participation (correspondant à une base d'imposition constituée de la quote-part de charges fiscalement non déductible sur les plus-values de cession, nette des charges encourues directement rattachables à ces opérations), et d'autre part d'un boni d'intégration fiscale résiduel de 107 milliers d'euros.

Le **résultat net** en 2011 est un profit de 32.523 milliers d'euros sous l'effet des transactions sur titres, contre un profit de 5.307 milliers d'euros l'an dernier correspondant en grande partie aux reprises de provisions financières sur filiales.

NOTE 14 – DEFICITS FISCAUX REPORTABLES

Au 31 décembre 2011, les déficits fiscaux reportables s'élèvent à 1 568 milliers d'euros, sans variation par rapport à l'an dernier. Ces déficits, intégralement imprescriptibles, ont été enregistrés antérieurement à la constitution du groupe d'intégration fiscale France au 1^{er} janvier 2004. Les déficits fiscaux enregistrés depuis la constitution du groupe fiscal ont été utilisés dans le cadre de la détermination du résultat d'ensemble année après année.

NOTE 15 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Filiales et participations :

<i>(en milliers d'euros)</i>	TOTAL au 31.12.2011	Transactions avec les Parties liées
BILAN ACTIF		
Créances (cf. Note 6) <i>(avec les parties liées : total en comptes courants)</i>	6 914	5 555
BILAN PASSIF		
Dettes (cf. Note 12) <i>(avec les parties liées : comptes courants d'intégration fiscale)</i>	12 455	275
COMPTE DE RESULTAT		
Produits d'exploitation hors provisions <i>(avec les parties liées : prestations de services fournies, locations et refacturations diverses)</i>	4 145	3 617
Produits financiers hors dividendes et provisions <i>(avec les parties liées : rémunération des comptes courants)</i>	149	122

Organes de direction et de contrôle :

Rappel : la référence indiquée pour l'année 2010 comprend à la fois les frais relatifs à l'ancien mode de gouvernance (à Directoire et Conseil de Surveillance) et au nouveau mode de gouvernance (à Conseil d'Administration) adopté par l'Assemblée Générale du 18 juin 2010, afin de disposer d'un comparable homogène.

Les frais de personnel relatifs aux membres de la Direction Générale (Directeur Général et administrateur bénéficiant d'un contrat de travail) se sont élevés à 1.284 milliers d'euros en 2011, contre 1.756 milliers d'euros en 2010 (y compris l'indemnité de rupture de contrat versée à Marc-Antoine Mallet, anciennement Directeur Exécutif et membre du Directoire). Pour l'année 2011, ils se décomposent comme suit :

- Avantages à court terme : 1.183 milliers d'euros (contre 1.688 en 2010)
- Avantages postérieurs à l'emploi : 93 milliers d'euros (contre 68 en 2010)
- Avantages liés aux plans d'options d'achat d'actions et d'attributions gratuites d'actions : 8 milliers d'euros (contre 0 en 2010)

L'administrateur titulaire d'un contrat de travail bénéficie à ce titre d'un engagement d'indemnité de rupture basée sur une année de sa rémunération annuelle, intéressement aux résultats inclus.

Les frais de personnel relatifs au Président du Conseil d'Administration se sont élevés à 91 milliers d'euros en 2011 (contre 77 milliers d'euros en 2010).

Les membres du Conseil d'Administration ont reçu en 2011, au titre de l'exercice 2010, un montant de 36,6 milliers d'euros de jetons de présence (contre 32,5 milliers d'euros reçus en 2010 au titre de l'exercice 2009).

Autres parties liées :

La SAS SOPAR qui intervient dans le concert familial Rougier détient au 31 décembre 2011 : 28,6% des actions de Rougier S.A. ; 35,9% des droits de vote bruts et 37,4% des droits de vote nets hors actions propres (contre respectivement 28,6% des actions ; 36,0% des droits de vote bruts et 37,3% des droits de vote nets au 31 décembre 2010). Aucune transaction n'est intervenue entre cette société et Rougier S.A. pendant l'année 2011.

NOTE 16 - EFFECTIF

Effectif moyen pendant l'année : 14 personnes
 Effectif à la clôture : 14 personnes

NOTE 17 - ENGAGEMENTS HORS BILAN A LA CLOTURE

Engagements donnés envers le personnel (en milliers d'euros) :

- Engagement au titre des **indemnités de fin de carrière** : 235 milliers d'euros
- Engagement au titre du **régime de retraite à prestations définies** : (220) milliers d'euros
 (Engagement net de la valeur globale du fonds de couverture du régime, qui -après de nouveaux versements de 100 milliers d'euros sur l'exercice- s'élève au total à 950 milliers d'euros au 31.12.11, faisant apparaître au final un *surplus* de 220 milliers d'euros par rapport à l'évaluation brute de l'engagement par l'actuaire de la Société)

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation de ces engagements sont :

- Taux d'actualisation financière : 4,60% (contre 4,61% l'an dernier)
 Une variation du taux d'actualisation financière de 0,25% entraînerait une variation de l'évaluation des engagements donnés envers le personnel de +/- 6 milliers d'euros (augmentation de l'engagement en cas de baisse du taux et, a contrario, diminution de l'engagement en cas de hausse du taux)
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'évolution des salaires : 3,0 %

Autres engagements donnés : Néant

Engagements reçus : Néant

Engagements réciproques :

- Instruments de couverture d'emprunts bancaires à taux variable (cap de taux à 2,50%) : 3 millions d'euros

Crédit-bail immobilier (en milliers d'euros) :

Descriptif et valeur du bien	Coût d'entrée à l'origine	Amort. cumulés au 01.01.2011	Dotation de l'exercice	Amort. cumulés au 31.12.2011	VALEUR NETTE au 31.12.2011
Entrepôt de stockage de LA PALLICE	823	(304)	(35)	(339)	484

Tableau des échéances	Echéance à moins d'1 an	Echéance de 1 an à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans	TOTAL au 31.12.2011
Capital restant dû (*)	52	225	-	277
Loyers restant dus (*)	67	251	-	318

(*) *redevance nette de la subvention d'investissement amortie sur la durée du crédit-bail*

La redevance de crédit-bail s'est élevée en 2011 à 84 milliers d'euros (avant déduction de la quote-part annuelle de subvention d'investissement de 17 milliers d'euros).

NOTE 18 – PLANS D'ATTRIBUTIONS D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET D'ACTIONS GRATUITES

Options d'achat d'actions :

Au 31 décembre 2011, le nombre total d'options d'achat d'actions consenties et pouvant être exercées ultérieurement s'établit à 9.300 options, contre 10.500 options au 31 décembre 2010. Durant l'année 2011, 1.200 options ont été levées par les bénéficiaires. Les dates limites d'exercice des options restant à exercer sont comprises entre juin 2012 et mai 2015. Le prix moyen d'exercice de ces options est de 19,30 €.

Ventilation des options d'achat d'actions en attente de levée :

Date d'attribution	Date limite d'exercice (durée = 10 ans)	Nombre d'options au 31.12.10	Mouvements de l'année		Nombre d'options au 31.12.11	Prix d'exercice (en euros)
			Options exercées	Autres mouvements		
1 ^{er} Plan – AGE du 15/06/1995						
<i>néant</i>						
2 ^{ème} Plan - AGE du 22/06/2000						
26/06/2002	26/06/2012	750			750	19,24 €
29/04/2003	29/04/2013	750			750	16,12 €
3 ^{ème} Plan – AGE du 27/06/2003						
26/05/2004	26/05/2014	2 400			2 400	18,64 €
31/05/2005	31/05/2015	6 600	(1 200)		5 400	20,05 €
TOTAL OPTIONS D'ACHAT		10 500	(1 200)	0	9 300	19,30 €

Attributions gratuites d'actions :

Les actions attribuées ne sont définitivement acquises par les bénéficiaires qu'après une période de 2 ans, sauf cas de démission ou licenciement. Elles sont ensuite inscrites au nominatif au profit des bénéficiaires et devront être conservées au moins pendant 2 ans. Au 31 décembre 2011, le nombre total d'actions gratuites consenties et pouvant être acquises ultérieurement de façon définitive par les bénéficiaires s'établit à 1.475 actions (contre zéro au 31 décembre 2010), après une nouvelle attribution effectuée en juin 2011, nette des droits déchus postérieurement à l'attribution initiale.

Ventilation des actions gratuites en cours d'acquisition :

Date d'attribution	Date d'acquisition (durée = 2 ans)	Date de conservation (durée = 2 ans)	Nombre d'actions au 31.12.10	Mouvements de l'année			Nombre d'actions au 31.12.11
				Nouvelles attributions	Acquisitions définitives	Droits déchus	
1 ^{er} Plan – AGE du 28/06/2005							
<i>néant (1)</i>							
2 ^{ème} Plan – AGE du 12/06/2008							
06/06/2011	07/06/2013	07/06/2013	-	1 563		(88)	1 475
TOTAL ACTIONS GRATUITES			-	1 563	0	(88)	1 475

(3) Les attributions de 2006, 2007 et 2008 ont été acquises définitivement par les bénéficiaires (pas d'attributions en 2009 et 2010)

NOTE 19 – DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Le Droit Individuel à la Formation (D.I.F.) acquis au titre d'une année complète est de vingt heures par personne pour un temps plein (ou au prorata en cas de temps partiel ou d'entrée en cours d'année). En fonction des effectifs présents au 31 décembre 2011, le Droit Individuel à la Formation est de 995 heures au total (contre 991 heures au 31 décembre 2010).

NOTE 20 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux comptes figurant en charges de l'exercice au compte de résultat se décomposent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	ERNST & YOUNG Audit		SCACCHI et Associés	
	Année 2011	Année 2010	Année 2011	Année 2010
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	133	96	88	106
Autres prestations	-	-	-	-
TOTAL	133	96	88	106

NOTE 21 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES

Néant

3. 4. TABLEAU DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET TITRES DE PLACEMENT AU 31 DECEMBRE 2011

RENSEIGNEMENTS DETAILLES

(en milliers d'euros)

	Capital	Capitaux propres autres que le capital (2)	Quote-part du capital détenu	Bénéfice ou (Perte) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Valeur brute des titres	Provision sur titres	Valeur nette des titres
<i>Filiales (détenues à + de 50%) :</i>								
AFRIQUE : néant (1)								
FRANCE :								
ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL (3) Siège social : Niort - 79 N° Siren : 415.101.443	38 500	9 809	65%	851	101 412	25 025	-	25 025
ROUGIER PANNEAUX (*) Siège social : Niort – 79 N° Siren 304.103.534	1 464	4 104	100%	104	17 073	5 900	(363)	5 537
ROUGIER SYLVACO (*) Siège social : Niort – 79 N° Siren : 403.306.392	762	4 621	100%	616	21 781	4 700	-	4 700
SNC ERESSA Siège social : Gennevilliers - 92 N° Siren : 324.717.743	152	260	99,80%	41	0	152	-	152
<i>Autres participations (détenues entre 10 et 50%) (4)</i>						75	-	75
TOTAL Filiales et Participations						35 852	(363)	35 489
Autres titres immobilisés						15		15
Actions propres (5)						1 839	-	1 839
Autres valeurs mobilières de placement (6)						500	-	500

(1) Reclassement au sein du Groupe Rougier des détentions dans les filiales africaines (par cession des titres – cf. Note 3)

(2) Y compris le résultat du dernier exercice clos.

(3) Nouvelle dénomination de ROUGIER INTERNATIONAL

(4) Correspond à la détention dans LIGNAFRICA SERVICES (nouvelle dénomination de la joint-venture LIGNAFRICA).

(5) Cf. Note 8 de l'Annexe.

(6) Cf. Note 7 de l'Annexe.

(*) CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE :

ROUGIER S.A. est la société de tête du périmètre d'intégration fiscale France, qui regroupe depuis l'exercice 2004 les filiales ROUGIER INTERNATIONAL, ROUGIER PANNEAUX, ROUGIER SYLVACO, et depuis l'année 2009 seulement SPS INTERNATIONAL. Au 31 décembre 2011, les filiales ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL (nouvelle dénomination de

ROUGIER INTERNATIONAL) et SPS INTERNATIONAL (devenue filiale de ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL après la cession par Rougier SA) ne font plus partie du groupe fiscal en raison de la cession de 35% de ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL à la Caisse des Dépôts et Consignations du Gabon le 29 décembre 2011.

Les filiales comptabilisent l'impôt comme si elles étaient imposables distinctement, déduction faite des droits à imputation dont elles pourraient bénéficier en l'absence d'intégration. Les économies d'impôts réalisées dans le cadre de l'intégration fiscale qui correspondent aux déficits des filiales sont intégralement reversées aux filiales concernées, alors que les autres économies résultant de l'intégration sont conservées au niveau de la société de tête Rougier S.A. (conformément à l'avenant du 30 décembre 2009 à la convention d'intégration fiscale).

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES GLOBAUX RELATIFS AUX FILIALES :

Montant des prêts et avances de trésorerie accordés :

En valeurs brutes :

4.005 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (contre 2.930 milliers d'euros au 31 décembre 2010), dont 2.400 milliers d'euros relatifs à l'affectation aux filiales africaines bénéficiaires de l'emprunt AFD contracté au niveau de Rougier S.A. en 2008 (cf. Notes 5 et 6 de l'Annexe).

En valeurs nettes :

idem (pas de provisions en 2011 et en 2010).

Montant des avals et cautions donnés :

Néant.

Montant des dividendes encaissés (cf. Note 13 de l'Annexe) :

1.200 milliers d'euros au total en 2011 (contre 900 milliers d'euros en 2010).

3. 5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

ROUGIER S.A.
155, avenue de la Rochelle
79000 Niort

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Rougier S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le paragraphe « Règles et principes comptables » de l'annexe portant sur les titres de participation, les autres immobilisations financières et les valeurs mobilières de placement précise les règles d'estimation de ces actifs. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenus par votre société pour estimer la valeur d'inventaire de ces actifs sur la base des éléments disponibles à la date de clôture des comptes. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues, des évaluations qui en résultent, et des dépréciations effectuées le cas échéant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et les avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 30 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

PIERRE HENRI SCACCHI ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Alain Zentar

Philippe Blanc

3. 6. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

ROUGIER S.A.
155, avenue de la Rochelle
79000 Niort

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1. Avec la société Rougier Afrique International (détenue à 65% par votre société)

a) *Nature, objet et modalités*

Cession par la société Rougier Afrique International à votre société d'une action de la société Rougier Afrique Centrale le 8 décembre 2011 pour un prix de € 15.

b) *Nature, objet et modalités*

Cession par votre société à la société Rougier Afrique International de la totalité des actions lui appartenant dans la société SPS International le 21 novembre 2011 pour un prix de € 1.294.000.

c) *Nature, objet et modalités*

Cession par votre société à la société Rougier Afrique International des actions lui appartenant dans la société Rougier Afrique Centrale le 14 décembre 2011 pour un prix de € 35.717.814 (CFA 23.429.350.000)

2. Avec la société Rougier Afrique Centrale (filiale indirecte de votre société)

a) *Nature, objet et modalités*

Cession par votre société à la société Rougier Afrique Centrale des actions lui appartenant dans la société Rougier Gabon le 8 décembre 2011 pour un prix de € 28.948.600 (CFA 18.989.036.810).

b) *Nature, objet et modalités*

Cession par votre société à la société Rougier Afrique Centrale des actions lui appartenant dans la société Mokabi le 8 décembre 2011 pour un prix de € 2.957.600 (CFA 1.940.058.423).

c) *Nature, objet et modalités*

Cession par votre société à la société Rougier Afrique Centrale des actions lui appartenant dans la société SFID le 8 décembre pour un prix de € 3.811.600 (CFA 2.500.245.701).

3. Avec M^{me} Marie-Yvonne Charlemagne, directeur administratif et financier

Nature et objet

Rémunération au titre du contrat de travail.

Modalités

La partie fixe de la rémunération au titre du contrat de travail pour l'exercice 2011 et la prime liée au résultat de l'exercice 2010 versée en 2011 se sont élevées respectivement à € 188.955 et € 64.500.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS

A) DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société Rougier Afrique International

Nature et objet

Sous-location et bureaux au deuxième et troisième étage et parkings, 75, avenue des Champs Elysées (Paris 8^e) consentie par votre société à la société Rougier Afrique International.

Modalités

Le montant facturé par votre société à ce titre pour l'exercice 2011 s'élève à € 109.564.

2. Avec les sociétés SPS International et ADIF S.N.C.

Nature et objet

Prestations administratives.

Modalités

Les montants facturés par votre société à ce titre pour l'exercice 2011 s'élève à € 5.000 par entité.

3. Avec les sociétés Rougier Afrique International, Rougier Sylvaco, Rougier Panneaux, Rougier Gabon, SFID et Mokabi

Nature et objet

Conventions d'assurance faculté maritime (transport et guerre).

Modalités

Les montants facturés par votre société à ce titre pour l'exercice 2011 sont les suivants :

4. Avec les sociétés Rougier Gabon, SFID et Mokabi

Nature et objet

Conventions de prestations d'assistance et gestion de trésorerie.

Modalités

Les montants facturés par votre société à ce titre pour l'exercice 2011 sont les suivants :

5. Avec les sociétés Rougier Afrique International, Rougier Sylvaco et Rougier Panneaux

a) Nature et objet

Conventions de prestation de services et gestion de trésorerie.

Modalités

Les montants facturés par votre société à ce titre pour l'exercice 2011 sont les suivants :

b) Nature et objet

Location des locaux de Niort (Deux-Sèvres).

Modalités

Les montants facturés par votre société à ce titre pour l'exercice 2011 sont les suivants :

6. Avec diverses sociétés filiales directes ou indirectes de votre société

Nature et objet

Convention de fusion d'échelles d'intérêts conclue, prévoyant de rémunérer les comptes créditeurs et de faire supporter des intérêts aux comptes débiteurs de chacune des sociétés, parties à la convention, aux mêmes taux que ceux pratiqués par les banques dans le cadre de la fusion d'échelle.

Modalités

Le montant des produits perçus à ce titre par votre société pour l'exercice 2011 s'élève à € 3 948

7. Avec la société Rougier Sylvaco

Nature et objet

Location du bâtiment de stockage de La Pallice (Charente-Maritime) et de ses extensions (hangar et auvent).

Modalités

Le montant facturé par votre société à ce titre pour l'exercice 2011 s'élève à € 126.358.

8. Avec la société Rougier Panneaux

Nature et objet

Location du dépôt de Gennevilliers (Hauts-de-Seine).

Modalités

Le montant facturé par votre société à ce titre pour l'exercice 2011 s'élève à € 192.678.

9. Avec les dirigeants du Groupe Rougier

Nature et objet

Contrat d'assurance couvrant le risque de mise en jeu de la responsabilité des mandataires sociaux de votre société ainsi que de ses filiales françaises ou étrangères.

Modalités

Le montant des charges comptabilisées à ce titre par votre société pour l'exercice 2011 s'élève à € 4.669.

10. Avec M. Francis Rougier et M^{me} Marie-Yvonne Charlemagne

a) *Nature et objet*

Contrat de retraite supplémentaire à cotisations définies (Art. 83 du CGI), au profit de certains des cadres dirigeants du groupe y compris les membres du conseil d'administration.

Modalités

Le montant des charges comptabilisées à ce titre par votre société pour l'exercice 2011 s'élève à € 26.849.

b) *Nature et objet*

Contrat de retraite supplémentaire à prestations définies (Art. 39 du CGI), au profit de certains des cadres dirigeants du groupe y compris les membres du conseil d'administration.

Modalités

Le montant des charges comptabilisées à ce titre par votre société pour l'exercice 2011 s'élève à € 31.000.

B) SANS EXECUTION AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société SFID

a) Nature, objet et modalités

Abandon de créance du 31 décembre 2008 en faveur de la société SFID, de € 744.460 avec clause de retour à meilleure fortune venant à échéance le 31 décembre 2018.

b) Nature, objet et modalités

Abandon de créance du 31 décembre 2009 en faveur de la société SFID, de € 6.590.000 avec clause de retour à meilleure fortune venant à échéance le 31 décembre 2019.

2. Avec M^{me} Marie-Yvonne Charlemagne, directeur administratif et financière

Nature et objet

M^{me} Marie-Yvonne Charlemagne bénéficie d'un engagement d'indemnité de rupture égale à une année de sa rémunération majorée de 25 %, lié à son contrat de travail. Le versement de cette indemnité n'est pas subordonné à des conditions de performance.

Modalité

Aucune charge n'a été comptabilisée à ce titre par votre société au cours de l'exercice 2011.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 30 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

PIERRE HENRI SCACCHI ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Alain Zentar

Philippe Blanc



Rougier

Gérer la forêt, faire vivre le bois

**ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE**

du 6 juin 2012

4. 1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, pour solliciter de votre part le renouvellement d'une autorisation en matière de réduction de capital, par voie d'annulation d'actions, que l'Assemblée a précédemment accordé au Conseil, lors de sa séance du 7 juin 2011, pour une durée de dix-huit mois. Le Conseil d'Administration n'ayant pas mis en œuvre cette autorisation, il sollicite son renouvellement pour une nouvelle durée de dix-huit (18) mois.

AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D' ACTIONS

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de tout ou partie des actions détenues par la Société, dans le cadre de la mise en œuvre de programmes de rachat, dans la limite de 10% par période de 24 mois, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale, et à réduire corrélativement le capital social.

Nous vous demandons de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration à effet de :

- Procéder à l'annulation des actions et à la, ou aux, réduction(s) de capital en résultant ;
- En arrêter le montant définitif, en fixer les modalités et en constater la réalisation ;
- Imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes ; et
- Procéder à la modification corrélatrice des Statuts et généralement faire le nécessaire, le tout conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation.

Nous vous demandons de donner cette autorisation pour une durée de dix-huit (18) mois.

Nous espérons que cette proposition formulée par le Conseil emportera votre approbation.

Le Président du Conseil

4. 2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL (6^{EME} RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2012)

ROUGIER S.A.
155, avenue de la Rochelle
79000 Niort

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil D'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 30 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

PIERRE HENRI SCACCHI ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Alain Zentar

Philippe Blanc

4. 3. RESOLUTIONS PROPOSEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2012

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

(Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2011)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuvent les comptes annuels de la Société, tels qu'ils sont présentés et font apparaître un bénéfice de 32 522 624 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2011 et fixation du dividende)

L'assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires décide d'affecter comme suit le résultat bénéficiaire de l'exercice clos au 31 décembre 2011 :

- Report à nouveau antérieur	4 378 425
- Résultat de l'exercice	32 522 624
- Total disponible	36 901 049

A répartir comme suit :

-Réserves ordinaires	30 000 000
-Report à nouveau	6 901 049

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et constatant que le report à nouveau dont l'Assemblée Générale à la disposition s'élève à l'issue de l'affectation du résultat bénéficiaire à 6 901 049 euros, décide de distribuer un dividende unitaire de 1 euro soit une somme de 1 396 771 euros (sur la base théorique de la totalité des actions) qui sera prélevée sur ledit « Report à nouveau », dont le solde s'élèvera donc, après affectation du bénéfice de l'exercice et distribution du dividende, à 5 504 278 euros.

Le dividende sera éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2^{ème} du Code Général des Impôts. L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée de la faculté offerte aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, dont les dividendes perçus sont éligibles à cette réfaction, d'opter pour l'assujettissement de ces revenus à un prélèvement forfaitaire libératoire de 19%.

Le détachement du dividende interviendra le 8 juin 2012. Le paiement du dividende interviendra le 13 juin 2012.

Conformément à la Loi, les actions qui seront détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende ne donneront pas droit au dividende. L'Assemblée Générale décide en conséquence de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de déterminer, en considération du nombre d'actions détenues par la Société à la date de mise en

paiement du dividende, le montant global du dividende et en conséquence, le montant du solde du bénéfice distribuable qui sera affecté au compte « Report à nouveau ».

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	Dividende distribué par action	Taux de réfaction applicable (article 158-3 CGI)
2008	0	N/A
2009	0,30	40%
2010	0,70	40%

TROISIEME RESOLUTION

(Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2011, tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

QUATRIEME RESOLUTION

(Conventions et engagements réglementés visés aux articles L 225-38 et L 225-42-1 du Code de Commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2011)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale approuve le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et engagements, visés à l'article L 225-38 du Code de commerce.

CINQUIEME RESOLUTION

(Renouvellement de l'autorisation à donner à la Direction Générale en vue de permettre à la Société d'opérer en bourse sur ses propres actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration,

1. autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter ou faire acheter des actions de la Société dans des limites telles que :
 - le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10% des actions composant le capital de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale. A titre indicatif, le capital social était composé de 1 396 771 actions au 23 mars 2012 ; et
 - le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10% des actions composant le capital de la Société à la date considérée, étant précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital.

2. décide que les actions de la Société, dans les limites ci-dessus fixées, pourront être rachetées en vue de les affecter à l'une des finalités suivantes :
 - assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
 - conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à titre d'échange ou en paiement ou autre, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la Société ;
 - assurer la couverture de plans d'option d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un Plan d'Epargne d'Entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
 - remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ; ou
 - procéder à l'annulation éventuelle en tout ou partie des actions ainsi rachetées ainsi que, le cas échéant, celles acquises dans le cadre d'autorisations de rachat d'actions antérieures, sous réserves de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire ;
3. Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la Loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué ; décide que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront, sous réserve des restrictions législatives et réglementaires applicables, être réalisés à tout moment, et par tous moyens, y compris en période d'offre publique, sur le marché de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, sans limiter la part du programme de rachat ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, ou par remise d'actions par suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
4. fixe à 40 € par action le prix maximal d'achat, soit un montant maximum global affecté au programme de rachat d'actions de 2 300 000 € au 23 mars 2012, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société ;
5. donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, avec faculté de subdélégation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme de rachat, et notamment, passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achat et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation ;
6. décide que le présent renouvellement d'autorisation, qui annule et remplace, à hauteur des montants utilisés à ce jour, toute autorisation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée Générale.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

SIXIEME RESOLUTION

(autorisation à donner au Conseil d'Administration à effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions propres)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions par la Société, visée à la cinquième résolution de la présente Assemblée Générale, dans sa partie ordinaire,

- autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tout ou partie des actions de la Société que celle-ci détiendrait au titre de toute autorisation d'achat d'actions de la Société, antérieure, présente ou future, conférée au Conseil d'Administration, ou antérieurement au Directoire, par l'Assemblée Générale ordinaire des

actionnaires conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital social par période de vingt-quatre (24) mois et à réduire corrélativement le capital social ;

- autorise le Conseil d'Administration à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles ;
- lui donne tous pouvoirs pour fixer les conditions et modalités, réaliser et constater la ou les réduction(s) de capital consécutive(s) aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, passer les écritures comptables correspondantes, procéder à la modification corrélatrice des Statuts, et d'une façon générale, pour accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois ; elle annule et remplace, pour la fraction non utilisée, toute autorisation antérieure.

SEPTIEME RESOLUTION ***(Pouvoirs pour formalités)***

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet de remplir toutes les formalités légales.

4. 4. ATTESTATION DES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

ARTICLE 222-3-I DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Responsables du Rapport Financier Annuel :

Monsieur Francis ROUGIER, Directeur Général de ROUGIER S.A.

Madame Marie-Yvonne CHARLEMAGNE, Directeur Financier,

Attestation :

Nous attestons, qu'à notre connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-inclus présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 30 avril 2012

Francis ROUGIER
Directeur Général

Marie-Yvonne CHARLEMAGNE
Directeur Financier



Rougier

Gérer la forêt, faire vivre le bois

Société Anonyme
à Conseil d'Administration
au Capital de 7 097 879 €

Siège social :
155, avenue de La Rochelle
B.P. 8826, 79028 NIORT CEDEX 09

RCS NIORT B 025.580.143